



# PROJET D'ETABLISSEMENT I.M.E. LA CERISAIE

2022 - 2027



Validation du Conseil d'Administration de l'Association ALTÉRITÉ, le 2 février 2022

## **I.M.E. LA CERISAIE**

23, rue Marceau - 91800 BRUNOY

Téléphone : 01 60 47 94 94 Courriel : cerisaie@alterite.eu

---

Altérité : reconnaissance de l'autre dans sa différence

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>HISTOIRE ET PROJET DE L'ASSOCIATION</b> .....	<b>6</b>
<b>1.L'ASSOCIATION ALTERITÉ</b> .....	<b>6</b>
1.1 Son histoire, ses valeurs .....	6
1.2 les établissements gérés par l'association ALTERITE .....	8
<b>2.L'IME LA CERISAIE</b> .....	<b>10</b>
2.1 Son histoire.....	10
2.2 Le cadre juridique et administratif .....	10
2.2.1 le cadre juridique .....	10
2.2.2 le cadre administratif .....	11
Le fonctionnement .....	11
La prestation hôtelière.....	11
Les transports .....	11
L'hygiène et la sécurité .....	11
2.3 l'agrément et e public acciueilli .....	12
2.3.1 L'agrément.....	12
2.3.2 Le public accueilli .....	12
L'âge .....	12
La situation des adultes relevant de l'amendement Creton .....	13
Le sexe .....	13
Les situations sociales.....	13
Les pathologies .....	13
L'origine géographique.....	15
<b>L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES A L'IME</b> .....	<b>16</b>
<b>1.LES DROITS FONDAMENTAUX DES USAGERS ET LA PROMOTION DE LA CITOYENNETE</b> .....	<b>16</b>
1.1 Respect des lois et modalités de leur exercice .....	16
1.2 La prevention et le traitement des situations et toute forme de maltraitance : promotion de la bientraitance.	16
1.3 La procédure d'admission .....	16
le premier contact avec l'établissement.....	17
l'admission .....	17
la constitution et la gestion du dossier .....	17
<b>2. LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT AU SERVICE DU PROJET INDIVIDUALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT</b> .....	<b>18</b>
2.1 La pluridisciplinarité, l'interdisciplinarité et la transdisciplinarité sont les notions préalables à la définition des orientations de notre projet d'établissement. ....	18
2.2 Le projet individualisé d'accompagnement (PIA) .....	19
2.3 La collaboration avec les familles .....	20
2.4 La présentation des sections de l'IME .....	20
2.4.1 La référence .....	20
2.4.2 les projets spécifiques .....	21
Le foyer coopératif : un instrument d'éducation à la citoyenneté.....	21
Les activités sportives .....	21
Vie affective et sexuelle .....	22
Les transferts .....	23
Les manifestations .....	24
2.5 Le projet éducatif .....	24
2.5.1 La Section d'Education et d'Enseignement Spécialisés (S.E.E.S).....	24
Mise en œuvre du P.I.A. ....	26
Le travail avec les familles.....	28

L'enfant, le jeune : l'intégration d'un sujet au sein d'un groupe .....	30
L'enfant ou le jeune, construction identitaire et sujet dans le groupe .....	30
Le travail éducatif.....	31
Projet pour la répartition des groupes de la S.E.E.S. 2022 – 2027 .....	35
Les moyens mis en œuvre pour favoriser la communication orale .....	35
2.5.2 La Section d'Initiation et de Formation Professionnelle (S.I.P.F.Pro) .....	37
Trajectoire des jeunes arrivant à la S.I.P.F.Pro.....	37
La référence .....	38
La réunion de synthèse.....	39
Les projets des groupes et activités éducatives.....	39
L'atelier CUISINE & TABLE D'APPLICATION .....	41
L'atelier ENTRETIEN DES LOCAUX.....	42
L'atelier BLANCHISSERIE – REPASSAGE - RETOUCHE.....	42
L'atelier MENUISERIE .....	42
L'atelier ESPACES VERTS / HORTICULTURE .....	43
2.6 le projet pédagogique .....	45
L'unité d'enseignement.....	45
Le rôle du coordonnateur .....	45
La constitution des groupes.....	46
Les livrets d'évaluation scolaire .....	46
Les différentes inclusions.....	46
2.7 le projet thérapeutique .....	47
2.8 préparation à la sortie de l'ime .....	48
La préparation à la sortie de la S.E.E.S.....	48
La préparation à la sortie de la S.I.P.F.Pro .....	49
2.9 le service insertion : les stages et les orientations .....	50
Les stages collectifs.....	51
Les stages individuels.....	51
2.10 Le service de suite, le suivi des jeunes après la sortie.....	52
<b>L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE .....</b>	<b>53</b>
<b>1. ORGANIGRAMME hierarchique et fonctionnel IME La cerisaie–association alterite .....</b>	<b>53</b>
<b>2.LES EFFECTIFS .....</b>	<b>54</b>
<b>3.LES MISSIONS SELON LES SERVICES .....</b>	<b>54</b>
3.1 La direction et l'équipe d'encadrement.....	54
3.1.1 La directrice.....	54
3.1.2 Les chefs de service.....	55
3.2 Le service administratif .....	55
3.3 Le service social .....	56
3.3 Le service éducatif.....	57
3.4 L'unité d'enseignement : les enseignants mis à disposition de l'Education Nationale .....	57
3.5 Le service médical et para-médical .....	58
3.5.1 le médecin psychiatre .....	58
3.5.2 le médecin généraliste.....	58
3.5.3 les infirmières .....	59
3.5.4 les psychologues .....	59
3.5.5 l'orthophoniste .....	60
3.5.6 les psychomotriciens .....	60
3.5.7 les services généraux.....	61
<b>4.LES RESSOURCES INSTITUTIONNELLES .....</b>	<b>61</b>

4.1	La communication en interne .....	61
4.1.1	les écrits en direction des professionnels .....	61
4.1.2	les écrits pour les jeunes accueillis .....	61
4.2	La communication externe .....	62
4.2.1	le travail en partenariat .....	62
4.2.2	les réunions : dynamique du travail d'équipe .....	63
4.3	Les ressources matérielles .....	64
4.3.1	le site et les locaux .....	64
4.3.2	les équipements .....	65
4.4	Les véhicules .....	65
<b>5.</b>	<b>GESTION DES RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>65</b>
5.1	Le recrutement .....	65
5.2	La politique de formation .....	66
5.3	L'accueil des stagiaires et apprentis .....	67
5.4	Gestion des risques .....	67
5.5	Les instances .....	68
5.1	Le Conseil de la Vie Sociale (cvs) .....	68
5.2	La Section Locale .....	69
5.3	L'instance représentative du personnel : LE Comité Social et Economique (C.S.E.) .....	69
<b>6.</b>	<b>LES OBJECTIFS D'ÉVOLUTIONS ET D'AMÉLIORATION .....</b>	<b>69</b>
6.1	L'évaluation interne .....	69
6.2	L'évaluation externe .....	70
6.3	PLAN D'AMÉLIORATION .....	71
<b>CONCLUSION</b>	<b>.....</b>	<b>78</b>
<b>LES ANNEXES</b>	<b>.....</b>	<b>79</b>
	ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE PROPOSÉ AUX FAMILLES POUR LA RÉÉCRITURE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT .....	79
	ANNEXE 2 : MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	81
	ANNEXE 3 : PROTOCOLE « CONDUITE A TENIR EN CAS DE MALTRAITANCE » .....	82
	ANNEXE 4 : LA PROCÉDURE D'ADMISSION .....	85
	ANNEXE 5 : TRYPTIQUE SUR LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS .....	88
	ANNEXE 6 : PROJET DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT 2021-2024 .....	91
	ANNEXE 7 : ÉVALUATION EXTERNE .....	96
<b>GLOSSAIRE</b>	<b>.....</b>	<b>97</b>

# INTRODUCTION

Le projet d'Établissement s'inscrit dans l'histoire, il s'en inspire tout en cherchant à être une démarche d'exploration et d'élaboration du changement. Il reste un engagement envers les personnes accueillies, leurs familles ainsi que les partenaires.

Mais le projet d'établissement doit être avant tout, une référence pour les professionnels qui accompagnent au quotidien les enfants, adolescents et jeunes adultes que nous accueillons.

En effet, nous considérons qu'il doit constituer le fil conducteur des actions de chacun, quelle que soit la place occupée dans l'organisation de l'établissement. Viser cet objectif implique la participation de tous à son élaboration.

Concevoir un projet d'Établissement est un élément essentiel de la vie de l'institution. Nous revisiterons de ce fait les missions qui nous sont confiées en nous appuyant sur les valeurs de l'Association ALTÉRITÉ.

Cependant, l'exercice est complexe car il faut tenir compte des exigences réglementaires qui président à la rédaction de ce document, lequel se doit aussi de trouver sa place dans les outils de la loi 2002-2. A ce titre, son contenu, notamment en ce qui concerne son adéquation avec la réalité observée de la vie de l'établissement constituera, un élément essentiel de l'évaluation externe à laquelle sont soumis tous les établissements médico-sociaux.

En conséquence, nous avons déroulé notre démarche d'élaboration du projet de la manière suivante :

Le projet d'Établissement a fait l'objet d'une consultation de l'ensemble du personnel.

- Un comité de pilotage a été mis en place. Son rôle est de proposer des méthodes de travail, de s'assurer du respect du processus mis en œuvre, de prioriser les thématiques proposés par l'équipe, de rassembler les travaux pour en faire l'analyse et de faire des allers-retours avec les groupes de travail.
- Les groupes de travail étaient constitués de professionnels des pôles éducatif, thérapeutique et pédagogique ainsi que des services administratifs et généraux. L'objectif des travaux étant de faire le bilan du projet institutionnel élaboré en 2014 et de définir de nouveaux axes de travail pour l'avenir.
- La dernière phase de l'élaboration du projet institutionnel concerne sa rédaction et sa mise en forme

Parallèlement, le 16 janvier 2019 nous avons informé le Conseil de la Vie Sociale du travail que nous devons engager pour la réécriture du projet. Les membres du CVS ont sollicité les familles en leur proposant un questionnaire (annexe 1).

Nous avons fait le choix de construire ce document en 3 parties :

- La première aborde toutes les questions d'ordre général et réglementaire que ce soit sur l'histoire et la composition de l'association et de l'établissement, le cadre juridique dans lequel s'inscrivent l'ouverture et le fonctionnement de l'établissement mais également une présentation des enfants, adolescents et jeunes adultes qui y sont accueillis.

Certaines précisions comme la composition de tous les établissements de l'Association peuvent paraître superflues aux yeux de certains. Nous avons toutefois tenu à les maintenir à cette place du document plutôt qu'à les renvoyer en annexe afin que chaque salarié puisse prendre conscience de son appartenance à cette association dans toutes ses dimensions et de l'importance des combats qu'il pourrait être amené à soutenir pour l'un ou pour l'autre des établissements ou de manière collective dans le cadre d'une impulsion de l'Association.

- La seconde partie constitue quant à elle l'essentiel de nos préoccupations puisqu'elle décrit toutes les questions qui se sont posées ou se posent encore à nous dans le cadre de l'accompagnement de ces jeunes accueillis dans notre établissement. Quelques pistes de réponses institutionnelles sont avancées mais ne sont en aucun cas ni définitives, ni universelles. Elles doivent en permanence être reconsidérées suivant les particularités de chaque situation.
- La troisième partie vient définir l'organisation mise en place par l'établissement, étant bien entendu que rien ne peut être considéré comme inamovible. Cette organisation répond avant tout aux projets des jeunes ce qui induit le choix du fonctionnement institutionnel.

En toute logique, des pistes d'amélioration, de nouveaux objectifs de travail sont proposés pour les 5 ans à venir. L'émergence de certains sujets pourrait nous amener à des réflexions, des modifications ou des nouvelles actions qui feraient l'objet d'une évaluation annuelle, ce qui engagerait la révision du prochain projet d'établissement.

# HISTOIRE ET PROJET DE L'ASSOCIATION

## 1. L'ASSOCIATION ALTERITÉ

Le siège administratif de l'Association Altérité est situé :

1 Impasse de la Cour de France – 2ème étage –

91260 JUVISY-SUR-ORGE.

Tél : 01.60.48.88.50

Fax : 01.60.48.88.51

Adresse mail : [siege@alterite.eu](mailto:siege@alterite.eu)

Site de l'Association Altérité : [www.alterite.eu](http://www.alterite.eu)

### 1.1 SON HISTOIRE, SES VALEURS

L'Association ALTÉRITÉ (anciennement APAJH<sup>1</sup> Essonne) a déroulé son histoire depuis 1980, date de sa création, dans une filiation établie avec les instances nationales de la Fédération des APAJH.

Au moment de la loi Hôpital Patient Santé Territoire en 2009, dites loi Bachelot, qui permet notamment l'introduction du secteur privé à but lucratif dans le médico-social et instaure la démarche de l'appel à projet, de graves dissensions se sont fait jour entre la Fédération des APAJH et l'Association Départementale de l'Essonne.

Au terme de plusieurs années de réflexion, de nombreux débats, de consultations de tous les intervenants (administrateurs, adhérents, salariés, familles, bénévoles), le Conseil d'Administration, considérant qu'elle ne mettait pas en œuvre les valeurs dont elle ne cesse cependant de se réclamer, au détriment de la qualité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, a proposé aux adhérents de quitter la fédération. De cette large consultation et après un vote quasi unanime, l'Association APAJH de l'Essonne s'est transformée en une nouvelle entité associative : ALTÉRITÉ.

Pour autant, l'Association entend rappeler que son identité est fondée sur les idéaux qui ont présidé à la création de la Fédération Nationale APAJH et les combats et réalisations qui ont jalonné son action pendant un peu plus de trente ans.

Sa création a marqué une étape qui ne peut être évoquée sans rendre hommage à celles et ceux qui ont fait cette Association et font vivre aujourd'hui ALTÉRITÉ : leurs rêves, leurs idées, leurs réalités participent pleinement à son identité.

L'action de l'Association se justifie et s'apprécie en totalité au regard de sa capacité à mettre en œuvre l'ensemble des moyens qui lui sont confiés pour assurer sa mission de service public auprès des populations qu'elle a vocation d'accompagner, dans la promotion des principes éthiques et humanitaires énoncés dans la Charte d'Arras, dans la déclaration de Grenoble et dans le rapport moral prononcé par le Président national de la Fédération lors du XVIIème congrès.

En 1997, l'Association Départementale de l'Essonne décline ses valeurs en produisant un texte de référence : Les Options Fondamentales.

Ces Options Fondamentales précisent ce qui rassemble, encore aujourd'hui, les adhérents et les sympathisants d'ALTERITÉ, notamment :

**L'idéal laïque** : cette valeur traverse l'Association depuis sa création sous l'égide de la Fédération Nationale des APAJH. Cet engagement est marqué par un esprit de tolérance envers les différents courants religieux, philosophiques ou politiques. Cette diversité permet une « représentation de la personne humaine universellement porteuse d'égalité, de droits, de devoirs et de suprême respect. (...) L'expression des différences ainsi considérée, participe de la possible rencontre du singulier et de la communauté et de l'extrême nécessité que nul ne soit stigmatisé du fait de ce qu'il est en son être, en sa pensée, en sa manière, étranger ».

---

<sup>1</sup> Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

**L'exigence démocratique** : l'Association encourage et favorise la libre expression de ses adhérents et s'assure ainsi de la légitimité de ses décisions. « Seule la mise en œuvre d'un fonctionnement démocratique confère à l'Association sa légitimité, sa représentativité et son enracinement dans la réalité des pratiques assumées et des points de vue exprimés par celles et ceux qui, de leurs lieux et places, participent ensemble à faire de l'Association ce qu'elle est ».

**La citoyenneté** : Les personnes en situation de handicap sont souvent sujettes à un phénomène d'exclusion qui ne leur permet pas de vivre pleinement leur citoyenneté. ALTÉRITÉ demande pour ces personnes la reconnaissance et la valorisation de leur statut d'individu à part entière, sans qu'il soit fait état d'aucune discrimination. L'exigence démocratique et l'idéal laïc permettent de militer pour que « chacune et chacun, quelle que soit sa particularité, recouvre l'exercice de ses pleins droits et devoirs de citoyenneté ».

A travers ces objectifs, l'Association entend promouvoir « une représentation de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte qui ne réduise pas la personne au handicap dont elle est victime ».

A l'appui de ces Options Fondamentales, l'Association entend donc que les établissements qu'elle gère offrent, dans leur conception et leur fonctionnement, un mode de vie aussi proche que possible de la vie ordinaire, en limitant au maximum les effets de la promiscuité et en favorisant l'individualisation de la prise en charge. Elle reconnaît dans l'accompagnement de la personne en situation de handicap ce qui la rend avant tout, unique. C'est d'ailleurs cet esprit qui a animé les derniers projets présentés, accueillis et soutenus favorablement par les financeurs, au nombre desquels :

- La partition de l'IME Le Buisson pour passer d'une structure unique à deux établissements d'une capacité d'accueil de 42 enfants et adolescents chacun et ainsi, la création de l'IME André Coudrier en 2008
- L'ouverture de la M.A.S. Le Mascaret à Tigery en mars 2011 et celle de la M.A.S. La Briancière à Ris Orangis en septembre 2015 dans lesquelles les principes de l'Association prennent sens comme garantie de l'amélioration des conditions d'accueil antérieurement offertes,
- Les Petites Maisons Spécialisées pour Adultes Autistes,
- Les pavillons décentralisés du CITL la Volière qui reçoivent des résidents aux pathologies difficiles ou dont l'âge rend désormais plus pénible la vie en collectivité, ou encore ceux dont l'autonomie le permet,
- Les deux pavillons pour l'accueil de résidents de l'IME Le Buisson.
- La restauration du CITL la Volière.

C'est dans ce même esprit que l'Association a accueilli les établissements de l'ATPA (Association pour le Travail Professionnel Adapté). Les membres du Conseil d'Administration de cette dernière ont choisi de se rapprocher d'une association dont ils partageaient les valeurs. Ainsi, l'Association s'est-elle agrandie de trois établissements supplémentaires (un ESAT et deux foyers). La fusion/absorption entre l'ATPA et ALTÉRITÉ a été officialisée le 31 décembre 2015.

## **POURQUOI ALTÉRITÉ ?**

Emmanuel LEVINAS, philosophe du XX<sup>ème</sup> siècle, écrit dans son ouvrage intitulé *Éthique et Infini* : « *L'altérité est une vision de l'homme, celle qui à la fois regarde chaque personne comme autre, non réductible à ce que je veux pour elle et qui accepte qu'elle soit essentiellement « être de relation », appelé à vivre complémentirement avec les autres. Adopter une position d'altérité c'est permettre à la personne d'accéder au sens de son existence et de ses actes, c'est amener l'autre à établir de vraies relations humaines, c'est l'aider à grandir et à s'engager, c'est libérer sa parole, lui donner un accès à la conscience qui lui permette l'émergence de son vrai visage* ».

La raison d'être de l'association ALTÉRITÉ est tout entière exprimée dans ces quelques lignes.

Nouveau nom de notre association, le mot « ALTÉRITÉ » désigne donc un concept qui tient à la fois de la philosophie et de la psychologie et s'affirme comme une valeur dans nos pratiques.

Reconnaissance de l'autre dans sa différence et au-delà de la tolérance à laquelle elle invite, l'altérité implique une recherche de compréhension des particularités de chacun. Ce concept pose avec simplicité l'idée complexe selon laquelle toute personne a le droit d'être elle-même.

Ce droit à la différence n'exclut pas l'Autre, mais pose les interactions avec autrui comme facteurs de vie et d'évolution.

La question de l'altérité conduit chacun à s'interroger sur celui qui est autre que soi, sur ses relations avec lui, sur les moyens de le connaître.

La relation est un jeu de miroirs, et c'est en prenant conscience de ce qui nous relie au-delà de nos failles et de nos manques mutuels, que nous pouvons mieux voire « *comment dans la différence, brillent encore plus nos ressemblances* »<sup>2</sup>.

Pratique de réflexion de soi vers l'autre, elle favorise des états de disponibilité et d'attention à l'autre ; elle induit des relations empreintes de bienveillance.

L'altérité sous-tend à la fois nos attitudes professionnelles, les projets mis en œuvre, les actions menées : elle se situe au cœur de notre travail d'accompagnement.

Le Conseil d'Administration d'ALTÉRITÉ est actuellement composé de 16 membres ([annexe 2](#)) et se réunit 5 fois par an.

Chaque administrateur assure une délégation dans les différents établissements que compte l'Association aux fins de soutenir l'équipe de direction et d'être en contact avec les salariés. Il participe à des réunions de bureau hebdomadaire.

## 1.2 LES ETABLISSEMENTS GERES PAR L'ASSOCIATION ALTERITE

### Les Instituts Médico Éducatifs (IME)

- L'IME « Le Buisson », à Champcueil, accueille 42 enfants et adolescents âgés de 6 à 20 ans :  
34 enfants et adolescents en internat et en externat.  
8 enfants et adolescents sur deux pavillons externalisés
- L'IME « André Coudrier », à Saint Germain-Lès-Arpajon accueille en internat et en externat 42 enfants et adolescents âgés de 6 à 20 ans
- L'IME « La Cerisaie », à Brunoy, accueille en externat 68 enfants et adolescents âgés de 6 à 19 ans :
  - 30 enfants de 6 à 13 ans à la S.E.E.S. (Section d'Éducation et d'Enseignement Spécialisé)
  - 38 adolescents de 14 à 19 ans à la S.I.P.F.Pro. (Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle)
- L'IME « Henri Dunant » à Morsang-sur-Orge, accueille en externat 45 enfants et adolescents âgés de 4 à 14 ans.
- L'IME « Page d'Écriture » à Paray-Vieille-Poste, accueille en externat 40 enfants et adolescents âgés de 5 à 14 ans.

### Les Services d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile (S.E.S.D)

- Le SESSAD « La Grande Ourse » à Yerres, prend en charge 25 enfants et adolescents âgés de 0 à 20 ans
- Le SESSAD « Henri Dunant » à Sainte Geneviève-des-Bois, prend en charge 20 enfants et adolescents âgés de 0 à 20 ans
- Le SESSAD « L'Aquarelle » à Savigny-sur-Orge, prend en charge 15 enfants et adolescents de 0 à 20 ans
- Le S.I.D.V.A. (Service d'Intégration pour Déficiants Visuels et Aveugles) à Juvisy-Sur-Orge s'adresse à 65 enfants et adolescents de 0 à 20 ans :
  - S.A.F.E.P. (Service d'Accompagnement Familial et d'Éducation Précoce) est destiné aux enfants de moins de 3 ans.
  - S.A.A.A.I.S (Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire) prend en charge des enfants et adolescents de 3 à 20 ans

### Les Foyers pour adultes

---

<sup>2</sup> Marcel NUSS et Pierre ANCET, Dialogue sur le handicap et l'altérité, éditions DUNOD, 2012

- Le C.I.T.L. « La Volière » (Centre d'Intégration par le Travail et les Loisirs) à Montgeron, accueille 17 adultes au foyer, 16 adultes répartis sur 4 pavillons en internat et 13 adultes en externat.
- Le C.H.A.V.Y. (Centre d'Hébergement et d'Accompagnement du Val d'Yerres) à Brunoy, accueille 60 résidents :
  - 14 + 1 stagiaire au foyer
  - 14 + 1 stagiaire au S.A.I.A. (Service d'Aide et d'Intégration en Appartements)
  - 30 au S.A.S (Service d'Accompagnement Social).
- La Résidence Morsainoise à Morsang-sur-Orge, propose 48 places d'internat, 1 place d'accueil temporaire et 4 places d'accueil de jour (pour les personnes qui sont en retraite).
  - Le foyer d'hébergement dispose de 13 chambres individuelles et de 12 studios.
  - Le S.A.V.S. (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) assure le suivi de 12 personnes hébergées dans des logements loués par l'établissement et 12 autres qui sont elles-mêmes locataires de leur appartement.
- Le Foyer appartements les Aulnaies à Verrières-le-Buisson accueille 18 personnes en appartements collectifs
- la structure A2L à Palaiseau accompagne 43 personnes en appartements collectifs ou individuels.
- Les Petites Maisons Spécialisées pour Adultes Autistes accueillent 16 adultes dans 4 pavillons, l'un au Plessis Pâté, deux autres à Boissy-sous-Saint-Yon et le dernier à Saint Germain-Lès-Arpajon.

#### **Les Établissements et Services d'Aide par le Travail (E.S.A.T.)**

- L'ESAT « La Châtaigneraie » à Yerres, accueille 120 travailleurs au sein de divers ateliers : Blanchisserie, Restauration, Conditionnement et Montage, Espaces verts.
- L'ESAT « Les Ateliers Morsainois » à Morsang-sur-Orge, accueillent 98 travailleurs au sein de divers ateliers : Espaces verts, Restauration, Menuiserie, Entretien des locaux, Sous-traitance, Artisanat, Apiculture.
- L'ESAT « La Cardon » à Palaiseau, accueille 128 travailleurs dont 10 hors les murs au sein de divers ateliers : Restauration, Espaces verts, Bureautique – Saisie – Routage, Montage – Assemblage, Electromécanique et conditionnement

#### **Les Maisons d'Accueil Spécialisées (M.A.S.)**

- La MAS « Le Mascaret » à Tigery, reçoit 64 résidents :
  - 56 en internat
  - 6 en semi-internat
  - 2 places sont réservées à l'accueil temporaire
- La MAS « La Briancière » à Ris-Orangis reçoit 54 résidents :
  - 42 en internat
  - 6 en accueil de jour
  - 6 places sont réservées à l'accueil temporaire en internat

## 2. L'IME LA CERISAIE

### 2.1 SON HISTOIRE

L'IME La Cerisaie est situé à 21 km au sud-est de Paris, dans le quartier « Saint Pierre » de Brunoy en limite des communes de Yerres et de Montgeron. Ce quartier est essentiellement pavillonnaire et de ce fait particulièrement paisible.

La partie principale de l'Établissement a été construite par Monsieur Achille GEORGES en trois fois. Il y ouvre en 1944-45 une maison d'enfants « Les Hirondelles » qui accueille des enfants sur des courtes durées (quelques mois) et ce en raison d'un accident, d'une hospitalisation, d'une indisponibilité des parents.

L'établissement principal, le terrain attenant et une autre parcelle avec divers bâtiments sont achetés par l'APAJH nationale qui y ouvre l'un de ses tout premiers établissements en 1966. Rappelons pour mémoire que l'APAJH a été créée en 1962 et reconnue d'utilité publique en 1974. En 1989, la commune de Brunoy a donné un bail emphytéotique de 30 ans d'une partie du terrain suivi en 2019 de la donation de ce dit terrain.

A son ouverture le 12 décembre 1966, l'I.M.E. La Cerisaie est destinée à recevoir en semi-internat « des débiles mentaux » ne relevant pas de classes de perfectionnement et ressortant du 12ème arrondissement, de Charenton, de Maisons-Alfort, d'Alfortville et communes limitrophes.

C'est en 1984 que la gestion de cet établissement est confiée à l'Association Départementale APAJH 91. Une école publique d'éducation spéciale est ouverte dans l'établissement. Elle est régie selon une convention passée avec le Ministère de l'Éducation Nationale, ce qui permet la mise à disposition des enseignants spécialisés.

Depuis le 1er février 2013, l'Association Départementale APAJH 91 a quitté la Fédération Nationale des APAJH, et est devenue l'Association ALTERITE.

L'I.M.E. perçoit un prix de journée proposé par l'ARS (Agence Régionale de Santé), arrêté par le préfet de région et financé sur l'enveloppe budgétée de l'Assurance Maladie.

L'IME la Cerisaie est répertorié sous le numéro FINESS suivant : 91 06 900 31

### 2.2 LE CADRE JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF

#### 2.2.1 LE CADRE JURIDIQUE

Les textes règlementaires dont relève le fonctionnement de l'I.M.E. comprennent :

L'annexe XXIV du décret n°89-798 du 27 octobre 1989, modifiant le décret n°56-284 du 9 mars 1956 sur les conditions techniques d'autorisation des établissements et des services prenant en charge des enfants ou des adolescents présentant des déficiences intellectuelles

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles dans son ensemble, et notamment la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, modifiant la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales, codifiée dans les articles L.116-1 et L.116-2 et dans les articles L.311-1 à L.311-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

- La loi n°2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, modifiant la loi n°75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées.

- La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients et aux territoires.

Ces différents textes définissent les droits des personnes accueillies et notamment :

- Le respect de sa dignité et de son intégrité
- Son droit à un espace personnel et privé
- La mise en place d'un accompagnement individualisé permettant son libre choix parmi les prestations proposées
- La garantie de la confidentialité des informations contenues dans son dossier, ainsi que la possibilité pour lui ou son représentant légal d'y avoir un accès libre et complet
- Sa participation (et/ou celle de son représentant légal) à l'élaboration d'un projet personnalisé répondant à ses besoins, qu'ils soient exprimés ou perçus

- La mise en place de conditions de vie qui lui soient adaptées et permettent la reconnaissance de son identité et de sa qualité de sujet unique
- La recherche de conditions matérielles qui assurent son confort et son bien-être pour favoriser son plein épanouissement
- La mise à disposition d'aides techniques, lui permettant une autonomie maximale
- Le maintien de ses liens familiaux
- La préservation de ses acquis et le développement de compétences nouvelles chaque fois que cela est possible
- La prévention des régressions et leur accompagnement si elles s'avèrent inéluctables.

L'ensemble de ce dispositif a pour but d'offrir à chaque jeune une prise en charge la plus individualisée possible. Cela se vérifie à travers plusieurs outils prévus par le législateur et concerne la mise en œuvre des obligations suivantes :

- Le projet d'établissement et sa réactualisation tous les cinq ans
- Le livret d'accueil
- La charte des droits et liberté de la personne accueillie
- Le règlement de fonctionnement de l'établissement
- Le contrat de séjour et son avenant annuel pour préciser l'évolution du projet de vie personnalisé
- La constitution d'un Conseil de la Vie Sociale
- La mise en place d'une évaluation interne
- L'organisation d'une évaluation externe

## 2.2.2 LE CADRE ADMINISTRATIF

### Le fonctionnement

Le calendrier de fonctionnement est établi sur la base de 210 jours d'ouverture. Les horaires du secrétariat sont les suivants : de 8h30 à 17h

L'I.M.E. est ouvert tous les jours de la semaine du lundi au vendredi, ainsi qu'un ou deux samedis par mois.

Les horaires d'ouverture pour l'accueil des enfants, adolescents et jeunes adultes sont :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h 30 à 16 h 30
- mercredi de 9 h 30 à 12 h 30 (pour les enfants)
- samedi de 9 h 00 à 13 h 00 (un ou deux samedis par mois)

L'établissement est fermé 1 semaine environ à chaque période de petites vacances scolaires et 31 jours pendant les grandes vacances.

### La prestation hôtelière

Selon le souhait de l'association, c'est l'ESAT la Châtaigneraie qui fournit quotidiennement les repas qui sont préparés et livrés en liaison froide. Les agents hôteliers réchauffent les plats et assurent le service. Les menus servis sont identiques pour tous avec la prise en compte de régimes spécifiques.

### Les transports

Pour permettre d'éviter des trajets domicile/IME trop long et trop fatiguant pour les jeunes, nous prenons en compte les lieux de domiciliation lors de l'admission. Une partie des transports est assurée par l'établissement mais il est également fait appel à des prestataires extérieurs.

Dès que cela est possible et en accord avec les parents, des jeunes peuvent être autonomes dans les transports.

### L'hygiène et la sécurité

L'I.M.E. se conforme aux règles d'hygiène et de sécurité en vigueur. Il dispose notamment :

- d'un registre spécifique où sont consignées les observations et remarques relatives à l'hygiène et à la sécurité,
- d'un plan bleu relatif à la sécurité des usagers,
- d'un document unique d'évaluation des risques professionnels,

- de registres accessibilité et d'accueil (inscription des entrées et des sorties),
- d'un registre de réclamation et de satisfactions des usagers,
- des consignes nationales « Vigipirate ».
- d'une fiche de sécurité de l'établissement, annexé au règlement de fonctionnement.

## 2.3 L'AGREMENT ET LE PUBLIC ACCUEILLI

### 2.3.1 L'AGREMENT

L'arrêté du 19 avril 1993 précise que l'I.M.E La Cerisaie est destinée à recevoir en semi-externat 68 enfants et adolescents déficients intellectuels avec un niveau de retard mental léger ou moyen ayant une déficience motrice qui serait compatible avec les déplacements en étage. L'établissement comprend deux sections :

La Section d'Éducation et d'Enseignement Spécialisés (S.E.E.S.) est agréée pour recevoir 30 enfants âgés de 6 à 13 ans dont 5 enfants présentant un pluri handicap déficitaire et mental grave, répartis sur des groupes éducatifs de référence.

Chaque enfant est accueilli à la S.E.E.S. pour faire des apprentissages sociaux et scolaires : étendre ses connaissances et faire l'expérience de la vie avec les autres. A cet effet, il bénéficiera d'attentions lui permettant, avec sa famille, de prendre conscience de ses possibilités et de les utiliser au mieux à partir d'un projet individualisé d'accompagnement (PIA).

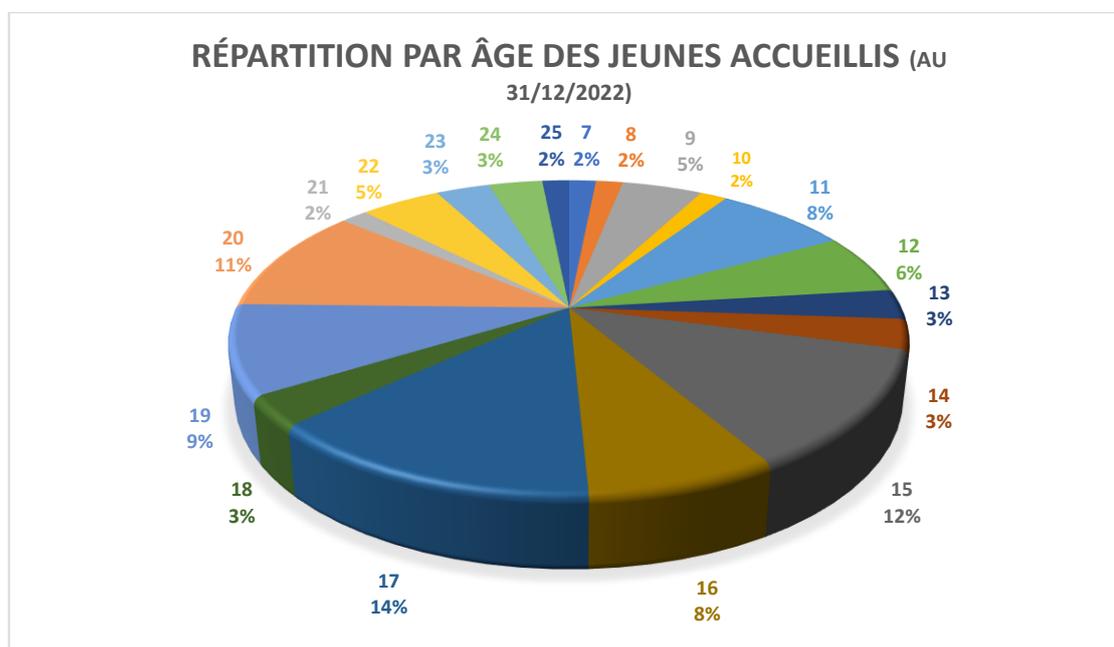
La Section d'Initiation de la Première Formation Professionnelle (S.I.P.F.P.R.O) qui accueille 38 adolescent(e)s de 14 à 19 ans, dont 7 présentant un pluri handicap déficitaire et mental grave. Chaque adolescent est accompagné dans son parcours institutionnel par un référent garant de la qualité de son projet. Les prises en charge sont proposées en lien avec les champs éducatif, pédagogique, thérapeutique et technique (ateliers blanchisserie, cuisine, menuiserie et horticulture).

### 2.3.2 LE PUBLIC ACCUEILLI

#### L'âge

Comme nous le montre le graphique ci-dessous, la pyramide des âges des jeunes accueillis n'est pas linéaire. Le nombre de jeunes par tranche d'âge évolue d'années en années en fonction des admissions et des orientations.

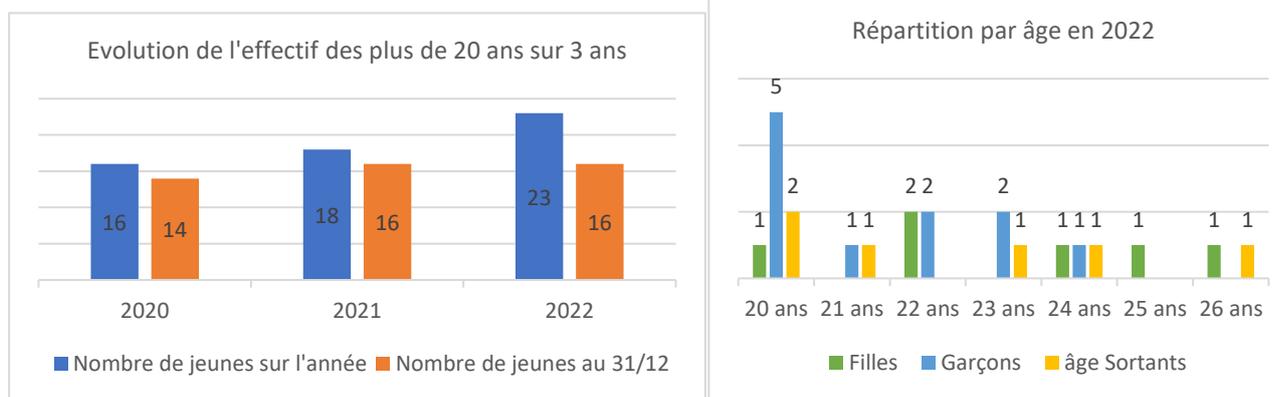
Par conséquent, la composition des groupes de l'IME et plus précisément les groupes éducatifs de la SEES est revu chaque année afin d'assurer une cohérence dans l'accompagnement.



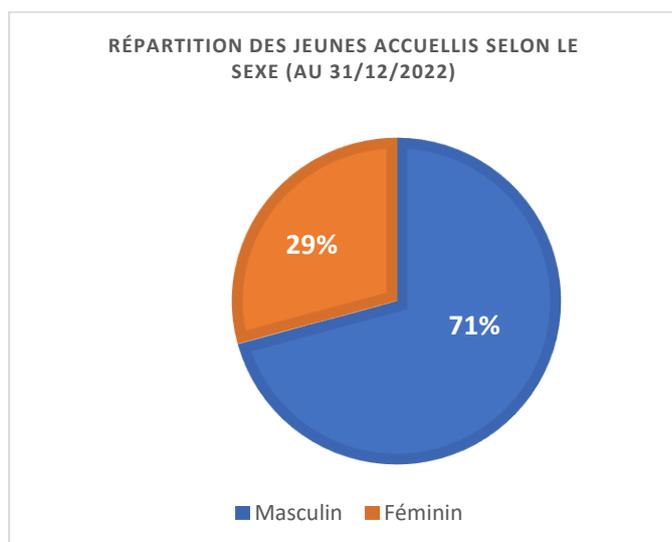
## La situation des adultes relevant de l'amendement Creton

L'amendement Creton est un dispositif législatif permettant le maintien temporaire de jeunes adultes de plus de 20 ans en établissements accueillant des enfants et adolescents dans l'attente d'une place dans un établissement pour adultes. La CDAPH se prononce sur l'orientation de ces jeunes vers un type d'établissement pour adultes, tout en les maintenant, par manque de places disponibles, à l'IME.

Chaque année une vingtaine d'adultes relevant de l'amendement Creton sont accueillis à l'IME. Ce sont principalement des jeunes qui ont une orientation ESAT et pour un certain nombre d'entre eux, une orientation en foyer de vie et/ou CITL.



## Le sexe



Chaque année, le nombre de garçons est toujours supérieur à celle des filles.

## Les situations sociales

L'IME La Cerisaie accueille des enfants et des adolescents de différentes cultures, issus de tous les milieux sociaux. Certains relèvent de placements familiaux et sont en familles d'accueil, d'autres sont accueillis au sein d'Unité d'Accueil Familiale Thérapeutique (UAFT).

## Les pathologies

On peut d'emblée noter un élément en analysant la répartition des différents troubles ou pathologies présentés par les jeunes accueillis en fonction de l'âge et/ou de la section concernée.

Bien que l'on puisse s'attendre à des différences significatives entre les différents groupes, puisque les attendus pour accéder au « pré professionnel » à partir de 14 ans sont d'un niveau plus exigeant (capacités à soutenir une attention, un effort de travail dans la durée, et à respecter différentes consignes de sécurité par exemple), cela n'est vrai que très partiellement.

En effet, en observant cette répartition, on note qu'il n'y a en fait pas de corrélation simple qui permettrait d'associer un type de trouble ou de déficience à une orientation future.

Par exemple, ce n'est pas parce qu'un enfant de 6 ans présente tel niveau de déficience intellectuelle, ou tel diagnostic associé à une origine génétique, ou tel trouble envahissant du développement, que cela pourrait avoir une valeur prédictive quant à son avenir.

C'est une source de motivation professionnelle importante. Chacun, quelle que soit sa fonction, s'efforce de donner le mieux à tout moment à chaque jeune de l'IME. L'avenir reste ouvert, les évolutions ne sont pas linéaires. L'inattendu est accueilli.

Ainsi, de nombreux troubles s'avèrent être très variables dans le temps (sur une dizaine d'années par exemple) et l'on est souvent surpris de constater pour certains des adaptations à la vie sociale que l'on n'avait pas envisagées quelques années plus tôt. De même, d'autres jeunes acquièrent avec le temps une vie intérieure plus apaisée, même si, bien sûr, des « incapacités » persistent.

Au sein d'un milieu moins bienveillant, moins protecteur qu'un IME, nombre de ces jeunes auraient continuellement été conduits à ressentir leurs difficultés, leur « handicap » comme des échecs, voire comme des « fautes ». Cela n'aurait pas favorisé leur développement personnel, la découverte et la reconnaissance de leur vie intérieure riche, selon leurs moyens.

Le risque aurait été qu'ils s'identifient à leur « handicap », avec un possible sentiment de défaite permanent. Le cadre à la fois exigeant mais non compétitif proposé par un IME tel que la Cerisaie, vise au développement des capacités des jeunes grâce à l'épanouissement de leur personnalité, grâce au respect de leur vie intérieure, en tenant compte de leurs désirs.

Cela est très différent de ce qui pourrait être proposé au sein du milieu dit « ordinaire », où la réussite, voire la performance, sont souvent prioritaires.

Une analyse succincte de la population accueillie à l'IME la Cerisaie montre les éléments suivants :

Les jeunes sont orientés par la MDPH, qui reconnaît l'existence d'un « handicap ». Il n'est donc pas étonnant que tous présentent une déficience intellectuelle mais avec des expressions très variables cliniquement. L'IME n'accueille pas de jeunes porteurs de polyhandicap.

Presque tous présentent un trouble du langage (oral et/ou écrit) et donc aussi des difficultés pour communiquer et cela, de manière très diverse. Certains ne s'expriment que très peu par le langage parlé, développant une communication non verbale riche, d'autres ont accès à une parole quasiment normale.

Environ un quart des jeunes présentent un trouble de la personnalité, dont la répartition est égale entre la SEES et la S.I.P.F.PRO.

Un quart des enfants présentent un trouble envahissant du développement, certains dans le cadre d'un trouble du spectre autistique. Cela est plus fréquemment rencontré chez les plus jeunes, donc à la SEES.

A noter que tous ces diagnostics ne sont pas exclusifs l'un de l'autre.

Chez un cinquième des jeunes accueillis un bilan génétique a conclu à la mise en évidence d'une anomalie. A part quelques situations rares, il s'agit ici essentiellement de la trisomie 21. C'est un groupe hétérogène, dont l'expression clinique est très variée.

15% des jeunes présentent des troubles du comportement qui sont en rapport avec leur pathologie.

Seulement un dixième de la population accueillie présentent un trouble psychologique justifiant la prescription d'un traitement psychotrope ; lié à un vécu d'angoisse principalement, parfois justifié par un trouble psychiatrique avéré.

Cela peut être mis en rapport avec l'importance donnée à l'écoute psychologique, qui n'est pas réservée aux seuls moments de psychothérapie. En effet, l'ensemble du personnel se préoccupe du vécu intérieur, du ressenti de chacun.

Ainsi, les échanges fréquents et riches entre professionnels, et avec les jeunes, permettent bien souvent de désamorcer des « crises », et donc d'éviter d'avoir recours à des médicaments.

Enfin, quelques-uns présentent une épilepsie, presque toujours stabilisée.

Les troubles alimentaires peuvent, dans quelques cas, être liés à une pathologie organique authentifiée.

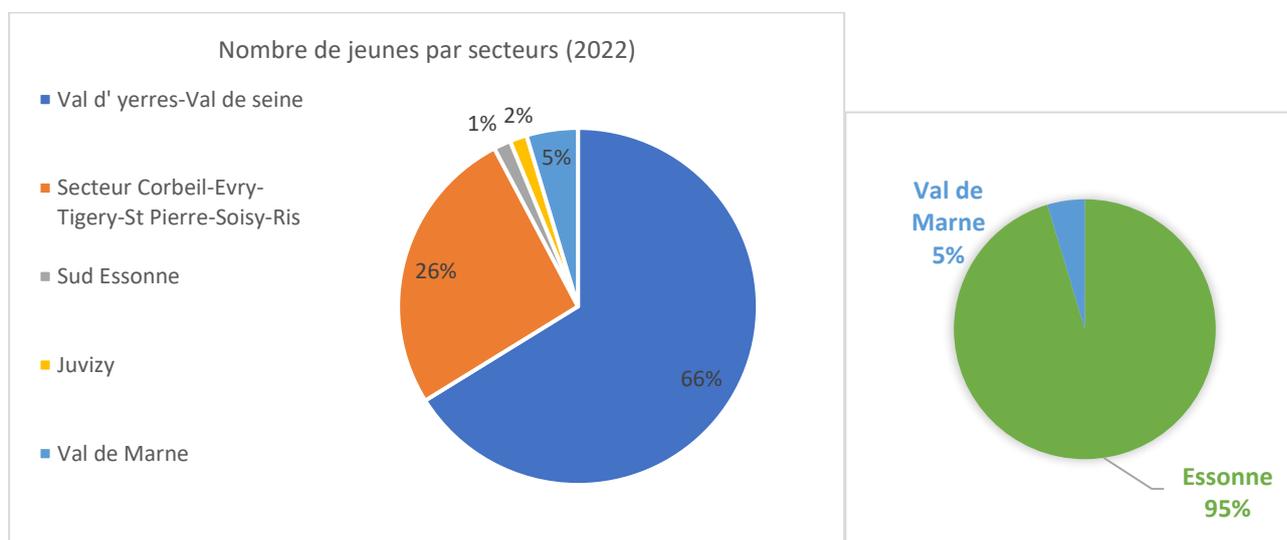
Cependant, pour tous, une attention particulière est portée afin de ne pas favoriser la prise exagérée de poids, grâce à l'existence de repas équilibrés. Il est souvent utile que l'équipe éducative intervienne pour canaliser l'importance des quantités absorbées lors du repas du midi.

En fonction de la décision de la MDPH et de l'agrément de l'établissement, ces enfants ou ces jeunes sont admis à l'IME en raison des difficultés rencontrées et repérées en milieu ordinaire.

Les jeunes accueillis ont besoin de repères, d'un cadre contenant et de reconnaissance. A l'IME, ils ont accès à différents apprentissages éducatifs, préprofessionnels et pédagogiques tout en respectant leur rythme. Ils peuvent également bénéficier de prises en charge orthophonique, psychomotrice et psychothérapeutique.

### L'origine géographique

Les jeunes habitent en grande majorité dans le département de l'Essonne (91) ; d'autres peuvent venir de départements limitrophes à condition que la durée du trajet pour se rendre à l'IME soit acceptable.



Certains jeunes peuvent venir seuls à l'établissement en utilisant les transports en commun.

# L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES A L'IME

## 1.LES DROITS FONDAMENTAUX DES USAGERS ET LA PROMOTION DE LA CITOYENNETE

### 1.1 RESPECT DES LOIS ET MODALITES DE LEUR EXERCICE

L'établissement est géré par l'association Altérité. Elle promeut les valeurs fondamentales de la démocratie, la laïcité, la citoyenneté, le respect de la personne et la solidarité.

Comme le précise la Loi du 02 Janvier 2002, des outils sont mis en place tels que le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, la charte des droits et des libertés, le contrat de séjour, le projet d'établissement, le conseil à la vie sociale et la liste des personnes qualifiées.

Conformément à l'article 8 de la loi du 2 janvier 2002 et aux recommandations des bonnes pratiques de la personne et du projet personnalisé, l'établissement met en œuvre la reconnaissance des droits fondamentaux de l'utilisateur et de son représentant légal.

### 1.2 LA PREVENTION ET LE TRAITEMENT DES SITUATIONS ET TOUTE FORME DE MALTRAITANCE : PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE.

L'établissement s'inscrit dans la prévention de la maltraitance et tente d'apporter une veille quant aux situations préoccupantes confiées et rapportées par les jeunes.

D'une part, sur les groupes, en classe ou en atelier, chaque professionnel est conscient de son rôle d'exemple, de repère stable et symbole d'un adulte sain dans ses agissements et dans sa manière d'appréhender l'enfance en difficulté.

D'autre part, l'établissement reste le garant de la lutte contre la maltraitance sous toutes ses formes et réagira, agira, préviendra et assurera un rôle de prévention et d'écoute aux jeunes dont il a la charge.

Enfin, dans le cadre d'une volonté associative, l'établissement a le souhait de former ses équipes à la promotion de la bientraitance pour encore mieux lutter contre toutes les violences, qu'elles soient physiques, psychologiques, émotionnelles ou verbales faites aux jeunes accueillis.

Un protocole ([annexe 3](#)) « conduite à tenir en cas de constat de maltraitance » existe au sein de l'IME. Un livret à destination des professionnels « bientraitance et prévention de la maltraitance » leur a été remis de manière à ce qu'ils puissent évaluer quand ils le souhaitent leur pratique professionnelle.

Dans le cadre de la mutualisation des formations au sein de l'Association Altérité, une formation sur la bientraitance liée aux recommandations de la HAS, permettra de faire participer tous les professionnels de l'établissement.

### 1.3 LA PROCEDURE D'ADMISSION

Pour être admissibles, les jeunes doivent avoir une orientation validée par la M.D.P.H. correspondant à l'agrément de l'établissement.

A la réception des dossiers, une première réponse est apportée à la famille. Le travail de consultation de demandes d'admission peut commencer. (Annexe 4 : procédure d'admission).

Les dossiers retenus sont présentés à la commission qui est constitué de la Directrice, d'un chef de service en fonction de la section, du médecin psychiatre et de l'assistante sociale. La consultation des dossiers nécessite un consensus d'équipe, consensus qui va prendre en compte les contraintes et le contexte institutionnels (secteur géographique, répartition équilibrée des âges, des pathologies, constitution des groupes ...).

Chaque membre de la commission est le porte-parole d'une équipe et le garant de critères différents, quelquefois contradictoires, mais tous importants et devant être pris en considération.

## LE PREMIER CONTACT AVEC L'ÉTABLISSEMENT

La commission a statué sur une demande d'admission et la première rencontre peut s'engager. Des entretiens avec la ou le chef de service, le médecin psychiatre et l'assistante sociale et une visite de l'établissement sont proposés à la famille. Une période d'observation permet de voir si notre plateau technique peut répondre aux besoins du jeune. L'admission est proposée à la famille.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, il y a 100 demandes d'admission à traiter (70 à la SEES et 30 à la SIPFPRO). L'absence d'un temps d'assistant de service social (0.40 ETP) à l'IME ne facilite pas le traitement des dossiers. Cependant et malgré quelques rencontres de personnes postulant au poste d'assistant de service social, nous avons peu de candidatures et les postes vacants dans le secteur étant nombreux, nous avons du mal à recruter.

## L'ADMISSION

L'enfant ou l'adolescent est accueilli le premier jour avec ses parents. Un contrat de séjour est présenté au jeune et sa famille qui ont un mois pour le signer. La famille se voit remettre les documents institutionnels lui permettant de se familiariser avec le fonctionnement de l'IME (règlement de fonctionnement, livret d'accueil, droit à l'image...).

## LA CONSTITUTION ET LA GESTION DU DOSSIER

Un dossier unique, renseigné et actualisé est ouvert pour chaque jeune accueilli. Il retrace son évolution au cours de son accompagnement et comporte les divers volets correspondant aux composantes éducatives et pédagogiques, avec notamment le dossier établi lors de l'admission, les comptes rendus des différentes rencontres et réunions concernant le jeune. Il contient les autorisations écrites demandées aux parents ou détenteurs de l'autorité parentale. Il fait aussi mention des faits notables intervenus dans le cadre de l'accompagnement. Une partie administrative est présente, apportant les éléments utiles tels que les diverses notifications (MDPH, documents administratifs ...). Ce dossier est soumis au secret professionnel. Les personnes habilitées à consulter le dossier sont celles concourant à la mise en œuvre du projet: les cadres de l'équipe de direction, les médecins, les équipes paramédicale, éducative, pédagogique et l'assistante sociale.

La partie médicale, sous enveloppe, est conservée sous clés au service médical. Elle n'est consultable que par les médecins et les infirmières. De même pour l'assistante sociale qui conserve les éléments sociaux sous clés.

Les stagiaires ne sont pas habilités à consulter les dossiers sauf autorisation de la Direction.

Il est nécessaire de revoir les éléments constitutifs du dossier. Il sera repensé dans le cadre du plan d'amélioration

Les représentants légaux peuvent accéder aux informations recensées dans le dossier de leur enfant en adressant au préalable un courrier à la Direction de l'IME.

Durant les cinq dernières années nous n'avons pas eu de demandes mais la circulaire du 3 juillet 2009 impose à l'établissement de répondre :

- Au plus tard dans les 8 jours suivant la réception du courrier
- Au plus tôt après un délai de réflexion de 48 heures

Ce délai de communication est porté à 2 mois lorsque les informations médicales datent de plus de 5 ans à compter de la date à laquelle l'information médicale a été constituée.

Un rendez-vous est alors proposé afin qu'ils puissent consulter le dossier. Cette consultation se fait avec l'accompagnement d'un membre de l'équipe de direction et d'un psychologue ou de l'assistante sociale. En effet, il peut arriver que les données contenues dans le dossier soient susceptibles de « déstabiliser » les représentants légaux. C'est la raison pour laquelle l'arrêté du 8 septembre 2003 prévoit que « *la communication des informations ou des documents par les personnes habilitées à les communiquer en vertu de la loi, s'effectue avec un accompagnement adapté de nature psychologique, médicale ou socio-éducative.* ».

## 2. LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT AU SERVICE DU PROJET INDIVIDUALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT

### 2.1 LA PLURIDISCIPLINARITE, L'INTERDISCIPLINARITE ET LA TRANSDISCIPLINARITE SONT LES NOTIONS PREALABLES A LA DEFINITION DES ORIENTATIONS DE NOTRE PROJET D'ETABLISSEMENT.

La pluridisciplinarité existe de fait au sein de notre établissement dans la mesure où nous mettons en convergence au quotidien nos divers métiers et orientations dans les différents modes d'accompagnement des enfants et des adolescents. La pluridisciplinarité existe car, face à une problématique donnée, la lecture rigoureuse de chaque discipline ou métier, confrontée aux lectures rigoureuses des autres disciplines ou métiers, permet de comprendre la complexité de chaque situation et la relativité de chaque lecture. C'est justement lorsque chaque professionnel réalise que sa lecture est limitée et relative et que la confrontation avec les autres lectures peut être éclairante et enrichissante, que la pluridisciplinarité nous conduit à l'interdisciplinarité.

Il n'y a pas d'interdisciplinarité sans pluridisciplinarité. Le fait que chaque professionnel laisse ses « vérités » pour écouter celles des autres, permet de s'ouvrir à l'écoute des autres lectures et des autres méthodes, qu'il puisse y avoir un échange, cela ouvre en quelque sorte des espaces qui permettent une circulation des savoirs entre les disciplines, un transfert de connaissances, par laquelle les disciplines des uns et des autres se développent et se transforment, puis redéfinissent leurs frontières et leurs méthodes, dans une dynamique qui vient enrichir et affiner les approches des uns et des autres. Nous ne sommes pas des chapelles disciplinaires, nous sommes une institution qui est vivante dans la mesure où cette interdisciplinarité existe et nous transforme subjectivement, professionnellement, et institutionnellement.

L'interdisciplinarité serait donc une conciliation d'approches et de perspectives différentes. Tout en restant fidèle à sa discipline, chaque professionnel peut mobiliser sa subjectivité pour se laisser interroger et même adopter des contenus lui permettant de confronter et même de modifier son propre positionnement, de garder ou de renoncer à sa méthode, de l'enrichir, d'adopter même des catégories ou des règles d'autres disciplines, de les intégrer et les réinterpréter à la lumière de sa propre discipline. Des processus où des savoirs se nouent et se dénouent viennent ainsi reconfigurer en permanence les champs propres à chaque discipline.

La transdisciplinarité est ce processus par lequel nos savoirs sont mis à l'épreuve à travers et au-delà les disciplines des professionnels de l'établissement, par les besoins mêmes des enfants et des jeunes accueillis. C'est par la transdisciplinarité que le soin proprement dit n'est pas limité par les diplômes ni par les disciplines. La transdisciplinarité donne à notre institution son caractère d'institution soignante. La transdisciplinarité rend possible ce que le psychanalyste Alfredo Zenoni<sup>3</sup> appelle une « *pratique à plusieurs* ». Car c'est à travers, mais aussi au-delà de nos disciplines, que notre pratique professionnelle est mise au service des missions de notre institution dans la société et la culture, comportant donc une dimension éthique et anthropologique qui viennent donner sens à nos savoirs et à nos manières de travailler, les mettant constamment à l'épreuve de l'expérience de soin et d'accompagnement quotidien des enfants et des jeunes que nous accompagnons.

L'accompagnement des enfants et des jeunes accueillis dans l'institution nous fait ainsi passer des lectures et des interprétations diverses à une problématisation, un questionnement, une discussion par lesquels nos subjectivités ouvrent des marges et des passerelles inexplorées entre nos disciplines (pluridisciplinarité), ce qui conduit à des mobilisations par lesquelles les professionnels captent des notions relevant d'autres champs de compétence que les leurs, s'approprient des concepts, les dialectisent dans leurs champs spécifiques d'action (interdisciplinarité), générant ainsi une évolution épistémologique, une transformation des savoirs qui se poursuit sans cesse sous l'épreuve des besoins posés par l'accompagnement des jeunes accueillis (transdisciplinarité).

Cependant, si des impératifs qui s'imposeraient sur notre exercice professionnel venaient empêcher ce processus, si par exemple les nouvelles politiques sanitaires venaient à réduire le temps du travail professionnel au temps passé effectivement par le professionnel auprès d'un enfant ou d'un adolescent, si

---

<sup>3</sup> Alfredo ZENONI, *l'autre pratique clinique*, édition ERES, 2009

des prérogatives financières venaient donc rendre « non rentables » nos réunions, cela voudrait dire que le parcours allant de la pluridisciplinarité à la transdisciplinarité, à travers l'interdisciplinarité, serait mis en péril. Notre institution deviendrait alors un dispensaire d'actions et de soins relevant des disciplines diverses et isolées dans leurs axiomes, leurs méthodes et leurs paradigmes. La dialectique de la construction des connaissances permettant une transformation et une réinvention des savoirs en fonction et au service des besoins des enfants et des jeunes accueillis, ne pourrait plus se faire. En effet, l'organisation des savoirs, l'exclusivité de leur exercice, et une distribution de gestes professionnels tout faits et prêts à être appliqués, seraient alors commandés par des politiques économiques et administratives qui viendraient contrôler, planifier, standardiser et évaluer « le nombre » d'actes, en fonction des programmes, des diplômes et des coûts.

Enfermés dans leurs postulats disciplinaires, les professionnels resteraient accrochés au monopole de leurs dogmes. Il n'y aurait plus de place pour notre institution soignante d'aujourd'hui, où notre clinique à plusieurs, va de la main avec l'interdisciplinarité, où la confrontation aux points de vue de l'autre ouvre la voie à des nouveaux paradigmes du soin institutionnel. A la place des processus de la connaissance et des dynamiques de la construction du savoir qui animent notre pratique professionnelle d'aujourd'hui, nous aurions des modes d'emploi à suivre dans une institution sans vie.

C'est pourquoi une réflexion à propos des notions de pluridisciplinarité, d'interdisciplinarité et de transdisciplinarité semble s'imposer comme une urgence. Car sans ce parcours, ce ne sera plus l'accompagnement des enfants et des adolescents de notre institution qui donnera sens à notre exercice professionnel, mais d'autres logiques, d'autres politiques, lesquelles ne seraient pas déterminées par la visée éthique, clinique et humaniste qui nous anime encore aujourd'hui.

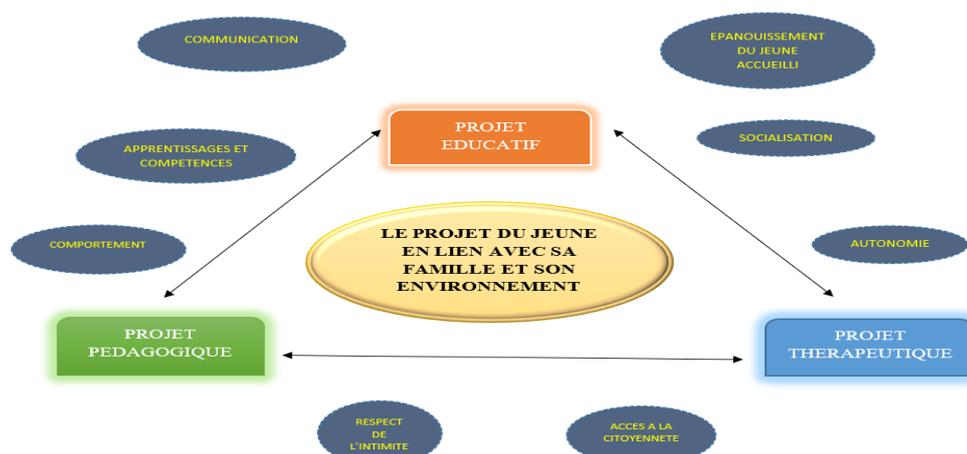
## 2.2 LE PROJET INDIVIDUALISE D'ACCOMPAGNEMENT (PIA)

Qu'il soit éducatif, pédagogique et/ ou thérapeutique, le projet de l'IME la Cerisaie a pour finalité de permettre à chaque jeune de s'épanouir dans son projet de vie. Cela passe concrètement par la mise en œuvre d'objectifs spécifiques d'accompagnement inscrit dans le projet du jeune.

Le projet individualisé d'accompagnement (PIA) est une des obligations de la loi 2002-2. C'est ce que met en place l'établissement pour répondre aux besoins de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte. L'idée de projet renvoie au questionnement. Elle intègre automatiquement le mouvement puis le changement. En premier lieu c'est un questionnement sur soi. La personne est sujet de droit, sujet de désir, sujet d'une histoire, de trajectoire, de besoins. C'est un processus qui identifie les étapes et les moyens pour optimiser les ressources professionnelles et matérielles de l'établissement au profit de la personne accueillie.

Il répond à la fois à une logique institutionnelle et à une logique singulière. Il interroge notamment le processus d'accompagnement entre le jeune, la famille pour aboutir à l'élaboration d'un projet cohérent, à son évaluation et à son suivi. Le projet questionne donc directement l'interdisciplinarité, le partage d'informations, l'optimisation du temps, les écrits qui en découlent, la participation des professionnels de l'équipe, celle du jeune, de ses parents et des partenaires.

Toujours en lien avec les familles, le but est de construire une relation de confiance, un accompagnement en fonction de la singularité de chacun. Il est essentiel que le jeune accueilli soit acteur de son histoire et de son projet au sein de l'IME. Le projet nécessite de faire un bilan et de définir de nouveaux objectifs tous les ans.



## 2.3 LA COLLABORATION AVEC LES FAMILLES

On ne peut pas parler du projet individualisé d'accompagnement sans aborder la collaboration nécessaire avec les familles. Le travail avec les familles est un élément essentiel pour la dynamique du PIA. L'article 3 des annexes XXIV stipule qu'elle doit « être associée autant que possible à l'élaboration du projet individuel pédagogique, éducatif et thérapeutique, à sa mise en œuvre à son suivi régulier et à son évaluation »

A l'IME, le lien avec le jeune et sa famille est le pilier de l'accompagnement. Dès la première rencontre, l'équipe pluridisciplinaire est attentive aux attentes des familles, à leurs questionnements, leurs besoins et ceux de leur enfant. Afin d'instaurer une relation de confiance, les professionnels informent les parents ou les détenteurs de l'autorité parentale qu'ils ne se substituent pas à eux mais s'appuieront sur leur expérience et la connaissance de leur enfant pour lui proposer un accompagnement adapté.

La reconnaissance de la place des parents (ou de la famille d'accueil, des tuteurs et des services de l'aide sociale à l'enfance) contribue à la garantie d'une dimension tierce dans la relation au sujet. Cette conception se référant à la psychanalyse est prise en compte dans notre réflexion institutionnelle.

La famille est informée des divers aspects de l'accompagnement de son enfant. Elle est associée à l'élaboration du projet individuel et à sa mise en œuvre.

Elle se positionne en donnant son accord au projet individuel, condition nécessaire à la poursuite de l'accompagnement. C'est pourquoi la signature du contrat de séjour par l'IME et la famille acte cet engagement.

La présence de la famille lors des réunions au sein de l'établissement ainsi que la présence constante et régulière des jeunes à l'IME est essentielle pour la bonne mise en œuvre de son projet.

Des rencontres sont proposées aux familles. Elles peuvent elles-mêmes solliciter les différents professionnels de l'équipe.

Il est nécessaire de revoir les éléments constitutifs du dossier. Il sera repensé dans le cadre du plan d'amélioration

Nous souhaiterions développer les rencontres avec les familles, de manière collective. Familles et professionnels se retrouvent dans un objectif commun : valoriser les familles dans leurs compétences parentales.

Les objectifs des rencontres sont :

- De renforcer les liens sociaux entre les parents,
- De rompre l'isolement des familles en les amenant à se rencontrer,
- De soutenir et de valoriser les compétences parentales,
- De proposer des pistes de réponses aux questionnements des familles de manière simple, conviviale et accessible,
- De favoriser la rencontre entre les professionnels et les familles.

## 2.4 LA PRESENTATION DES SECTIONS DE L'IME

Deux sections sont en place afin de mener à bien les missions de l'établissement : la SEES et la S.I.P.F.PRO. Chacune a sa spécificité. Avant de présenter les projets de chaque section, il est important de préciser que des éléments communs existent au sein de l'IME.

### 2.4.1 LA REFERENCE

La référence individuelle est la pratique la plus courante dans le travail social et médico-social. Cependant depuis la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, nous parlons plutôt de "réfèrent du projet de la personne" et non plus du « réfèrent de la personne". Cette fonction est assurée au sein de l'équipe éducative. Elle favorise pour chaque enfant, adolescent, la continuité et la cohérence de l'accompagnement. L'éducateur réfèrent est, un point d'ancrage pour l'enfant accueilli. La référence éducative est en pratique, une relation personnalisée, un dispositif permettant d'établir une relation de confiance, un

repère pour le jeune. L'éducateur référent est un adulte ressource pour lui, il est le garant auprès de l'équipe, du suivi de son projet individualisé. Il est également l'interface dans l'équipe pour le jeune, les intervenants extérieurs, la famille.

La notion de référence est une donnée essentielle pour le jeune accueilli à l'IME. Le référent est un repère, il recueille la parole du jeune et la transmet. Il établit une relation de confiance avec le jeune et sa famille, dont il est un des interlocuteurs privilégiés.

Le référent est un des garants du projet individualisé. Il est associé aux différentes décisions.

La différence d'âge entre les jeunes accueillis à la SEES et à la S.I.P.F.Pro, implique une approche différente de la notion de référence.

Ainsi, à la S.E.E.S., l'éducateur et le groupe font référence. L'enfant change d'éducateur et de groupe de référence en fonction de son âge et de l'évolution de son projet. Les psychologues se partagent la référence des enfants et de leurs familles pendant toute la durée de la prise en charge.

A la S.I.P.F.Pro., dès l'admission, un référent est nommé. Cependant, selon l'évolution du projet d'orientation du jeune, la référence peut changer. En cas d'orientation vers le monde du travail, un éducateur technique spécialisé devient co-référent du jeune.

Il peut s'avérer nécessaire de mettre en place une co-référence avec un psychologue dans des situations particulières. Le psychologue peut faire tiers dans la relation duelle jeune-référent, et aborder des points spécifiques liés à la problématique de chacun.

Il est possible d'effectuer un changement de référence, soit à la demande du jeune, soit à la demande des référents (toute demande étant étudiée par l'équipe).

#### 2.4.2 LES PROJETS SPECIFIQUES

##### *Le foyer coopératif : un instrument d'éducation à la citoyenneté*

Le foyer coopératif est doté d'un budget propre destiné à financer principalement des projets éducatifs coopératifs ou des actions de solidarité. Ses ressources proviennent notamment du produit de ses activités (fêtes, kermesses, spectacles, ateliers techniques), de dons et de la participation des familles. Elle est affiliée à l'Office Central de la Coopérative à l'Ecole (OCCE).

Les projets développés au sein de la coopérative de l'établissement, visent à renforcer l'esprit d'initiative, de coopération et d'entraide.

Ils sont un des supports pédagogiques les mieux adaptés à la poursuite des objectifs du socle commun des connaissances et compétences principalement dans le domaine des compétences sociales et civiques ainsi que dans celui de l'autonomie et de l'initiative. Ils doivent permettre la participation effective de tous les élèves à chaque étape de leur réalisation.

La gestion financière ne représente pas le seul objectif éducatif des projets coopératifs. Elle constitue cependant un élément important de l'apprentissage de la vie associative et économique et de la formation de citoyens responsables.

Tous les élèves de l'établissement sont membres actifs de la coopérative. Ainsi, chaque année, le bureau de la coopérative est renouvelé. Il est composé des jeunes élus des deux sections (S.E.E.S et S.I.P.F.Pro). Soutenu et encadré par les professionnels, ce bureau se réunit une fois par mois (le samedi de fonctionnement) pour assurer la gestion, étudier les différents projets et les demandes de financement.

Tous les jeunes de l'établissement sont regroupés pour que les élus leur présentent oralement le compte rendu de la réunion du bureau : projets, décisions, bilan des actions et des finances, appels à de nouveaux projets.

Les élus de la coopérative scolaire sont invités au Conseil de la Vie Sociale (CVS) afin de présenter les projets.

##### *Les activités sportives*

L'éducateur sportif participe aux synthèses et remplit une partie qui lui est dédiée dans le PIA. Pour se faire, chaque début d'année scolaire, l'équipe pluriprofessionnelle se réunit pour échanger sur la nécessité ou non d'un suivi spécifique concernant chaque jeune au niveau sportif. Ensuite, le psychomotricien, le médecin

psychiatre et l'éducateur sportif se retrouvent pour valider ou non cette liste. Bien entendu, en fonction de l'évolution des besoins des jeunes cette liste peut être revue au cours de l'année.

Ce projet se décline sur les deux sections de l'établissement et concerne tous les jeunes accueillis. Il doit tenir compte et être adapté au projet de chacun.

L'objectif principal des activités physiques et sportives dans ce cadre va être, dans un premier temps, de donner aux jeunes la possibilité d'accéder aux apprentissages moteurs de base, ainsi qu'aux apprentissages pré-sportifs et sportifs.

Certains cycles seront réalisés au sein même de l'établissement (salle de sport et plateau sportif de l'institution), d'autres le seront à l'extérieur (équipements sportifs de la commune par exemple).



Les cycles seront organisés sous la responsabilité de l'éducateur sportif et dans le cadre de projets particuliers en collaboration avec les psychomotriciennes, des éducateurs, stagiaires ou professeurs des écoles.

D'autres activités pourront se mettre en place :

- Soit avec des intervenants extérieurs spécialisés dans une discipline sportive (escalade, natation, handball, escrime, tennis, etc.)
- Soit avec la Fédération Française de Sport Adapté, lors de cycles ou de journées ponctuelles de découverte.

Des séjours à caractère sportif peuvent également être organisés. Un accompagnement des jeunes en compétition ou vers des clubs pouvant les accueillir peut-être aussi envisagé en fonction d'un projet spécifique.

Toutes les activités ont pour objectif d'enrichir l'expérience des jeunes accueillis et de développer leur personnalité, leurs possibilités en les aidant à se structurer. En effet, les propositions faites dans le cadre des activités physiques et sportives viseront à leur permettre de découvrir et appréhender de manière positive leur potentiel, en favorisant réussite et confiance, et en développant des valeurs susceptibles de les aider à s'intégrer sur le plan sportif, social, voire professionnel.

### *Vie affective et sexuelle*

L'affectivité et la sexualité sont des besoins présents en chaque être humain. Elles sont singulières pour chacun. La sexualité ne se réduit pas à la reproduction de l'espèce. Sa représentation diffère selon la culture, le vécu. Elle est subjective et naît souvent d'une recherche de plaisir, d'une rencontre de l'autre, de sentiments. La vie affective et sexuelle débute, selon Freud dès la naissance. Elle commence par s'exprimer au travers du lien à la mère, elle est alors une découverte du plaisir procuré par la sphère orale. Il s'agit pour le nourrisson au travers du rapproché de son corps et de celui de sa mère, et du plaisir physique qui en découle, de débiter la construction de l'image corporelle. C'est donc en partie au travers du plaisir corporel que le petit se construit et se développe. La sexualité se réveille à l'adolescence, après une période de latence, période pendant laquelle l'enfant se détourne de son corps, pour privilégier la pensée et la réflexion autour de sa création, le fameux « comment on fait les bébés », mais aussi le questionnement autour du « pourquoi ? ».

L'arrivée de la puberté est le retour du pulsionnel, le retour des tensions entre le désir et la possibilité de leur réalisation, le retour de la frustration. La puberté est un processus qui s'installe dans le corps au travers des changements physiques et dans la pensée au travers des questionnements du devenir adulte. La puberté est le passage de l'enfance à l'âge adulte. Elle propose un corps prêt à la sexualité adulte ainsi qu'un corps prêt à se reproduire, tout autant qu'une pensée prête à s'engager dans une relation affective et sexuelle.

Cette théorie sexuelle de Freud<sup>4</sup>, a été réinterrogée, revisitée, voire même fortement critiquée. Elle n'en reste pas moins fondamentale pour la compréhension de l'évolution et du développement humain, pour une compréhension psychologique, psychanalytique de la construction de la sexualité.

Reconnaître la sexualité en chacun, c'est reconnaître ce qu'il ressent, ce qu'il éprouve dans ses sensations corporelles, ses envies, ses émotions, ses attirances, ses sentiments. La sexualité est un sujet central à l'adolescence car elle participe grandement à la construction du sujet adulte avec ce qu'il en est de l'image du corps, de son investissement par le jeune, de sa capacité à l'aimer, à en prendre soin, de se questionner sur le rapport aux autres, pour mieux appréhender son rapport à soi, aux autres en tant que personne aimée, désirable, aimante...

Nous avons réfléchi à la SEES et à la S.I.P.F.Pro, après avoir observé les besoins des jeunes adolescents et des jeunes adultes, à proposer des groupes « garçons » et des groupes « filles » pour échanger autour de ces sujets qui les préoccupent. Ces groupes sont animés par un éducateur et/ou une infirmière de l'IME. Des rencontres avec le planning familial étaient programmées sur l'année. Elles sont actuellement suspendues faute de personnels présents au planning familiale.

### **Groupe garçons et groupes filles**

Ces deux réunions réunissent les jeunes de la SIPFPRO toutes les semaines sur une durée d'une heure et demie à deux heures. Un éducateur spécialisé intervient accompagné d'un autre professionnel de l'établissement qui y est invité (cela peut être une psychologue, une assistante sociale, un éducateur sportif...) en fonction d'une thématique particulière. L'ordre du jour de ces rencontres peut être co-construit avec les professionnels et les jeunes. Un thème peut être parfois mobilisé sur plusieurs séances suite aux échanges qui émanent des discussions précédentes.

Ces réunions abordent les sujets de : la vie affective, la sexualité, l'Amour... mais aussi le corps, les codes sociaux, la séduction, l'hygiène, le droit de dire non, le respect de l'autre dans les relations, mais aussi l'estime de soi, l'image du handicap... La parole est libre et chacun des personnes qui est présente peut avoir la possibilité de s'exprimer ou non. Le respect d'autrui et de l'avis de l'autre est une condition qui est portée par les professionnels de l'établissement. Il s'agit, dans un climat de sérénité et de bienveillance mutuelle, de laisser la parole (dans le sens du sujet ou du thème) émerger sans systématiquement la devancer.

Au sein de la SEES, des groupes « filles » et « garçons » seront constitués pour aborder ces sujets avec l'infirmière et ou les éducateurs. Les objectifs travaillés sont d'accompagner les jeunes dans ce qui peut les préoccuper, les questionner en période d'adolescence dans leur vie affective, par une approche positive, respectueuse d'eux-mêmes et d'autrui, de permettre un lien par le partenariat effectif avec le représentant légal/ famille, dans cette démarche particulière d'accompagnement au moment de la co construction du Projet Individualisé d'Accompagnement. C'est également permettre le respect du droit à une vie affective et sexuelle adaptée à chacun, en tenant compte du consentement mutuel ainsi que du respect du corps de l'autre qui doit s'exercer dans un espace privé et non sur l'IME externat. L'écoute des professionnels dans ces groupes, amène aussi à garantir un accompagnement singulier de chaque situation. Ces réflexions passent par la formation collective des professionnels.

### Les transferts

Des transferts sont organisés en équipe pluridisciplinaire à partir d'un projet spécifique et des besoins particuliers des enfants et adolescents.

---

<sup>4</sup> Sigmund FREUD, 3 essais sur la théorie sexuelle, 1905, Idées NRF

Le responsable du transfert élabore un projet éducatif en lien avec les activités prévues. Il est adressé à l'Agence Régionale de Santé. Lorsqu'un enseignant participe au transfert, il rédige un projet pédagogique validé par l'Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN).

Durant les transferts, le travail de séparation avec la famille et l'apprentissage de l'autonomie sont privilégiés. Ils permettent à l'équipe d'établir avec les jeunes une relation pédagogique et éducative différente où les compétences transversales (vivre ensemble) sont plus spécifiquement travaillées.

Cela permet d'affiner l'évaluation du jeune dans les actes de la vie quotidienne, sociale, relationnelle ainsi que ses capacités d'adaptation (autres régions, autres cultures...).

Les transferts sont l'occasion de rencontres et d'échanges avec les familles avant et après le séjour. Un bilan pluridisciplinaire pour chaque jeune est préparé et présenté en réunion d'équipe afin d'affiner, grâce aux observations faites lors du séjour, son projet individuel.

### Les manifestations

Certains moments dans l'année sont l'occasion d'organiser des manifestations au sein de l'IME entre les jeunes et l'équipe de professionnels, avec les familles ou à l'extérieur de l'établissement.

La liste est trop longue pour être exhaustive, mais elle témoigne déjà du dynamisme et de l'imagination des équipes : repas et fête de Noël, carnaval, accueil des familles à la rentrée de septembre pour se rencontrer, partager, échanger, fête de fin d'année, représentation théâtrale de la troupe de théâtre de l'IME, concert « Tous en musique », participation à la journée Handi-eaux de Brunoy....

## 2.5 LE PROJET EDUCATIF

Si dans les grandes lignes beaucoup d'éléments sont communs à la fois à la S.E.E.S. et à la S.I.P.F.Pro, il y a néanmoins différentes façons d'appréhender l'acte éducatif. Ainsi, en ce qui concerne la S.E.E.S., on privilégie une approche par groupes de vie, l'accent est mis sur l'appartenance à un groupe. A la S.I.P.F.Pro., il s'agit d'un groupe d'activités, l'accent est mis sur le PIA. De ce fait, dans les deux sections s'instaure une identité singulière.

### 2.5.1 LA SECTION D'ÉDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT SPECIALISES (S.E.E.S)

Les spécificités de la SEES sont que les activités éducatives et les apprentissages scolaires se complètent. Nous privilégions les petits groupes d'enfants. Les thèmes proposés sont : les habilités sociales, la cuisine, la socialisation, les jeux de sociétés, la lecture de contes, la relaxation, les jeux symboliques...



L'organisation de la journée tend à se rapprocher le plus possible d'une journée scolaire ordinaire avec alternance d'activités éducatives, pédagogiques et d'éducation physique et sportive. Les prises en charge paramédicales et psychologiques se déroulent pendant les temps éducatifs ou scolaires. Le jeune est placé au centre de nos préoccupations. L'éducateur et l'enseignant référent travaillent en collaboration sur des thèmes communs pour s'approcher au plus près des objectifs du groupe et des besoins particuliers de chaque enfant en référence à son PIA.

Le partenariat constitue un des outils majeurs de l'accompagnement. Les échanges peuvent s'effectuer dans l'enceinte de l'établissement (collaboration avec les ateliers de la S.I.P.F.Pro) ou s'articule avec d'autres structures (Hôpital de Jour, ULIS Collège, associations...). Chaque année, des activités sont proposées par des intervenants extérieurs par le biais des services de la mairie ou d'associations diverses et variées.

Selon le projet des enfants, un travail autour des apprentissages de la vie quotidienne (repas, hygiène corporelle, alimentaire, respect des règles) et de la socialisation, sont proposés.

Il contribue au développement de la vie sociale en épaulant l'enfant dans sa découverte de l'environnement. En effet, un des objectifs visés sera de favoriser l'inclusion en milieu ordinaire (centres de loisirs, clubs d'activités extérieures...) au travers d'activités supports (manuelles, corporelles, artistiques...).

Il offre également un cadre structurant et rassurant propice à l'échange et au respect de chacun.

L'accompagnement proposé à la SEES contribue, à l'acquisition de savoirs-être et de savoir-faire pour favoriser:

- L'épanouissement de la personne,
- Le développement des potentialités intellectuelles, affectives et corporelles,
- L'autonomie et l'insertion dans la vie quotidienne et sociale.

La SEES accueille 30 enfants et adolescents de 6 à 13 ans mais certains ont dépassé les 20 ans. Ils sont accueillis sur 4 groupes distincts ayant des objectifs communs et spécifiques. L'objectif est que les prémisses de l'autonomie soient en cours d'acquisition et que peu à peu ces rituels s'effacent ou s'estompent pour laisser place à une autonomie croissante tant en ce qui concerne la vie quotidienne que dans la possibilité d'exprimer des choix, de pouvoir décider, de devenir acteur de son chemin de vie en fonction de ses désirs.

L'équipe éducative se compose de 5 éducateurs spécialisés (dont une à temps partiel), d'une éducatrice de jeunes enfants, ce qui permet une meilleure adaptation aux plus jeunes, d'un AES qui soutenait, à l'origine, la démarche éducative de l'accueil des enfants atteints de pluri handicaps. Il faut replacer l'accompagnement dans une préconisation face à des enfants souvent en échec scolaire en milieu ordinaire, avec des troubles associés et des familles souvent en difficultés. L'équipe éducative est très vigilante pour donner à l'enfant du bien-être, du confort et un cadre rassurant limitant les angoisses. Dans les groupes de plus jeunes, les enfants ont bien souvent une demande affective, de maternage et l'équipe éducative s'attache à apporter une présence rassurante et des attentions particulières. Chacun prend en compte le besoin de l'enfant. Cependant, en étant parfois seul éducateur sur un groupe il n'est pas simple d'affiner ses observations en croisant les regards, d'offrir une disponibilité nécessaire au bon fonctionnement dans les groupes des plus petits. Être deux éducateurs pour accompagner 6 ou 13 jeunes, selon les groupes (qui sont fluctuants) permettrait de répondre au mieux aux besoins de chacun. Par exemple si un accompagnement hors du groupe doit s'effectuer pour aider un petit à se repérer, il faut actuellement que le professionnel sollicite un collègue d'un autre groupe pour « surveiller » un temps, les enfants restés dans la salle de vie.

Il serait nécessaire d'avoir à temps plein, deux éducateurs spécialisés par groupe en binôme :

- 0,50 ETP d'éducateur spécialisé pour compléter le 0,50 ETP existant sur le groupe des petits
- 1ETP d'éducateur spécialisé sur le groupe des moyens

Parmi la multiplicité des professionnels qui interviennent à la SEES, il est important que soit désigné un interlocuteur privilégié pour le jeune mais aussi pour les différents partenaires internes ou externes et la famille. L'éducateur référent joue donc ce rôle de pivot, d'interlocuteur privilégié.

Il est le garant de la mise en place du projet du jeune, il coordonne les actions et doit se préoccuper qu'elles soient bien réalisées. Ce n'est pas forcément l'éducateur référent qui prendra les rendez-vous, qui fera tous les accompagnements, mais c'est à lui que revient la tâche de vérifier que tout ce qui a été décidé a été fait, que le projet progresse.

Ce n'est donc pas une relation exclusive. Le jeune peut s'adresser à un autre membre de l'équipe, sans toutefois qu'un glissement ne s'opère vers un autre éducateur au détriment de la référence. Si tel est le cas, le travail de lien, de relais ou de parole doit s'opérer pour renvoyer le jeune vers son référent ou maintenir l'existence de cette notion. L'équipe éducative réfléchit à la pertinence ou non de l'accompagnement par le référent. Pour une meilleure cohérence et continuité de travail, le référent doit rester impliqué dans cet accompagnement.

La référence éducative a donc pour but d'éviter la multiplicité des interlocuteurs dans le souci de rassemblement des informations et des actions.

Pour le jeune, s'en remettre à l'adulte-ressource, c'est pouvoir compter sur lui, pouvoir se dire, évoquer ses projets, ses désirs... à partir de la relation privilégiée qu'il a établie avec lui. La relation entre le référent et le

jeune se situe donc dans le domaine de la confiance réciproque et également de l'affectif. Il est donc nécessaire de trouver un juste équilibre entre la trop grande proximité et une attitude trop distante.

L'éducateur est donc le garant des moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs du projet d'accompagnement du jeune au sein d'une équipe.

Pour se faire, un travail plus appuyé sur les écrits professionnels doit se faire tout au long de l'année.



C'est au rôle du chef de service éducatif que de nommer un éducateur référent et cela avant l'admission du jeune. Si le facteur affectif est incontournable dans l'établissement d'une relation de qualité, il ne doit pas constituer le point de départ du travail engagé. Le fait que l'éducateur référent soit nommé avant l'admission du jeune permet qu'il soit présent pour l'accueillir à son arrivée.

La rencontre entre le jeune et l'éducateur référent a une grande importance, c'est pourquoi l'éducateur référent doit être présent le jour de la visite des locaux, après l'entretien d'admissibilité avec la famille et le premier jour de la période d'observation. S'il n'est pas possible de rencontrer à cette occasion l'éducateur référent, il est alors nécessaire de prévoir un temps spécifique, symbolique avec le chef de service pour présenter l'éducateur référent au jeune et lui préciser sa fonction. De la même façon tout changement de référence suite au départ de l'éducateur ou à un changement de groupe du jeune, doit être formalisé par un entretien avec le chef de service éducatif tant avec le jeune qu'avec sa famille. Un rappel du projet et un point sur l'accompagnement en cours peuvent être évoqués lors de cet entretien pour permettre un passage de relais dans ce travail éducatif.

La question du changement de référence renvoie à la question de la séparation qui est un des objectifs de l'action éducative à moyen ou long terme. C'est pour cette raison qu'elle est repensée à chaque changement de groupe, au fil des expériences acquises. Elle renvoie à la résolution des positions transférentielles des uns et des autres. Elle est en lien concrètement avec les départs des éducateurs, ceux des jeunes à l'issue de leur accueil ou encore à la préparation d'une sortie, au passage à une nouvelle étape...

Les occasions sont nombreuses et le travail de l'équipe est de permettre de dénouer ce qui a été institutionnellement et temporairement noué en particulier dans la relation de référence.

Chaque document produit par l'éducateur référent est écrit en concertation. Il est validé au sein de l'équipe éducative du groupe et parfois en collaboration, avec la famille et le jeune.

### Mise en œuvre du P.I.A.

- Repenser le contenu du document et l'animation de la réunion de synthèse

Le projet individualisé fait partie des exigences fortes de l'accompagnement. Les différentes observations réalisées par l'équipe pluridisciplinaire permettent d'apprécier les capacités et les difficultés de chaque jeune, afin de définir les objectifs prioritaires du projet individuel et de déterminer les axes de travail et leur mise en œuvre. Il est réinterrogé une fois par an minimum et si besoin, modifié en fonction de l'évolution du jeune. Les différentes réunions cliniques, de synthèse aident en ce sens.

- Le projet individualisé est un document qui sert de fil conducteur au travail mené auprès du jeune.

Il s'appuie sur les éléments suivants :

- Une évaluation de la problématique globale, une estimation des potentiels, des difficultés du jeune et le recueil de ses aspirations,
- Une élaboration autour des actions prioritaires à mener et une évaluation des moyens à mettre en œuvre.

Un de nos objectifs est d'accompagner chaque jeune vers l'autonomie dont il est capable.

Enfin, le projet individualisé d'accompagnement s'inscrit dans le projet d'établissement qui assure la cohérence des accompagnements pédagogiques, éducatifs et thérapeutiques.

A ce jour, ces 3 points sont toujours d'actualité et permettent de revoir le projet des enfants régulièrement et penser leurs activités en termes de projets et d'objectifs.

Il nous a semblé cependant important de redéfinir le contenu du PIA en septembre 2021 afin d'y intégrer :

- Les objectifs de l'année N-1 et N,
- Les échéances des objectifs,
- La notion d'indicateurs permettant de suivre la qualité de l'accompagnement.

Concernant l'organisation dans la rédaction d'un PIA, une réflexion a été menée avec l'équipe pluri professionnelle afin d'en assurer la pérennité. Nous avons repensé le contenu du document et les déroulements de la synthèse et de la réunion avec les parents. Une période d'expérimentation s'est déroulée entre novembre 2020 et mars 2021. Suite au retour d'expérience, nous avons validé le changement de pratiques en avril 2021.

Au cours de la réunion de synthèse chaque professionnel concerné par le PIA du jeune apporte son expertise. Les échanges se font dans la transversalité des thèmes à aborder (comportement, relation, socialisation, communication, autonomie, bien être...). Cette réunion rassemble pour chacune des thématiques abordées, les observations de chaque professionnel faites de l'enfant et les projets prévus. L'interdisciplinarité vient alors enrichir les points de vue de chacun. Le chef de service anime la réunion avec le médecin psychiatre. Cette complémentarité de regards croisés dans ce document et lors de la réunion de synthèse permet une meilleure cohérence des pratiques au sein de la SEES.

La parole et les écrits de chacun sont un moyen de fédérer les professionnels autour d'un sujet commun et de définir ensemble des axes et objectifs de travail avec chacun sa spécificité complémentaire à l'autre, au service de l'accompagnement du jeune.

Il est important de pouvoir se référer à un document unique, consensuel, rempli directement par les acteurs du projet de l'enfant et ne pas multiplier les sources de données et d'informations annexes. C'est la raison pour laquelle le chef de service après relecture valide l'écrit du PIA de manière à unifier les informations éducatives, thérapeutiques et pédagogiques.

Actuellement, travailler sur le projet de l'enfant est une tâche difficile car les documents ne sont pas centralisés dans un logiciel unique et ne sont pas accessibles à tous. La mise en place d'un système d'information commun et du dossier unique de l'utilisateur dématérialisé devraient faciliter cette problématique et garantir les normes RGPD.

#### • La place des parents repensée dans l'élaboration du PIA

Nous proposons un accompagnement global, coordonné et de qualité en veillant à toujours associer à la fois les jeunes et leurs parents lors de l'élaboration du projet individualisé d'accompagnement dans une co-construction validée par tous.

Des projets concertés et harmonieux disposant d'une mise en œuvre continue articulée entre l'accompagnement à la SEES et la vie au domicile qui apportent à chacun des acteurs une valorisation des fonctions parentales et plus précisément de leur expertise de parents ainsi qu'un renforcement de la relation de confiance entre la famille et les professionnels.

Depuis novembre 2020 une réunion est prévue avec les parents dans les semaines qui suivent la synthèse. Cette réunion se déroule en co-construction avec la famille. L'animation revient au chef de service qui se centre sur les questionnements, besoins, remarques, observations des parents depuis le PIA précédent et non plus d'emblée sur ce que l'équipe a observé et sur ce qu'elle compte mettre en place. Cet échange permet une prise en compte de l'enfant dans sa globalité comme personne à part entière. En accord avec les parents

et le jeune, une partie de l'écrit définit, des objectifs éducatifs transversaux à travailler tant à l'IME qu'au domicile.

Le projet personnalisé est signé par les représentants légaux. Cette signature impose une obligation de moyen et non de résultats. L'établissement, s'il y a lieu d'aménagement de temps de présence, peut mettre en place des avenants au contrat de séjour qui seront eux même signés.

### Le travail avec les familles

Les enfants en situation de handicap accueillis à la SEES vivent, pour la plupart, chez leurs parents. Ils sont dans un rapport de dépendance avec eux, ce qui peut influencer leurs capacités d'autonomisation. L'accompagnement au quotidien est complexe et demande de l'énergie. Le soutien des professionnels peut les aider à mieux appréhender ces périodes et leur permettre de se recentrer sur l'éducation de leur enfant. Pour une bonne coopération entre parents et professionnels, il est important de comprendre que les décisions ne se prennent pas par une seule et unique personne. Au sein de l'établissement, l'éducateur spécialisé observe, a sa réflexion propre, mais se réfère aux différents membres de l'équipe, il partage ainsi la responsabilité des décisions, mais n'en est pas le seul responsable. Il en va de même avec les parents qui entreprennent une démarche de coopération, ils ne sont plus les seuls à porter le poids de leurs décisions. C'est un travail de rencontre, de valorisation, de confiance, de partage et de compromis.

#### • L'entretien suite à la période d'observation

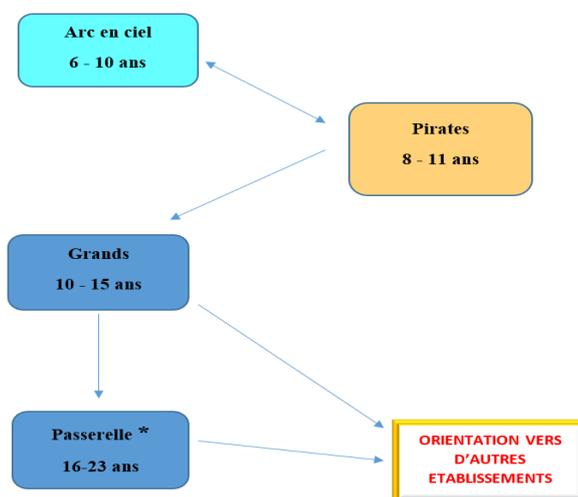
Cet entretien a lieu le dernier jour de la période d'observation en fin de journée. Suite à la synthèse du bilan établie par les professionnels, les parents sont reçus par le Chef de service et l'éducateur référent. Les parents prennent connaissance des observations faites sur cette période et de la décision d'accueillir ou non le jeune au sein de la SEES. Si le jeune est admis, un tryptique sur les objectifs éducatifs du groupe est remis aux parents (**annexe 5**).

Les sujets principaux généralement abordés sont : la communication dans la famille, l'autorité, les repères et les limites, les séparations, l'orientation, la nutrition, la sexualité, que proposez aux enfants et jeunes le week-end comme activité, la fratrie...

#### • Les entretiens à la demande

Pour construire une relation de collaboration, notamment dans les temps clés qui ponctuent la vie de l'enfant ou de l'adolescent au sein de la SEES, un cadre propice aux échanges avec les parents est nécessaire. Ces moments d'entretien individuels à la demande des parents ou des professionnels, revêtent un caractère symbolique fort. Ils doivent se faire de manière constructive en évitant la posture « descendante », voire condescendante, de l'institution envers la famille. Il importe d'accorder la plus grande attention aux conditions humaines et matérielles d'accueil. Une organisation cadrée dans le temps et l'espace est à prévoir lors de ces moments de rencontre. C'est l'occasion d'explicitier, d'échanger sur des sujets du moment concernant l'enfant ou le jeune, sur les pistes de progrès et de soutien en vue de pallier les difficultés identifiées, de réfléchir ensemble (professionnels et parents).

#### • Les projets transversaux et de groupes



\*Le groupe Passerelle est né d'un projet antérieur dans lequel il était prévu de créer une troisième section avec des jeunes entre 14 et 20 ans qui n'avaient pas les capacités d'intégrer une S.I.P.F.PRO. L'orientation n'a donc pas été travaillée. En 2016, suite à une rencontre entre la direction générale, les directions des IME en externat et l'équipe du groupe Passerelle, la décision a été prise de ne pas poursuivre le projet. Un quatrième groupe, qui continue à s'appeler Passerelle, a été conçu en attendant que chacun puisse intégrer une structure pour adultes.

Le groupe éducatif est le « centre » ou « pivot » qui permet au jeune de se poser, de se repérer. Cette appartenance lui permet de se construire en prenant place dans l'espace institutionnel global : « je circule seul de plus en plus, donc je grandis ». C'est comme cela que le jeune évolue.

Les passages d'un groupe à un autre, permettent également, symboliquement, une prise de distance mesurée en même temps que le jeune grandit. L'organisation de la journée tend à se rapprocher le plus possible d'une journée de semaine ordinaire avec alternance d'activités éducatives et pédagogiques, temps récréatifs, repas pris en collectivité. Les prises en charges paramédicales et psychologiques établies en début d'année se déroulent pendant les temps éducatifs ou scolaires. L'organisation de la semaine est rythmée avec des repères afin d'offrir un cadre contenant et rassurant.

Après une période d'évaluation et de concertation, un emploi du temps individualisé est établi pour chaque jeune.

Les objectifs principaux du travail mené à la SEES sont que l'éducateur assure les apprentissages relatifs à la vie quotidienne (autonomie primordiale, hygiène corporelle, hygiène alimentaire...). Il contribue au développement de la vie sociale en épaulant l'enfant dans sa découverte de l'environnement. Il s'appuie sur de véritables activités supports (manuelles, corporelles, artistiques...) pour optimiser les potentialités de chaque enfant. Il offre également un cadre structurant et rassurant propice à l'échange et au respect de chacun.

Nous avons choisi l'âge et les compétences du jeune comme référence pour constituer les groupes éducatifs avec des rites de passages formalisés pour passer d'un groupe à l'autre, et non un niveau de performance pour que chacun puisse être sujet et acteur de ses possibles dans un environnement épanouissant.

- L'accueil sur un groupe

Plusieurs types d'accueil peuvent être proposés.

- L'accueil à temps plein

L'enfant est accueilli sur l'ensemble des temps d'ouverture de la SEES

- L'accueil à temps partiel

Cet accueil permet à des enfants ou jeunes d'être accueillis sur des temps plus courts à la demi-journée ou deux jours par semaine. En effet, certains de par leurs troubles, une fatigabilité, un état de santé... sont admis en fonction de leur rythme, pour répondre à leurs besoins spécifiques qu'une semaine à plein temps ne permettrait pas d'accueillir dans de bonnes conditions.

- L'accueil en temps partagé

L'enfant est présent sur l'ensemble des journées d'ouverture de la SEES, sauf sur les moments de prises en charge extérieures. Par exemple, un jeune dans le cadre d'une inclusion en milieu ordinaire peut être amené à partager son temps de présence entre la SEES et une classe.

L'accueil temporaire en journée est en questionnement :

Ce projet émerge suite à un grand nombre de dossiers de demandes d'admission reçues que nous ne pouvons satisfaire faute de place.

Les objectifs seraient :

- De permettre aux familles de « souffler »
- D'organiser des périodes de répit ou de transition entre deux temps d'accompagnement,
- De trouver une réponse à une modification ponctuelle des besoins.

## L'enfant, le jeune : l'intégration d'un sujet au sein d'un groupe

L'objectif d'être inclus dans un groupe est de permettre à la personne fragilisée au regard de la société de se sentir appartenir à ce groupe. Pour ce faire, suite à l'étude et acceptation de son dossier en commission d'admission, un rendez-vous avec les parents ou représentants légaux du jeune, est programmé. L'échange permet d'établir un premier contact avec la famille pour définir ensemble si une période d'observation peut être proposée.

Un bilan d'observation est rédigé pour la synthèse d'admission. Des prérequis sont nécessaires pour que chacun en tant qu'être humain ne soit pas en difficulté au sein d'un groupe pour qu'il puisse se construire et s'épanouir dans un lien social, « ... non seulement pour assurer sa protection face aux aléas de la vie, mais aussi pour satisfaire son besoin vital de reconnaissance, source de son identité et de son existence en tant qu'homme...<sup>5</sup> ». La solidarité entre les jeunes est à développer dans les différents groupes. Elle n'est pas toujours naturelle chez les personnes que nous accompagnons. Elle peut se construire, s'organiser, en s'appuyant sur le potentiel de chacun, potentiel révélé parfois par le collectif. Les différents groupes d'appartenance existant à la SEES, permettent de maintenir une écoute attentive des différents projets en cours pour agir « avec » les jeunes. Au sein d'une Section d'Education et d'Enseignement Spécialisé, nous ne pouvons pas répondre uniquement à des solutions individuelles, mais devons également avancer ensemble, professionnels, enfants et familles. Le jeune y apprend à avoir la capacité d'agir sur sa propre situation et d'être peu à peu acteur de son accompagnement. Ces inclusions dans les différents groupes ont pour objectifs de :

- Permettre de créer une dynamique de groupe
- Développer de la solidarité, de l'intérêt pour l'autre mais également pour agir au sein du groupe
- Développer l'expression
- Développer la confiance en soi, se sentir valorisé
- Rompre le sentiment d'isolement
- Développer le sentiment d'appartenance
- Permettre à l'usager d'avoir un impact sur le fonctionnement du groupe et de la SEES par sa participation aux tâches du quotidien

Le groupe d'appartenance est un outil au service de l'accompagnement social, pour rompre l'isolement, favoriser la rencontre et l'intérêt porté aux autres, pour faire « société ». C'est un moyen d'accéder vers une plus grande autonomie ... car avant de se séparer et de se différencier (avant d'être autonome), il est indispensable d'appartenir à un groupe.

## L'enfant ou le jeune, construction identitaire et sujet dans le groupe

Le premier lieu de socialisation est la famille, avec sa culture, ses affects, ses émotions, son histoire, sa typologie... Il est donc indispensable pour accompagner chaque famille nucléaire, de comprendre, du mieux possible, son fonctionnement. Cela permet pour les professionnels de tisser avec chaque membre qui la compose, une relation de confiance et de co-construction du projet du jeune accueilli. L'éducation favorise l'éveil à la curiosité, développe leur esprit, permet à chaque enfant d'avoir accès à l'apprentissage et d'évoluer. Cet éveil permet de mieux comprendre l'autre et le monde qui nous entoure. Cela renforce la confiance en soi et envers les autres en apprenant, tant que faire se peut, des codes communs. Ils y apprennent les valeurs de vie en société, l'autonomie, la capacité de prendre des décisions... L'éducation contribue au développement des compétences interpersonnelles.

C'est la première occasion structurée pour les enfants de créer des liens avec d'autres enfants de leur âge, hors famille, avec des règles et des directives pour agir correctement et se traiter les uns les autres avec bienveillance. Les différents apprentissages au sein de sa culture familiale et au sein de l'IME vont permettre aux enfants d'acquérir des compétences qui leurs permettront d'ouvrir des portes sur leur future vie d'adulte.

L'enfant est au sein du groupe acteur de sa socialisation. L'adulte l'accompagne pour mettre à jour ses compétences et le sens qu'il donne à son « travail » quotidien. L'observation de cette « expérience sociale » permet aux professionnels de se saisir sur la manière dont chaque enfant interprète son rôle au sein du groupe et l'aider à développer des compétences à son rythme. En étant attentif à l'expérience enfantine dans

---

<sup>5</sup> Le lien social – Serge Paugam – Que sais-je ?

la singularité, les éducateurs sont amenés à décloisonner les lieux de vie des enfants, entre l'école et la famille pour mieux prendre en compte le jeune dans sa globalité.

La construction de l'enfant, de son identité propre implique d'inclure les exigences du groupe de pairs pour comprendre la manière dont chacun compose à partir des codes sociaux et culturels des différents groupes auxquels il appartient.

Les dimensions sociale et culturelle sont présentes et le professionnel doit les inclure dans l'éducation et la pédagogie pour éviter un « façonnage ». Ainsi, chaque enfant ou jeune, en fonction de ses capacités et accompagné par les adultes, se socialise en étant acteur de sa socialisation ce qui participe à constituer l'Autre dans son altérité, sa culture. L'attention est portée sur le rapport entre culture et personnalité, c'est-à-dire sur la manière dont on « enculture » l'individu (Margaret Mead<sup>6</sup>). L'enfant ne se construit pas qu'à partir de stades successifs en fonction de critères psychomoteurs quel que soit son lieu de vie, mais aussi en relation avec son contexte culturel. Tout en étant marqués par leurs milieux sociaux d'origine, ces derniers sont très largement socialisés par les interactions avec leurs pairs d'âge. Une cour de récréation, par exemple, ou les temps informels peuvent être analysés comme une microsociété, à l'intérieur de laquelle tout enfant doit trouver sa place, par son intégration dans un jeu. La distribution des rôles dans le jeu crée des relations de dépendance entre participants et construit un lien de solidarité entre enfants qui, parti de l'activité ludique, la dépasse.

### Le travail éducatif

Dans chacun des groupes, l'acte éducatif s'organise autour de différentes activités qui permettent autant le travail de socialisation que les apprentissages (jeux collectifs, travaux manuels, cuisine, contes, comptines, sorties à l'extérieur et transferts). Avec les groupes de petits ou de moyens, on met l'accent sur le cadre, les règles de fonctionnement ; il est nécessaire au début de donner des repères et ce, de façon répétitive.



Le repas est un repère dans le temps, qui offre, de plus, la possibilité de travailler les règles et les principes d'hygiène, l'autonomie, l'éducation du goût, l'attente...

Au même titre, la récréation ponctue la journée. C'est un moment d'échanges, de socialisation et de détente. Le travail éducatif consiste à veiller au respect du cadre.

Il y a tout un travail éducatif autour du jeu libre. L'éducateur peut être amené à aider un enfant à jouer pour lui permettre dans un second temps, d'accéder à une autonomie dans ces temps libres.

Il peut aussi réguler une activité spontanée de jeu pour éviter qu'elle n'empiète trop sur les temps d'activités dirigées. Le jeu libre, est donc considéré comme une activité de socialisation ; il peut ponctuer le passage aux activités organisées.

Il permet de donner à l'enfant « une respiration » pour lui permettre de se poser, de se retrouver, se reposer des exigences éducatives, scolaires et institutionnelles. Pour l'adulte, ce moment est un temps d'observation privilégié, dans la mesure où l'enfant construit des relations indépendamment des exigences éducatives. Cela permet au professionnel de voir vers quoi il tend naturellement, et comment il réinvestit spontanément les apprentissages des activités dirigées.

- Les jeux éducatifs ont pour fonction de se repérer dans l'espace, de tenir compte de l'autre, de comprendre, d'accepter et de respecter des règles, de mémoriser, d'attendre son tour, d'accepter de perdre, de prendre plaisir à gagner.
- Les activités manuelles permettent de connaître les matières, d'expérimenter des techniques, de travailler la précision du geste, la patience et la concentration, de faire des choix, de prendre de l'assurance et de développer l'expression personnelle, la créativité.

---

<sup>6</sup> Margaret MEAD, développement humain et éducation informelle

### • Les ateliers et activités

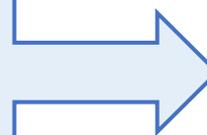
Les activités et ateliers ont pour but de travailler des domaines de compétences spécifiques dans le cadre d'activités du quotidien (jardinage, cuisine, prendre soin de soi...), d'activités culturelles et d'activités extérieures (équitation, musique, tri de bouchons, piscine...). La majorité des ateliers sont décloisonnés : les enfants participent indépendamment de leur groupe éducatif en fonction de leur projet individuel. Le travail commun s'enrichit de la présence des professionnels de formation différente (orthophoniste, psychomotricienne, enseignante, infirmière...) ce qui permet une multiplicité d'approches et de compétences. Comme les groupes, les ateliers sont réfléchis tous les ans pour répondre aux besoins des jeunes accueillis.

Les groupes des « Grands » et « Passerelle » proposent aussi des activités qui tendent vers les exigences des ateliers d'une S.I.P.F.Pro (activité cuisine, jardinage etc.) et sur des activités sociales tournées vers l'extérieur comme l'épicerie sociale, le tir à l'arc, le marché...



Des jeunes du groupes « Les Pirates » peuvent bénéficier d'intégration dans des activités des groupes grands; les jeunes du groupe grands pourront parfois s'inscrire en intégration dans des ateliers et activités de la S.I.P.F.Pro (sport, blanchisserie etc.). Remarquons qu'il existe déjà des projets communs à la S.E.E.S. et à la S.I.P.F.Pro (théâtre, danse, tri de bouchons, Coopérative, journal...).

Nous avons le désir de construire un projet commun spécifique « Pré-S.I.P.F.Pro (12/14 ans) » aux deux sections SEES et S.I.P.F.Pro destiné à prendre en compte les souhaits d'avenir des jeunes et à ce qu'ils puissent expérimenter et mieux appréhender la réalisation de leurs capacités et difficultés pour les accompagner au mieux dans une partie de leur projet de vie.



Les objectifs du travail éducatif sont centrés sur les besoins et désirs de chaque enfant et jeune autour des thèmes suivants :

- Socialisation/relation (s'ouvrir à l'autre et à différents lieux, apprentissage de la vie collective)
- Autonomie dans la vie quotidienne (apprendre à faire seul)
- Communication (communiquer par le langage verbal/ pictogrammes...+ écriture pour certains)
- Comportement (apprendre à gérer ses émotions, à reconnaître et appliquer les codes sociaux...)
- Apprentissages (cognitif, savoir -faire...)
- Démarche de citoyenneté (participer à la vie de la cité : tri de bouchons, participation à l'épicerie sociale...)

### • Le « travail en groupes multi-âges »

- L'idée est, concernant les jeunes, de travailler à coté, pas forcément toujours ensemble ce qui représente un enrichissement mutuel.
- Apprendre à son rythme en partant des besoins de chacun. Proposer sans imposer par une prise de recul de l'adulte par l'observation.
- Observer les plus grands et plus jeunes est source de curiosité, d'envie d'apprendre, de motivation. Ce contexte stimule l'envie de grandir en prenant modèle sur l'autre, en l'imitant. Les plus grands peuvent devenir des « modèles ». Cela peut leur permettre de gagner en confiance en soi (fragile au début).

Les groupes multi-âges permettent d'apprendre en avançant à son rythme dans le respect de chacun et l'entraide. L'apprentissage de la bienveillance et le sens des responsabilités sont favorisés. Les enfants peuvent échanger leurs savoirs, leur savoir-faire et leur savoir-être. On y apprend à gérer sa relation avec l'autre, à intégrer les règles de vie en société. Le jeune apprend petit à petit à gérer les situations porteuses de conflits, à assumer des responsabilités, conquérant ainsi son indépendance. L'échelonnement des âges lui permet de développer son empathie.

Au-delà des activités thérapeutiques que nous mettons en place (séances de psychomotricité, orthophonie, soutien psychologique), nos équipes initient les enfants et adolescents à des activités ludiques et créatives (activités manuelles, ateliers informatique, modelage, musique, peinture, ateliers d'expression). Elles les accompagnent lors de sorties découverte. Enfin, les enfants sont responsables de leur ambiance. Ils participent chaque jour aux tâches et responsabilités inhérentes à son maintien : rangement, nettoyage, soin des plantes, fournitures... C'est eux également qui gèrent leur déjeuner : mettre la table, débarrasser, nettoyer l'environnement.

#### • **Spécificité des groupes des Petits et Moyens**

« C'est le temps de l'enfance ». Ces groupes sont repérés généralement comme étant des groupes d'accueil, comme ceux « des petits » à partir de 6 ans. Ce sont souvent pour les enfants les premiers apprentissages de la vie en collectivité, des actes et des gestes quotidiens mais aussi pour certains « l'initiation à la frustration ». En effet, très souvent ces jeunes enfants étaient accueillis en classes de maternelle ou de primaire sur des temps partiels avec présence constante d'une AVS. Lorsqu'ils entrent à la SEES, ils apprennent à partager un temps de présence bien plus long avec une éducatrice pour six à huit enfants. Les rythmes et certaines règles y sont donc différents. Il est primordial d'acquérir des valeurs telles que le respect de l'autre et le bien vivre ensemble. De plus, les enfants de ces groupes sont pour la plupart scolarisés au sein de l'unité d'enseignement et doivent donc apprendre à vivre et cohabiter toute la journée collectivement. Pour ce faire, la mise en place de repères clairs et de « rituels » sont importants. C'est donner ou redonner des bases et/ou des repères parfois peu ou pas acquis.

Ces deux groupes sont distincts géographiquement avec des éducateurs permanents sur chaque groupe  
Selon l'évolution de l'enfant :

- Des activités peuvent peu à peu être proposées d'un groupe à l'autre (petits /moyens) pour répondre du mieux possible aux besoins des jeunes.
- Les professionnels éducatifs d'autres groupes de la SEES ou les professionnels des pôles pédagogiques et thérapeutiques, peuvent ponctuellement intervenir, de manière régulière, sur le lieu éducatif d'un groupe pour proposer une activité spécifique. Un professionnel de l'équipe d'appartenance reste toujours présent dans ces moments partagés.
- Les plus jeunes s'habituent ainsi peu à peu à de nouveaux intervenants et/ou à changer de lieu d'activité pour favoriser la socialisation et l'ouverture tout en se sentant rassurés et dans le respect de leur rythme.

#### • **Particularités sur le groupe Arc en ciel (6-9 ans)**

Le constat est que, même s'ils ont déjà été scolarisés en milieu ordinaire, le vécu scolaire des enfants que nous accueillons se résumait à quelques heures de présence par semaine souvent accompagnés d'une Auxiliaire de vie scolaire. En arrivant à l'IME ils font leurs premiers apprentissages de vie en groupe, avec un ou deux adultes référents pour un groupe de 6 à 8 jeunes, sur une journée complète et ce tout au long de la semaine.

Fort de ce constat, les premiers apprentissages se tourneront donc vers la socialisation, la gestion des émotions, l'autonomie de base de la vie quotidienne, l'éveil, la découverte de l'extérieur, le schéma corporel, les modes de communication, le travail autour de l'acceptation de la frustration.

#### • **Particularités sur le groupe des Pirates (8-11 ans)**

Les jeunes ayant déjà une expérience de la vie de groupe sur l'ensemble des jours de la semaine sont accueillis sur le groupe Pirates au sein duquel ils vont approfondir leurs apprentissages pour maintenir l'autonomie de base et développer une autonomie plus générale, savoir faire des choix, exister en tant que personne à part

entière, renforcer la communication avec les autres, accepter les règles posées, savoir gérer ses émotions dans de nouvelles situations.

• **Spécificité des groupes « Grands » et « Passerelle »**

« C'est le temps de la « préadolescence », de « l'adolescence » et de « l'adulthood ». Les jeunes viennent y chercher de la liberté, c'est une « promotion ». L'un des objectifs est l'accompagnement à l'adolescence puis vers la vie d'adulte. Les rythmes sont différents des groupes des plus jeunes enfants, ils correspondent à un changement du cadre quotidien. L'équipe éducative privilégie l'engagement, la responsabilisation individuelle, et la confiance en soi. Il est nécessaire d'apporter aux jeunes un cadre et des repères structurants et rassurants, ainsi que des règles simples et cohérentes.

Le regard de l'adulte prend toute son importance dans la mise en place de ces objectifs. L'accent est mis sur les règles de savoirs vivre et les postures à prendre pour adopter une attitude en adéquation avec l'environnement extérieur. C'est un travail qui se réalise quotidiennement. Chaque jeune évolue à son rythme. L'équipe éducative accompagne le jeune dans ce passage parfois difficile de l'adolescence avec ses doutes et ses angoisses. C'est aussi gérer les questions liées au regard des autres, aux différences de maturité et aux apparences qui dissimulent parfois mal être ou capacités tronquées.

Sur tous ces groupes, l'autonomie des jeunes accueillis est travaillée, insufflée et motivée en fonction de l'âge, des projets, des envies mais aussi des compétences. Les activités extra scolaires, les sorties sont donc mises en avant, et pour les plus grands, la préparation aux déplacements autonomes en extérieur.

En passant dans le groupe des grands, les notions de choix, de responsabilité, d'engagement et de plus grande autonomie tournée vers l'extérieur sont travaillées. Un des objectifs est également de réfléchir à l'orientation vers des structures accueillant des adultes ou sur une structure ou section sur pré professionnel.

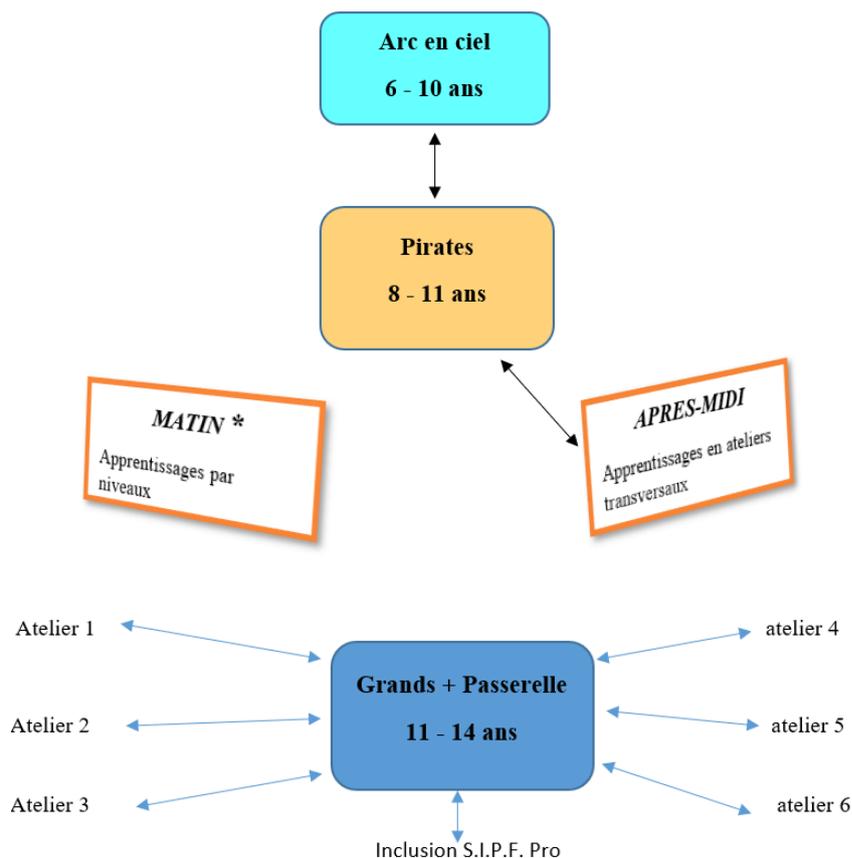
Le fonctionnement est donc différent des groupes précédents. Actuellement, ce groupe des grands est divisé en deux sous-groupes : le groupe des « grands » et le groupe « Passerelle ». Le premier accueille des jeunes de 10 à 15 ans environ qui se destinent jusqu'à présent à un parcours majoritairement orienté vers une S.I.P.F.PRO. Le groupe Passerelle accueille des jeunes de 14 ans et plus de 20 ans pour quelques-uns, dont le projet privilégie une orientation vers un foyer de vie, CITL... Deux d'entre eux ont plus de 20 ans.

La réflexion menée sur le projet 2022-2027 amène à repenser ces deux groupes. L'objectif est de valoriser les capacités de chacun des jeunes en poursuivant la possibilité de travailler en groupes « multi âges ».

Concrètement, l'équipe éducative proposera des groupes de travail et ou des ateliers en adéquation avec les besoins des jeunes par demi-journée. Les adolescents s'y inscriront selon leurs besoins, envies et projet pour une durée définie et validée par l'équipe pluri professionnelle. Certains développeront leurs capacités d'autonomie fonctionnelle, basées sur l'apprentissage des gestes de la vie quotidienne (ex : acquérir des notions d'hygiène alimentaire, hygiène des locaux, du linge, savoir se déplacer seul à l'extérieur ...).

La création d'une pré-S.I.P.F.Pro ouvrira les possibilités, pour d'autres, de participer dans l'année à des ateliers courts au sein de la SIPFPRO (horticulture et espaces verts, cuisine, blanchisserie, menuiserie, entretien des locaux), accompagnés par un éducateur du groupe.

L'objectif est d'accompagner les jeunes à affiner et valider des pistes d'orientation vers des structures accueillant des adultes ou à intégrer une S.I.P.F.Pro.



\*L'objectif pour le groupe Passerelle est qu'il réponde de nouveau aux besoins des jeunes jusqu'à 14 ans. Chez les grands (11-14 ans) il y aurait deux sous-groupes travaillant parfois ensemble, parfois séparément selon des objectifs définis en fonction des parcours envisagés à la sortie de la SEES.

### Les moyens mis en œuvre pour favoriser la communication orale

Certains jeunes de la SEES n'ont pas accès au langage verbal, d'autres ont besoin de support pour les aider à verbaliser. Tout sujet parle même s'il ne dispose pas du langage. Et surtout il a quelque chose à dire et donc à faire entendre. La question "comment lui parler ?" se prolonge donc inévitablement par la question "comment l'entendre ?"

Notre structure d'accueil a un rôle dans le développement global de l'enfant, et donc au niveau du langage. La communication verbale est encouragée. Des ateliers langage, lecture/conte, discussions... sont proposés avec les éducateurs mais aussi parfois accompagnés d'un professeur des écoles, orthophoniste... Les enfants sont encouragés, au quotidien, à faire des demandes verbales pour ceux qui en ont les capacités. C'est grâce à la mise en mots de sa pensée, de ses ressentis, à l'expression de sensations partagées et aux réactions de l'autre à ses propres productions vocales et gestuelles qui sont intégrées dans le dialogue que l'enfant pourra se différencier des autres et en même temps appartenir à un groupe.

#### **• Utilisation du Makaton**

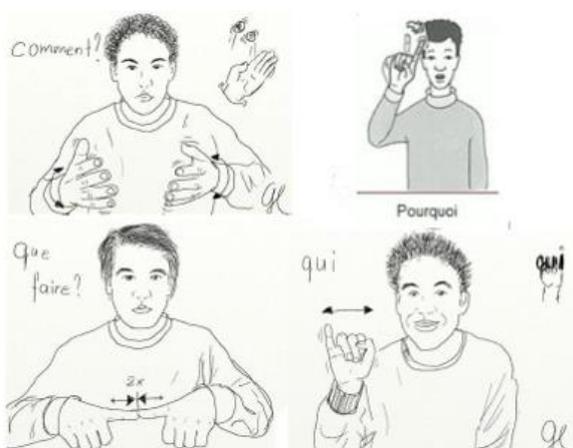
C'est à partir des recherches de Margaret Walker que le programme Makaton a été lancé en Grande-Bretagne dans les années 70. Le Makaton est un programme de langage et de communication qui allie des signes, des pictogrammes et la parole. Il s'agit donc d'une approche multimodale. Les signes sont issus de la langue des signes. La parole est systématiquement associée aux signes et/ou aux pictogrammes. Ainsi, lorsque les signes sont utilisés, ils suivent la syntaxe du langage parlé et non la syntaxe de la langue des signes.

L'objectif est double :

- Développer un moyen de communication augmentatif, en permettant à l'utilisateur de s'exprimer grâce aux signes et/ou aux pictogrammes.

- Favoriser l'émergence et le développement du langage oral.

Un autre intérêt du programme Makaton, lorsque les proches des utilisateurs utilisent les signes ou les pictogrammes conjointement au langage parlé, est de favoriser une meilleure compréhension du langage.



Nous avons pour projet de mettre en place des classeurs de communication pour les jeunes n'ayant pas la communication verbale. Ceux-ci reprendraient les pictogrammes connus avec les mots écrits dessous. Ils pourront ainsi exprimer des demandes dans tout l'IME et à l'extérieur en facilitant la compréhension par tous de celles-ci. Nous souhaiterions également former le personnel à ces outils pour répondre au mieux aux besoins des jeunes concernés et ouvrir les ateliers de communication non verbale à tous afin de favoriser la communication entre les enfants et ou jeunes au sein de l'IME.

**• Utilisation des pictogrammes**

Les pictogrammes sont des représentations graphiques (images, photos, dessins) figurées ou symboliques, exprimant des mots ou des idées (idéogrammes). Ils sont généralement destinés aux personnes ne pouvant ni parler, ni écrire. Les pictogrammes se construisent sur des supports simples (classeur, etc.) et dans le temps, respectant le rythme de la personne. Les pictogrammes reposent donc sur le canal visuel, il faut ainsi être vigilant quant aux capacités de perception visuelle de la personne. De même, ils requièrent tous un certain niveau de symbolisme et de connaissances sémantiques (surtout pour les codes fonctionnant par combinaison de pictogrammes). Enfin, la manipulation (désignation directe ou indirecte), est incontournable. Le choix d'une communication alternative dépend de l'âge de l'enfant, de ses capacités cognitives, motrices et de ses besoins communicatifs. Ce code doit être nécessairement maîtrisé par l'entourage communicant avec l'enfant pour être un outil utile et efficace. Il est donc important de cibler celle qui correspondra le mieux au futur apprenant, et non pas celle que le professionnel préfère.



Nous avons pour projet de mettre en place des classeurs pour les jeunes n'ayant pas la communication verbale.

Ceux-ci reprendraient les pictogrammes connus avec les mots écrits en dessous. Ils pourront ainsi exprimer des demandes dans tout l'IME et à l'extérieur en facilitant la compréhension par tous.

Nous souhaiterions également former le personnel à ces outils pour répondre au mieux aux besoins des jeunes concernés et ouvrir des ateliers à tous afin de favoriser la communication entre les enfants et/ou jeunes au sein de l'IME.

Association des familles aux différents modes de communication : l'orthophoniste propose des rencontres avec les familles concernées pour les initier à la communication adaptée.

## 2.5.2 LA SECTION D'INITIATION ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE (S.I.P.F.PRO)

La S.I.P.F.Pro accueille des enfants et adolescents de 14 à 20 ans. Elles proposent un accompagnement éducatif, thérapeutique, pédagogique et pré-professionnels ayant pour but l'insertion dans un milieu de travail protégé ou ordinaire. La section de la Cerisaie accompagne 38 adolescents et jeunes adultes dont 7 présentant un pluri-handicap. En fonction de la décision de la MDPH et de l'agrément de l'établissement, certains sont admis à l'IME en raison des difficultés rencontrées et repérées en milieu ordinaire.

Il nous semble important de mentionner ici au lecteur, que l'établissement et ses professionnels vont bien au-delà de la typologie générale du public accueilli énoncé ci-dessous. Le jeune n'est pas réduit à sa seule situation d'handicap, ni à une somme d'individu faisant parti d'un groupe.

En ce sens, nous le rencontrons lui et sa famille et mettons tout en œuvre pour que des relations positives (de plaisir, de joie et d'attachement) puissent se créer et s'entretenir, idéalement, tout au long de l'accompagnement.

### Trajectoire des jeunes arrivant à la S.I.P.F.Pro

#### • Jeunes adolescents arrivant du dispositif Ulis collègue

La loi du 11 février 2005 renforce les actions en faveur de la scolarisation des élèves handicapés. Elle affirme le droit pour chacun à une scolarisation en milieu ordinaire au plus près de son domicile, à un parcours scolaire continu et adapté. Les enfants et adolescents handicapés les plus scolarisables ont le choix d'être intégrés dans les écoles et collèges du milieu ordinaire. C'est souvent le souhait des familles que de maintenir cette intégration scolaire qui en quelque sorte permet d'avoir une certaine représentation sociale et que cela peut être difficile d'orienter son enfant en établissement spécialisée. Certes, quelques jeunes qui étaient scolarisés en milieu ordinaire nous sont malgré tout réorientés vers l'âge de 16 ans. Mais, nous avons finalement beaucoup moins de temps pour les former professionnellement en sachant qu'ils devraient quitter l'établissement vers l'âge de 20 ans.

#### • Jeunes adolescents arrivant d'IME

Nous accueillons régulièrement des jeunes provenant d'autres IME et qui ont le souhait d'intégrer une S.I.P.F.PRO. Nous avons tissé un partenariat depuis maintenant plusieurs années avec ces établissements, qui contribue à la richesse de nos réflexions. Cela permet parfois aux jeunes de pouvoir dans un environnement qui lui est moins familier (dans le sens d'habituel) de manifester ainsi d'autres désirs, voir d'autres compétences.

#### • Parcours institutionnel

D'autre part, il peut subvenir que des jeunes arrivés très tôt sur l'établissement (à la SEES) ainsi que leur famille souhaitent poursuivre leur parcours au sein de l'établissement et par conséquent à la S.I.P.F.PRO. Se pose alors la question de ce parcours au long cours. Le jeune adolescent a-t-il réellement un projet de travail et en a-t-il le potentiel ? Sa famille s'inscrit-elle dans cette démarche au-delà du besoin légitime de conserver

« cette sécurité » de savoir qu'il n'y aura pas besoin de découvrir et d'intégrer un nouvel établissement pour leur enfant ?

Chaque candidature est étudiée singulièrement et nous ne formalisons pas un parcours institutionnel au long cours automatiquement entre la SEES et la S.I.P.F.Pro.

Nous nous appuyons sur les capacités et difficultés de chaque jeune pour affiner son projet ainsi que sur sa date d'arrivée dans l'IME. Nous souhaitons favoriser la notion d'un parcours dynamique de manière à ce que chaque jeune ne fasse pas, dans la mesure du possible, tout son cursus au sein de l'IME entre ses 6 ans et ses 20 ans. Une ouverture sur l'extérieur, sur d'autres établissements d'accueil est à encourager.

#### • Le handicap mental et psychique

Par ailleurs, un certain nombre d'adolescent qui sont accueillis sont plutôt sur le versant du handicap psychique et nécessite de la part des équipes de devoir se former et à adapter leur accompagnement. Cette cohabitation avec les jeunes atteintes de handicap mental (public historiquement, davantage connu par les professionnels) ne s'exerce pas sans difficultés en termes de cohésion sociale et d'orientation des projets. Cette hétérogénéité a un retentissement sur les phénomènes de groupes et nous oblige à une vigilance particulière.

Besoin de formation des professionnels sur le handicap psychique.

#### La référence

A la S.I.P.F.PRO, dès l'admission, lors de l'accueil, un référent est nommé. Il établit une relation de confiance avec le jeune et sa famille, dont il est un des interlocuteurs privilégiés. Il est un repère et propose des conditions propices pour que le jeune accompagné puisse bénéficier d'une relation personnalisée sans pour autant être exclusive. Il doit veiller à ce que le lien qui se tisse puissent être transféré, tout en permettant un espace de confiance et de parole aux jeunes facilitant l'expression de ses souhaits.

Le référent est un des garants du projet individualisé. Il est associé aux différentes décisions. Il a donc pour responsabilité d'être en lien avec chacun des membres de l'équipe afin de recueillir et diffuser les informations importantes qui concernent le jeune et son projet. « Il n'est pas celui qui a la seule et totale responsabilité de l'accompagnement d'une personne désignée mais celui qui a le souci de son suivi ». Il doit donc évaluer régulièrement l'état d'avancé du projet du jeune et être dans le souci de faire aboutir les axes d'interventions préconisé en amont. Le référent est aussi celui qui fait trace, favorise la continuité du travail. La référence éducative ne peut s'envisager sans tiers et le principal tiers n'est autre que l'équipe et la direction de l'établissement. Selon l'évolution du projet d'orientation du jeune, mais aussi à sa demande ou bien encore à celle du professionnel, la référence peut changer (toute demande étant étudiée par l'équipe). Généralement, en cas d'orientation vers le monde du travail, un éducateur technique spécialisé devient co-référent du jeune.

- ✓ La mise en œuvre du projet doit être repensé pour faciliter le travail au quotidien
- ✓ La mise en œuvre de la référence sera à questionner pour répondre au mieux aux attentes et aux besoins des jeunes

Avant la réunion, le référent sollicite ses collègues de travail pour que les écrits qui incombent à chacun des membres de l'équipe puissent être effectués.

Lors de la réunion de projet, ils présentent et synthétise l'évolution du jeune et contextualise son parcours au sein de l'institution. Il fait part des souhaits du jeune et de sa famille.

A l'issue de cette réunion, il retravaille avec le chef de service le texte de l'avenant qui va être lu lors de la rencontre entre le jeune et sa famille pour la signature du projet individuel d'accompagnement.

Le projet individualisé d'accompagnement tend à satisfaire autant que possible les besoins et les attentes (souhaits) du jeune et de sa famille. Il sert de fil conducteur au travail mené auprès du jeune. Les différentes observations réalisées par l'équipe pluridisciplinaire permettent d'apprécier les capacités et les difficultés de chaque jeune, afin de définir les objectifs prioritaires et de déterminer les axes de travail. Il est régulièrement questionné et éventuellement modifié en fonction de l'évolution du jeune lors des réunions cliniques et de synthèses.

Il s'appuie sur les éléments suivants :

- Une estimation des potentiels, des difficultés du jeune et le recueil de ses aspirations.
- Une élaboration autour des actions prioritaires à mener et une évaluation des moyens à mettre en œuvre.

Un de nos objectifs est d'accompagner chaque jeune vers l'autonomie dont il est capable.

### La réunion de synthèse

Elle a lieu une fois par semaine à la S.I.P.F.Pro, suivant un calendrier établi en début d'année, ayant pour but d'organiser la présence effective des professionnels qui accompagnent le jeune.

Lors de la réunion, le chef de service répartit la parole de chacun des membres de l'équipe, suivant une organisation qui a été définie en amont. En introduction de cette réunion, le psychologue rappelle l'anamnèse du jeune et fait lecture du compte rendu de la synthèse antérieure. Cette présentation donne la possibilité aux professionnels présents de prendre connaissance de son évolution et d'avoir accès à des informations relatives à son histoire et à son contexte de vie.

Puis, le référent intervient et complète les premières informations énoncées en amont par son avis ainsi que des éléments d'actualité dont il a connaissance. Il porte aussi l'expression du jeune et de sa famille par rapport à son projet. La référente pédagogique contribue ensuite en faisant part de la progression ou non du jeune sur le plan scolaire et comportemental en classe. Enfin, tour à tour, en fonction de l'emploi du temps du jeune concerné, éducateur, éducateur technique spécialisé, psychomotricienne... font part de leur évaluation. A l'issue de la synthèse, un rapport écrit par le psychiatre ou le psychologue rendra compte du travail collectif de réflexion et des hypothèses cliniques qui ont pu y être formulées.

Le Chef de Service et le référent (voire la Directrice selon les cas) partageront les conclusions de cette synthèse au cours d'une rencontre avec la famille et le jeune. Un espace de co-construction du projet est sauvegardé pour permettre au jeune et à sa famille d'exprimer remarque et préconisation.

### Les projets des groupes et activités éducatives

#### • **Le projet éducatif :**

Toute relation commence par une ou des rencontre(s) et c'est donc à partir de ce préalable que va se tisser une relation humaine entre le professionnel et un jeune. L'accueil est donc une des préoccupations de l'éducateur. C'est à partir de ce point d'appui, que va être proposé aux jeunes une activité. Cette activité s'exerce dans le cadre d'une médiation, c'est-à-dire un espace (un temps et un lieu) dans laquelle va s'exercer la relation éducative. Celle-ci a pour objectif de transmettre au jeune « un certain savoir et savoir-faire sur le monde et sur la vie en société. ». La médiation a aussi pour objectif d'éviter le face à face entre le jeune et le professionnel en utilisant l'activité comme tiers.

Une activité doit être porteuse de sens, celui de permettre au jeune que l'on accompagne, d'exercer par exemple l'expression de sa singularité au sein d'un cadre bienveillant. Tous projets sont donc pensés en amont puis réalisés en aval, à la fois en termes de faisabilité (périodicité, coût, lieu...) mais aussi en termes d'intentions (de sens). L'éducateur qui porte la responsabilité d'une médiation éducative doit en rendre compte à l'équipe. Ce sont les regards croisés qui vont permettre à l'éducateur de questionner la pertinence de son action et de trouver sa juste proximité auprès du jeune.

Elles sont organisées par groupe et ont pour but de travailler des domaines de compétences spécifiques. Ces activités peuvent être réparties ainsi :

- En lien avec le quotidien (jardinage, cuisine, prendre soin de soi...). Ces activités le plus souvent manuelles permettent aux jeunes d'expérimenter des techniques, de travailler la précision du geste, la patience et la concentration, de faire des choix, de prendre de l'assurance et de développer l'expression personnelle, la créativité. Elles sollicitent la motricité fine, la concentration, le plaisir de faire pour soi, la prise d'initiative...
- Extérieures (culturelles, équitation, musique, tri de bouchons, piscine...) : les activités occupent une place importante dans notre pratique et sont utilisées dans le but de mieux appréhender la relation éducative. Elles constituent un outil de médiation qui permet un accompagnement différent du quotidien. Elles créent un espace de confiance qui permet au jeune de sortir de l'établissement et de découvrir un autre environnement dans l'objectif de développer une certaine autonomie, de se socialiser / sociabiliser, de communiquer avec les personnes en dehors de l'établissement et avec la famille. Ces activités aident les adolescents et jeunes adultes à développer leur assurance et leur confiance en eux, à apprendre à avoir une attitude adaptée. Ils s'essayent à l'échange (à demander un renseignement par exemple). D'autres activités, en plus de favoriser la socialisation, permettent aux jeunes de connaître d'autres associations « d'aide à autrui ». Les jeunes se rendent compte qu'il y a d'autres personnes en difficulté qu'ils peuvent eux aussi aider à leur manière (tri des bouchons, épicerie solidaire, etc...)
- Au sein de l'établissement, avec des intervenants extérieurs (théâtre, terre, musique...). L'enjeu étant que le jeune apprenne à se détacher de la relation privilégiée à l'éducateur et se trouve confronté à des exigences spécifiques. L'éducateur se trouve alors dans une position soutenante, tout en restant encadrant, médiateur.
- A thème : une réflexion autour de l'actualité, la problématique de l'adolescence, l'hygiène et la santé, l'imaginaire...

Quelle que soit la médiation choisie, il s'agit de donner au jeune une place privilégiée d'acteur afin que l'activité ait véritablement du sens pour lui, et qu'elle soit adaptée, évolutive et valorisante... tout en prenant en compte que le non-faire permet aussi de laisser émerger parfois l'envie chez le jeune accueilli. Chacune de ces activités vise donc à répondre à des besoins spécifiques et sont inscrites dans le projet personnalisé du jeune.

#### • **Le projet préprofessionnel**

Les ateliers préprofessionnels doivent permettre aux jeunes accueillis de progresser, dans la mesure de leurs possibilités, pour accéder à une insertion sociale et professionnelle adaptée à leur situation. Cet objectif doit être personnalisé et se réaliser en respectant le rythme de chacun. Chaque jeune accueilli à la section S.I.P.F.Pro, peut bénéficier de la découverte de cinq ateliers professionnels.

Nous considérons qu'un atelier professionnel permet, à un jeune confronté à des difficultés d'adaptation, de trouver une confiance qui s'est amoindrie du fait de multiples situations d'échec vécues auparavant. Pour certains, la possibilité de réussir est à nouveau présente à travers des réalisations dont ils peuvent directement apprécier le résultat. Tous les ateliers préprofessionnels travaillent en lien avec le pôle pédagogique (classes liaison-atelier).

Les objectifs généraux des ateliers sont :

- Découvrir un environnement professionnel par une première mise au travail,
- Acquérir des attitudes adaptées,
- Développer des aptitudes techniques, méthodologiques et organisationnelles,
- Améliorer la précision et la rapidité du geste,
- Se familiariser avec la manipulation de multiples outils et machines,
- Comprendre d'une manière générale le concept du travail et son intérêt,
- Développer des compétences dites « transversales », c'est-à-dire inhérentes au métier enseigné mais aussi réutilisables dans d'autres disciplines ou contexte telles que les liaisons classe/ atelier
- Intégrer les notions d'hygiène et de sécurité.

L'arrivée d'un jeune dans un atelier professionnel est une ouverture vers la vie adulte qui s'accompagne souvent d'un développement de sa maturité.

## L'atelier CUISINE & TABLE D'APPLICATION

**Le travail de l'atelier cuisine** est axé autour de deux projets majeurs :

- L'initiation et la découverte de la cuisine,
- La table d'application.



- a) L'initiation et la découverte de la cuisine : l'apprentissage adapté permet aux jeunes de découvrir et de s'initier à la cuisine, de se familiariser à l'usage des ustensiles, de réaliser des recettes et de développer des aptitudes d'autonomie et de travail en équipe. Il les mènera soit à une orientation préprofessionnelle en cuisine, soit à l'acquisition de savoir-faire nécessaires à une vie quotidienne plus autonome.
- b) La table d'application s'adresse aux jeunes susceptibles d'avoir une orientation professionnelle en ESAT, en milieu protégé ou en milieu ordinaire. Le menu est entièrement réalisé par les jeunes de l'atelier qui sont mis en situation de travail comparable à celle d'une cuisine professionnelle. La table d'application est ouverte trois jours par semaine. Un groupe éducatif assure les courses, un autre, le service en salle.

Le restaurant d'application est ouvert aux familles, aux professionnels et aux partenaires de l'IME...



Les convives peuvent profiter de la terrasse lorsque la météo le permet.

Ces ateliers ont pour objectif de développer les aptitudes méthodologiques, le sens de l'organisation, de favoriser la prise d'initiatives, le travail d'équipe et d'acquérir des connaissances techniques indispensables. La connaissance, le contrôle et la maîtrise des normes d'hygiène et de sécurité (HACCP) y sont travaillés.

Cette année, nous souhaitons engager un partenariat avec le Lycée professionnel hôtelier "Château des Coudraies" à Etioilles (91). Ce lycée dispose d'activités en lien avec celle menée par l'IME : restauration, service en salle. Il dispose d'une brasserie, d'un restaurant et d'une boutique. Nous devons affiner davantage la mise en œuvre concrète de ce partenariat, mais il y a déjà quelques axes de travail qui nous semblent envisageable. Par exemple, nous sommes ouverts à l'éventualité d'accueillir quelqu'un de leurs élèves en table d'application au sein de la SIPFPRO. De leur côté, il a été abordé la possibilité d'utiliser leur plateau technique lorsque les élèves de CAP seraient en stage. Nous devons nous rencontrer en septembre 2021 afin de pouvoir approfondir notre réflexion commune.

Il propose une activité préprofessionnelle qui permet aux jeunes d'intégrer le monde du travail en milieu adapté ou non. L'atelier est équipé avec du matériel professionnel identique aux machines employées dans le monde du travail en milieu ordinaire ou ESAT.

### L'atelier ENTRETIEN DES LOCAUX

L'atelier « entretien des locaux » fonctionne sur deux demi-journées :

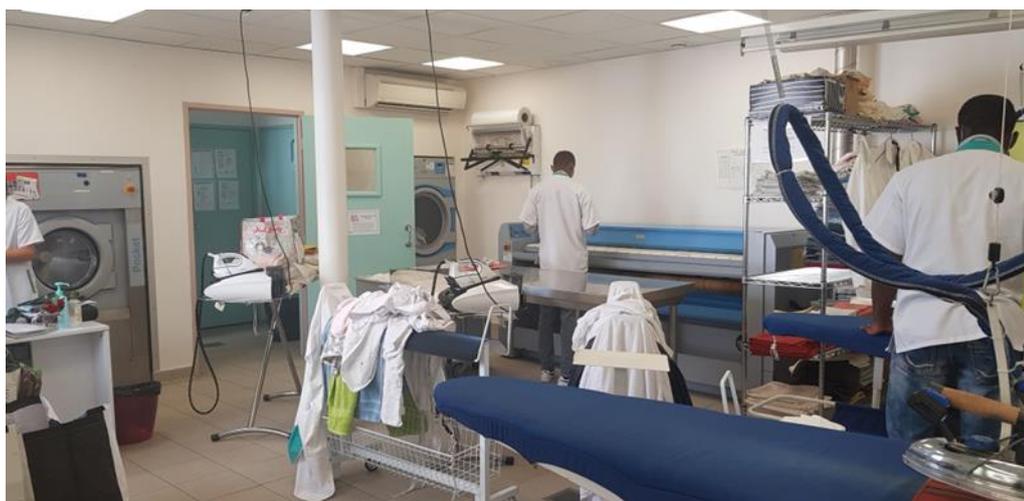
Un groupe le lundi matin et un groupe le mercredi matin (composé de 4 à 6 jeunes).



Cette activité préprofessionnelle permet aux jeunes, selon ses compétences, d'intégrer un jour le monde du travail en milieu adapté ou non. Elle fait partie intégrante de la vie de l'institution. Nous accompagnons les jeunes dans l'entretien quotidien des locaux de l'IME (nettoyer les bureaux, salles éducatives, les sanitaires, le foyer... situés dans l'établissement.). Cet apprentissage permet de travailler avec eux la coordination des mouvements, la résistance physique, la capacité d'initiative et d'autonomie, l'hygiène et l'esprit d'équipe ; des aspects importants pour ces jeunes qui sont en passe de devenir adulte et qui peut leur être utile dans leur vie quotidienne. Nous respectons les consignes générales liées aux règles d'hygiène : tenue professionnelle adaptée, hygiène des mains, utilisation des produits pour un usage déterminé, etc

### L'atelier BLANCHISSERIE – REPASSAGE - RETOUCHE

Cet atelier permet également de travailler la coordination des mouvements, la résistance physique, la capacité d'initiative et d'autonomie, l'hygiène et l'esprit d'équipe ; des aspects importants pour ces jeunes qui sont en passe de devenir adulte. Il fait aussi partie intégrante de la vie de l'institution en travaillant en lien avec les ateliers éducatifs, préprofessionnel (entretien des tenues de travail) et le service de restauration (lavage et repassage quotidiens des serviettes de table).



### L'atelier MENUISERIE

L'ambition de l'atelier menuiserie est bien sûr d'apporter un maximum de compétences techniques dans ce métier. Mais sachant que peu d'entre eux trouveront du travail dans cette branche, il est essentiel que l'on parle de compétences transférables d'une situation à une autre, d'un métier à un autre. Par exemple : les lectures de plans, les mesures, la réflexion sur l'organisation de son travail, la maîtrise de machines, la sécurité en général sont des notions qui font appel à des compétences pouvant être réutilisées dans d'autres disciplines professionnelles.



L'atelier menuiserie est particulièrement adapté pour créer des situations de travail à caractère répétitif et prépare notamment une orientation vers les ateliers de conditionnement en E.S.A.T. Ce travail d'équipe favorise également une plus grande socialisation et surtout permet de comprendre petit à petit comme les autres ateliers le concept du « travail ».

### L'atelier ESPACES VERTS / HORTICULTURE

Cet atelier professionnel fait partie de ceux qui ont le plus de possibilités en matière de proposition d'emploi. Il a l'objectif de former des jeunes dans ce métier afin de viser un avenir professionnel adapté pour une orientation en E.S.A.T, voire en milieu ordinaire.



Cet atelier permet d'entretenir et de fleurir l'établissement. Chaque année, l'atelier s'équipe d'outils et de matériels professionnels.

Il réalise l'entretien des espaces verts de la Cerisaie. Il dispose d'une serre pour des productions de semis et d'un potager qui alimente occasionnellement l'atelier cuisine.



Afin d'être au plus près de la réalité du travail, des stages collectifs accompagnés par l'éducateur technique spécialisé de la Cerisaie ont été mis en place. Ainsi un groupe de jeunes va une journée par semaine intégrer l'équipe d'un E.S.A.T pour intervenir sur des chantiers extérieurs. Un autre stage collectif concerne l'entretien des espaces verts communs d'un site associatif regroupant plusieurs parcelles potagères. Il nous offre aussi la possibilité de cultiver nos propres légumes.

Les années précédentes, l'élaboration des emplois du temps des jeunes se menait exclusivement de manière individuelle. Cette approche avait le mérite de considérer la singularité de chaque jeune mais ne nous octroyait pas l'opportunité de prendre de la hauteur et de réfléchir sur le sens du travail que nous devons mener dans le cadre de nos missions. Nous envisageons de penser le parcours des jeunes en 4 étapes (accueil, accompagnement, pré orientation et orientation) portant sur les critères suivants :

1. Accueil : ce sont les jeunes arrivés récemment et qui n'ont pas fait encore de stage collectif.
2. Accompagnement : ce sont les jeunes qui ont démarré les stages collectifs et qui sont mineurs.
3. Pré orientation : ce sont les jeunes qui ont 18 ans et plus et qui ont ou pas effectué de stages collectifs et/ou individuels.
4. Orientation : ce sont les jeunes qui ont bénéficié de stages collectifs ou individuels et pour lesquels un projet d'orientation se dessine (soit en ESAT ou foyer de vie/CITL). Ils sont nécessairement TOUS majeurs.

Pour les professionnels de l'établissement, cela donnerait aussi la possibilité de repérer dans quelle dynamique se situe le collectif de jeunes à un instant « T » et ainsi réfléchir aux moyens humains à déployer. Par exemple, davantage sur la pré-orientation si ce groupe-là s'avère majoritaire en nombre ou bien encore sur l'accompagnement si l'effectif de ce dernier est prédominant. Les professionnels disposeraient ainsi d'un cadre leur permettant d'envisager plus explicitement et sereinement les répartitions sur les pôles de l'équipe (pédagogique, éducatif, professionnel, thérapeutiques...).

Un autre bénéfice serait que les jeunes pourraient peut-être plus facilement se représenter leurs trajectoires et situer leur appartenance au sein d'un groupe. Cette notion de rituel de passage est un appui qui peut aider le jeune à se repérer dans les étapes de son existence, à se responsabiliser, à s'approprier des objectifs pour sa vie. Pour exemple, un jeune qui est majeur et qui a affiné son projet professionnel (et donc qui est à l'étape de l'orientation) bénéficierait de davantage de temps d'apprentissage en atelier horticulture (s'il s'avère que c'est son souhait et qu'il en manifeste les prérequis). A cette étape-là, il se verrait proposer aussi des activités spécifiques où seraient abordés avec lui en collectif (mais aussi individuel) les notions de citoyenneté, droits/devoirs, sa responsabilité de jeune majeur et des sujets en lien avec l'amour, le respect, la vie affective et sexuelle.

Chacune des 4 étapes énoncées ci-dessus, ne serait pas figée et pourrait être réinterrogée en fonction des attentes et des besoins des jeunes.

Pour finir, nous constatons des disparités d'effectifs au sein des groupes, notamment du fait de l'âge (Sur le groupe « orientation », les jeunes ont en majorité, à ce jour plus de 18 ans). Il est de ce fait nécessaire que nous puissions mieux étudier les profils des jeunes ayant les prérequis de la S.I.P.F.PRO lors de commissions d'admission. Ceci permettrait de fluidifier les sorties et les arrivées des jeunes (Nous avons plus de 60% des jeunes qui sont à l'étape de l'orientation).

## 2.6 LE PROJET PEDAGOGIQUE

### *L'unité d'enseignement*

Mise en œuvre du décret n 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et la coopération entre les établissements mentionnés à l'article L.351-1 du code de l'éducation et les établissements et services médico-sociaux mentionnés aux 2 et 3 de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles et de l'arrêté du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé.

L'ouverture de toute unité d'enseignement doit faire l'objet d'une « convention constitutive d'unité d'enseignement », conformément à l'article D 351-18 du code de l'éducation qui précise son fonctionnement.

L'IME la Cerisaie compte quatre postes et demi d'enseignants spécialisés mis à disposition par l'Education Nationale.

Le projet pédagogique est élaboré par les enseignants de l'Unité d'Enseignement (annexe 6). Il constitue un volet du projet de l'établissement. Il est élaboré à partir des besoins des élèves dans le domaine scolaire, définis sur la base de leurs projets personnalisés de scolarisation. Il s'appuie sur les enseignements que ces élèves reçoivent dans leur établissement scolaire de référence défini à l'article D 351-3 du code de l'éducation ou dans l'établissement scolaire dans lequel ils sont scolarisés afin de bénéficier du dispositif adapté prévu dans leur Projet Personnel de Scolarisation.

Ce projet pédagogique décrit les objectifs, outils, démarches et supports pédagogiques adaptés permettant à chaque élève de réaliser en référence aux programmes scolaires en vigueur, en complément ou en préparation de l'enseignement reçu au sein des établissements scolaires, les objectifs d'apprentissage fixés dans son projet personnalisé de scolarisation (PPS) à la suite des évaluations conduites notamment en situation scolaire, en application de l'article D.351-6 du code de l'éducation.

Le projet pédagogique, écrit par les enseignants, concerne la période 2021/2024

Dans le département de l'Essonne, les jeunes accueillis dans les ESMS n'ont pas de PPS, excepté pour des jeunes qui seraient scolarisés en temps partagé dans le secteur ordinaire.

### *Le rôle du coordonnateur*

Le coordonnateur pédagogique organise et anime, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement et/ ou du service, les actions de l'unité d'enseignement, en collaboration avec les autres cadres du service ou de l'établissement médico-social.

La coordination pédagogique de l'unité d'enseignement est assurée par un enseignant désigné par le directeur académique des services de l'Education nationale, sur proposition du directeur de l'IME.

Le coordonnateur pédagogique a pour mission :

D'organiser le service hebdomadaire des enseignants de l'unité d'enseignement ;

De superviser l'organisation des groupes d'élèves ;

De coordonner les interventions des enseignants pour soutenir la scolarisation des élèves au sein même de l'ESMS ou dans leur établissement scolaire, en lien avec les responsables de ces établissements ;

D'animer l'équipe pédagogique, notamment quant à l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique de l'unité d'enseignement et des actions pédagogiques annuelles ;

De coopérer avec les enseignants référents des élèves de l'unité d'enseignement, en vue de favoriser au mieux le déroulement de leur parcours de formation,

Il est chargé également de :

- Veiller à l'acquisition des compétences scolaires en référence aux programmes de l'éducation nationale et au socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;

- Formaliser avec l'ensemble des personnels qui interviennent au sein de l'unité d'enseignement l'emploi du temps des élèves en fonction des indications portées dans leur PPS ;
- Organiser les enseignements qui seront dispensés, gérer les emplois du temps individualisés
- Entretenir le lien avec l'enseignant référent ;
- Planifier des rencontres avec les familles ;
- Participer aux équipes de suivi de scolarisation ;
- Formaliser le parcours de formation de chaque élève en lien avec les familles et l'enseignant référent ;
- Favoriser les temps d'inclusion ; créer des partenariats et participer aux différentes réunions organisées par l'établissement scolaire.

### *La constitution des groupes*

Tous les jeunes sont scolarisés en fonction de leur projet individualisé. De ce fait, le volume horaire de scolarisation est très variable d'un élève à l'autre. Le temps quotidien de prise en charge est adapté aux besoins et aux capacités de concentration de chacun. Avec un point d'appui pour les jeunes qui deviennent lecteurs.

Chaque classe (comprenant quatre à huit jeunes) est constituée en fonction des compétences de chacun tout en prenant en compte les centres d'intérêt, les âges et les affinités. Il existe également des groupes constitués en fonction de projets spécifiques. Le travail de classe s'articule avec le travail des ateliers éducatifs, techniques et thérapeutiques. Certains projets pédagogiques sont menés conjointement par les enseignants et des professionnels des autres pôles. Les passages de classe ne sont pas systématiques et ne se font pas en fonction de l'âge des élèves. Ils se décident en réunion, en fonction des besoins éducatifs particuliers du jeune.

A la S.I.P.F.Pro la scolarisation est maintenue pour les jeunes qui n'ont pas de projet de sortie dans le monde du travail. L'objectif de la scolarisation vise en priorité le maintien des acquis et l'exercice des fonctions cognitives.

A la SEES un choix a été fait concernant les jeunes adultes accueillis sur le groupe Passerelle et qui avaient peu de temps de scolarisation. Il est prévu de poursuivre et d'intensifier les activités éducatives uniquement tournées vers les activités en extérieur toujours en lien avec le pédagogique.

### *Les livrets d'évaluation scolaire*

Les élèves sont évalués à partir des référentiels du Socle commun des connaissances et des compétences de l'Education Nationale. Un livret d'évaluation est élaboré selon deux axes : les compétences transversales sociales et civiques (le devenir élève) ; les compétences disciplinaires (maîtrise de la langue française, mathématiques, culture scientifique et technologique, culture humaniste, découverte du monde...). Ce livret est transmis aux familles deux fois par an. Il est joint au dossier de chaque élève.

### *Les différentes inclusions*

Les inclusions dans les structures extérieures (classes en milieu ordinaire, U.L.I.S., S.E.G.P.A.) peuvent être éventuellement mises en place quand elles s'avèrent possibles et intéressantes pour l'évolution et la socialisation du jeune. Ces inclusions sont soumises à l'aval de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Essonne, via l'Equipe de Suivi de Scolarisation (E.S.S.). Dans le cadre du projet individuel, le temps et les objectifs d'intégration diffèrent. L'inclusion nécessite des rencontres avec les différents partenaires : enseignants en charge de l'élève dans les deux établissements, équipe éducative, les commissions de l'Education Nationale et la famille.

- U.L.I.S. : Unité Localisée d'Inclusion Scolaire. Cette intégration a pour objectifs : les progrès dans les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être tout en favorisant la socialisation des jeunes en situation de handicap. (1 jeune de la SEES avec une double notification ULIS/ IME) ou en S.E.G.P.A.
- S.E.G.P.A. : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (collège). Ces intégrations permettent au jeune d'établir des relations équilibrées avec d'autres adolescents, de se situer dans une structure différente de celle de l'institution, de connaître d'autres adultes, de s'intégrer dans un groupe, de développer leurs capacités et leur autonomie. (1 jeune de la S.I.P.F.PRO dans le cadre d'une convention).

- Depuis plusieurs années, en lien avec le programme de l'éducation nationale, certains jeunes en formation préprofessionnelles passent des ACP (attestation de compétences professionnelles) correspondant à des référentiels d'un diplôme préparé (ex : CAP...)

Dans la perspective de l'externalisation de l'Unité d'enseignement, un contact avec le Lycée professionnel Château des Coudraies d'Etiolles permet de préparer, dans le cadre d'une convention, un accueil des jeunes de la S.I.P.F.PRO en atelier cuisine.

Cela leur permet de travailler dans un espace différent, avec d'autres jeunes et adultes.

Ce sera une bonne préparation pour le travail de compétences professionnelles.

## 2.7 LE PROJET THERAPEUTIQUE

Le projet thérapeutique a pour objectif de rendre compte de la façon dont les professionnels de l'équipe médico-psychologique de l'I.M.E. orientent leur pratique. Ils tiennent compte des théories psychanalytiques. Le pôle thérapeutique travaille en lien avec les pôles éducatifs, pédagogiques et rééducatifs. Cela permet une différenciation et une complémentarité indispensables au travail interdisciplinaire.

La conception du projet thérapeutique orientant notre pratique institutionnelle dépend de la façon unique dont chaque enfant et chaque jeune est affecté par les difficultés dont il souffre. A ce titre, chacun doit pouvoir bénéficier de la mise en place d'un projet individuel.

Il sera alors envisagé la place des différentes rééducations spécifiques, les aides psychothérapeutiques individuelles, familiales, les soins infirmiers ou médicamenteux lorsque cela s'avère nécessaire. Tout au long du suivi, ces différentes propositions seront réévaluées et adaptées en fonction de l'évolution de l'enfant ou du jeune.

Lors de l'admission et du séjour d'un enfant ou d'un adolescent dans notre établissement, cela implique la prise en compte de ce qui le rend unique et différent des autres.

Cette prise en compte du sujet (qui relève aussi bien d'une position éthique que d'une orientation clinique), favorisera autant que possible sa prise de parole, son inscription et sa participation dans la vie sociale et citoyenne.

La demande d'admission et l'admission elle-même peuvent être situées au niveau d'un premier acte clinique; les entretiens de l'enfant ou du jeune avec un psychiatre ou un psychologue tenteront au départ de comprendre ensemble les raisons de sa présence dans l'établissement, de son impossibilité à rester ailleurs, ou bien des difficultés qu'il éprouve à être à l'I.M.E.

Ensuite, après sa «prise en charge» au sein de l'I.M.E., la sortie sera l'occasion d'un autre moment clinique important tourné vers l'avenir et l'orientation de chaque jeune.

La dimension thérapeutique sur le plan institutionnel permet aussi de garantir une approche différente pour proposer des réponses complémentaires aux approches éducatives et pédagogiques. En effet, l'équipe thérapeutique soutiendra avec les professionnels le questionnement, la curiosité, la créativité, l'envie, la construction des apprentissages par les jeunes eux-mêmes, au-delà de ce qui pourrait être un acte qui se réduirait à l'administration de connaissances ou d'enseignements de techniques où le sujet risquerait de rester passif. Chaque jeune accueilli pourra ainsi chercher sa place dans le cadre institutionnel et participer à la construction de son projet personnalisé.

Dans ce cadre, la fonction de référence conjointe (psychologique/éducative et pédagogique déjà mise en place mais toujours en réflexion) permettra l'articulation du projet de soins institutionnels et de la prise en charge globale de chaque jeune.

Une équipe médico-psychologique n'existe qu'à partir du moment où elle se constitue autour d'un travail spécifique réalisé dans le cadre d'une réunion. Elle n'est donc pas qu'une entité nominale associant différentes disciplines.

L'équipe médico-psychologique de l'I.M.E. « La Cerisaie » est constituée de différents professionnels dont la spécificité de la pratique de chacun s'articule avec celle des autres : la psychomotricité, l'orthophonie, la médecine, les soins infirmiers, la psychiatrie et la psychologie.

Dans ce parcours décrivant l'indication, la place des médecins (généraliste et psychiatre) et des infirmières permet de préciser l'importance que nous donnons à une conception du sujet conçu dans sa diversité.

En effet, certains éléments sur l'état somatique de l'enfant ou du jeune, sur son parcours médical et les examens qu'il effectue ou devra effectuer dans l'avenir, pourront être importants à prendre en compte pour le professionnel qui travaillera avec ce jeune.

Il ne faut, néanmoins pas oublier que le secret médical doit être respecté et que la confidentialité est la règle pour tous les professionnels.

En associant et croisant les différentes approches des membres de cette équipe, approches construites à partir de rencontres individuelles avec l'enfant ou le jeune, chacun de nous peut nourrir son travail singulier de considérations échappant à son champ de compétence et entrevoir la situation du sujet au-delà de la partialité que son acte parfois lui impose.

Nous aurions à ajouter à cela que le sujet, dans sa structure, comprend aussi son environnement, ce qui exige de nous référer à ce qui n'est pas directement notre domaine spécifique, à savoir la famille, les groupes éducatifs et scolaires, et même la société et l'exercice de la citoyenneté.

Le travail spécifique des professionnels de l'équipe médico-psychologique consiste à articuler un savoir sans cesse renouvelé de sa pratique à une clinique du sujet. Au-delà des différences entre les pratiques, les discours, les orientations et les références individuelles, chaque professionnel cherche à exposer et à rendre transmissible aux autres les mouvements essentiels ou les points de difficulté de son expérience avec chaque jeune ou chaque enfant.

De cette exposition et de cette transmission dépendent la discussion, le questionnement des autres professionnels, l'échange, la construction que nous pouvons faire à propos de la logique de l'orientation de nos pratiques en fonction de la problématique de chaque sujet.

La discussion et les échanges nous conduisent parfois à donner un avis, à présenter une hypothèse ou une argumentation diagnostique, à articuler une stratégie de travail avec un jeune ou un professionnel. Nous nous situons dans la construction d'un savoir, ce qui maintient le travail en mouvement, et partageons ainsi la dimension clinique.

Placer ce « savoir à construire » comme agent moteur de notre réponse médico-sociale exige d'assumer les effets d'une telle démarche en s'interrogeant sur la manière d'aider chaque jeune à envisager et à préparer son avenir ainsi que son existence en tant que sujet social et citoyen.

## 2.8 PREPARATION A LA SORTIE DE L'IME

### *La préparation à la sortie de la S.E.E.S*

La sortie d'un jeune de la S.E.E.S. se prépare habituellement tout au long de sa 12ème et 13ème année pour se concrétiser à ses 14 ans.

Un projet d'orientation est mis en place par l'équipe pluridisciplinaire lors de la synthèse qui a lieu au cours du 1er trimestre scolaire pour se donner le temps de travailler le projet avec le jeune et sa famille et de sélectionner les établissements susceptibles de l'accueillir. Un dossier constitué des bilans de chaque membre de l'équipe est adressé à la M.D.P.H. pour un avis d'orientation ainsi qu'aux institutions pressenties.

Pour certains jeunes, la réorientation peut être envisagée bien avant leurs 14 ans vers des établissements plus adaptés à leurs besoins et ceux de leur famille. En effet, nous avons déjà été amenés à proposer à certains jeunes des établissements d'agrément différents.

Tous les jeunes inscrits à la S.E.E.S. ne seront pas forcément orientés vers une S.I.P.F.Pro. Les changements de domicile des parents mais aussi le retour des enfants placés par mesures administratives ou judiciaires dans leur famille sont des motifs de sortie avant l'âge habituel.

Comme l'admission, la sortie est un temps fort dans la vie du jeune et de sa famille. Pour le jeune, c'est souvent l'inquiétude d'un passage vers un lieu encore inconnu et nous devons l'accompagner pour franchir cette étape.

Il est à noter que tous les ans certains jeunes expriment le souhait d'aller en internat, et c'est à partir de cette demande que nous rencontrons les familles pour en parler ensemble.

Pour la famille, l'orientation est aussi une étape qui nécessite un travail encore plus important de collaboration, de guidance, et de réassurance.

Les demandes d'internat de la part des familles restent une décision difficile à prendre et à mettre en place. Faute de structures adéquates en région parisienne, elles n'aboutissent parfois qu'après plusieurs années de recherches.

Il s'agit alors de soutenir, d'accompagner les parents par des aides plus ponctuelles : centres de loisirs, gardes à domicile, centres de vacances, travailleuses familiales...

Quel que soit la situation du jeune, relativement à sa première admission à la S.E.E.S. (entrée à 6 ans ou à 12 ans), l'inscription dans une S.I.P.F.Pro, à la Cerisaie ou à l'extérieur, devra constituer un vrai passage. En cela, l'admission à la S.I.P.F.Pro sera conditionnée à une semaine d'observation.

Les jeunes de la S.E.E.S. ne pouvant être orientés vers une S.I.P.F.Pro se verront proposer un projet dans un autre type de structure.

Cependant, faute de place en établissement pour adolescents en situation de handicap intellectuel léger à moyen, les enfants qui entrent à la SEES à 6 ans et dont une orientation en S.I.P.F.Pro n'est pas possible, risquent, pour une majorité d'entre-deux de rester à l'IME au-delà de leurs 14 ans. Plusieurs de ces jeunes seront maintenus dans l'établissement et pour certains au-delà de leurs 20 ans, faute de places également en structures pour adultes.

### *La préparation à la sortie de la S.I.P.F.Pro*

Les jeunes accueillis à la S.I.P.F.PRO sont aujourd'hui, à l'issue de leur parcours orienté en grande partie soit en foyer de vie, soit en ESAT. Il nous semble important d'expliquer les contraintes de ces établissements pour faire part de la réaction en chaîne que cela engendre sur les orientations des jeunes.

#### **• Difficultés d'orientation des jeunes de la S.I.P.F.Pro vers les ESAT**

Si le marché du travail est de plus en plus difficile à intégrer dans le contexte général et actuel, cela est aussi vrai dans le secteur du travail protégé (pour ne pas alourdir le propos, nous avons fait le choix de ne pas aborder la situation sanitaire liée au COVID et qui aura certainement des retentissements sur bien des domaines dans les années à venir).

Auparavant, les marchés principaux des ESAT venaient essentiellement des activités dites de conditionnement qui en garantissaient leur stabilité économique et donc leur existence. Au-delà de l'équilibre que doivent trouver ces établissements entre leur mission d'accompagnement global et leur viabilité, ils doivent aussi faire face à des enjeux multiples et problématiques. Le contexte économique, la concurrence internationale a entraîné une diminution des prix et des marchés industriels qui se sont délocalisés à l'étranger. Cela oblige les ESAT à interroger leur fonctionnement, leur organisation et leurs services. Ne pouvant plus compter sur les activités de conditionnement pour assurer leur pérennité, ils ont été contraints d'envisager de nouvelles activités de production et de services. Certaines activités ont donc été développées notamment les espaces verts, la blanchisserie, et les services d'entretien des locaux... Ces activités demandent de plus amples capacités techniques et physiques ce qui tend à pousser les ESAT à devenir plus sélectif sur les niveaux d'admission des futurs travailleurs en situation de handicap.

Par ailleurs, compte tenu de l'âge et des compétences requises à l'époque de leurs admissions, la population des ESAT est constituée, en part plus ou moins importantes, de personnes qui finalement ne conviennent plus tout à fait à ces nouveaux profils de postes nécessitant d'être développés. D'autre part, ces établissements se trouvent aussi confrontés à la problématique des travailleurs vieillissants pour lesquels, ils réservent des places en atelier de conditionnement.

Cela leur permet notamment d'adapter les conditions de travail aux personnes qui se trouvent à un moment donné restreintes dans leurs déplacements et leurs capacités de production (par exemple, orienter un

travailleur de la restauration vers un poste dans un atelier de conditionnement où la personne pourra s'asseoir et où la production sera plus adaptée à son rythme et à ses difficultés).

Nous devons donc proposer aux jeunes que nous accueillons une formation professionnelle en adéquation avec les activités exercées dans les ESAT car les places disponibles en atelier de conditionnement tendent à se raréfier (parce que l'ESAT réserve leurs places pour les travailleurs de leur établissement qui sont vieillissants).

#### • Difficultés d'orientation des S.I.P.F.Pro vers les foyers de vie

Les jeunes adultes de S.I.P.F.Pro qui autrefois avaient une place en ESAT (et ne l'ont plus toujours du fait des raisons citées plus haut), sont majoritairement accompagnés aujourd'hui vers les foyers de vie, qui, par voie de conséquences, sont eux aussi désormais « saturés ». De plus, ces établissements rencontrent aussi des difficultés à orienter les adultes vieillissants qu'ils accueillent, vers des lieux, plus adaptés à prendre en charge, leur état de santé.

Les ESAT avaient vocation à accueillir les populations sortantes de S.I.P.F.Pro, ce qui aujourd'hui est par voie de conséquence de moins en moins le cas. C'est la juxtaposition des problèmes économiques imputant les ESAT, du vieillissement des travailleurs handicapés, de l'arrivée du handicap psychique et des choix des politiques publiques qui nous conduisent à constater par un effet de réaction en chaîne, des difficultés d'orientations sur la S.I.P.F.Pro.

Les places pour adultes en situation de handicap en foyer de vie étant plutôt rare, les poursuites d'accompagnement sous le dispositif « amendements Creton » se multiplient à la S.I.P.F.Pro. Nous sommes donc amenés à continuer d'accueillir et de travailler avec ces jeunes adultes dans l'attente de leur trouver une orientation qui ne viendra que souvent très tardivement.

Nous développerons dans la partie suivante des éléments contextuels qui ont une incidence sur les orientations des jeunes lorsqu'ils intègrent et partent de la S.I.P.F.Pro.

#### Difficultés avec le jeune et/ou sa famille lors de l'orientation

Nous rencontrons le jeune et sa famille lors d'un projet d'intégration à la S.I.P.F.Pro. Est alors abordé ainsi que chaque année (à minima) lors de l'actualisation du projet personnalisé, le travail mené par le jeune et avec le jeune. Se dessine alors, projet d'orientation qui est généralement soit vers un ESAT, soit vers un foyer de vie. Soit le jeune et/ou sa famille, peut alors s'opposer aux préconisations émises par les professionnels de l'établissement. S'en suit, une adaptation est un cheminement afin de faire aboutir une orientation la plus bénéfique pour le jeune concerné. Il est parfois nécessaire de prendre du temps pour travailler sur les représentations du jeune, de sa famille et des professionnels.

Les orientations pour les jeunes de la S.I.P.F.PRO, se trouvent maintenant contraintes de marcher sur une ligne de crête et cela nécessite de travailler sur notre identité au-delà de ce constat et à chercher des issues. Le secteur médico-social est sans cesse remis en question car il se doit de s'ajuster en permanence aux conditions d'accompagnement du public qu'il accueille.

## 2.9 LE SERVICE INSERTION : LES STAGES ET LES ORIENTATIONS

Le service d'insertion est composé d'un ETP pris sur du temps éducatif et technique (0.5 ETP chacun).

Ce service accompagne le jeune, à expérimenter des stages en dehors de l'établissement. En amont, cette démarche est réfléchiée en interaction pluridisciplinaire avec l'équipe car il semble nécessaire d'apporter une réponse personnalisée à la situation de chaque jeune. Nous cherchons donc des stages au sein d'un environnement le plus approprié et qui tienne compte de sa singularité, de ses compétences et de ses difficultés. Son bien-être étant notre priorité, notre accompagnement doit être rassurant, valorisant et doit pouvoir s'ajuster en fonction de son rythme. Le jeune et sa famille sont associés, dans le cadre du projet personnalisé, à cette démarche en tenant compte des besoins et attentes qu'ils peuvent exprimer.

Les stages organisés pour les jeunes de la S.I.P.F.PRO permettent d'expérimenter les compétences acquises dans les ateliers d'apprentissages de la Cerisaie. Ils sont ainsi des temps de formations au même titre que des temps d'évaluations nous permettant de cibler et ajuster au mieux notre accompagnement en termes d'apprentissages préprofessionnels, d'actions éducatives sociales et thérapeutiques. Les bilans des différents stages esquissent les projets futurs et affinent l'orientation du jeune. Nous constatons à leurs issues que bien souvent les jeunes en reviennent transformés. Ils évoluent bien souvent en maturité et manifeste ensuite un

désir d'autonomie plus accru. La mise en situation lors des stages des savoirs appris à l'intérieur de l'établissement, leurs permettent de comprendre plus concrètement, le sens du travail que nous menons avec eux à la S.I.P.F.PRO. Si les stages à caractère professionnel s'avèrent inadaptés, l'équipe pluridisciplinaire, lors de la synthèse du projet personnalisé du jeune, proposera d'autres types d'orientation (CITL, Foyer de vie ou autres). Les familles sont associées aux démarches et ont la possibilité, à tout moment, de rencontrer l'un ou l'autre des membres du service afin d'affiner le projet du jeune. Les bilans de stages leurs sont systématiquement communiqués.

En lien avec le chef de service et l'assistant social, le chargé d'insertion a pour mission d'organiser et coordonner les actions préparant les jeunes à des stages et plus tard à leur sortie.

Ainsi nous avons des projets d'orientation qui peuvent être très différents d'un jeune à un autre et qui s'envisage :

1. En milieu ordinaire (très rare),
2. En atelier protégé (rare),
3. En ESAT,
4. En foyer de vie,
5. En CITL,
6. En Foyer d'hébergement.

Nous notons que la mise en place des conventions de stages s'accompagne souvent d'un dossier de présentation du stagiaire. Compte tenu de la nature des informations (notamment au niveau médical) que les ESAT exigent, cela demande un travail administratif très important et sollicite considérablement le service insertion.

### *Les stages collectifs*

Dans le cadre d'une première évaluation de compétences professionnelles, nous avons mis en place une convention de partenariat avec les différents E.S.A.T. de la région. Ce partenariat permet aux jeunes de l'I.M.E. de découvrir, vers l'âge de 16 ans, le monde du travail en milieu protégé. La complémentarité des partenaires dans cette action doit aider chaque jeune à appréhender et à définir au mieux un projet personnel et/ou professionnel pour élaborer et construire son avenir.

L'éducateur technique et/ou un éducateur spécialisé accompagne un groupe de 3 ou 4 jeunes une journée par semaine sur une période de 4 mois afin d'effectuer des stages collectifs au sein d'un E.S.A.T. Il s'agit de les mettre en situation d'une journée de travail habituelle. Les jeunes peuvent ainsi acquérir des compétences techniques élémentaires et développer leur capacité de socialisation.

A l'issue de ce stage, un bilan est effectué et permet aux professionnels encadrant d'évaluer les compétences et les éventuelles difficultés des jeunes.

En fonction de ce qui a été observé :

- Un stage individuel est proposé au sein de l'ESAT,
- Si cette orientation n'est pas adaptée, un stage sera proposé dans une autre structure,
- Il est également possible d'effectuer un autre stage collectif.

### *Les stages individuels*

L'éducateur associe l'équipe pluridisciplinaire et le jeune afin d'élaborer son dossier de présentation. Puis, il visite le futur lieu de stage avec le jeune. A l'issue du stage, un bilan sur site est réalisé en présence du jeune et du chargé d'insertion de la Cerisaie.

Les stages individuels comprennent plusieurs objectifs :

- L'apprentissage de techniques et savoirs professionnels,
- L'adaptabilité en ces lieux (relations sociales),
- La confrontation au monde du travail et à ses exigences,
- Pour certains (si sa maturité et ses capacités d'autonomie sont suffisantes), un éducateur les accompagne dans le repérage du trajet domicile / lieu de stage pour que le jeune s'y rende ensuite seul.

Pour information : Stages organisés sur l'année scolaire 2018/2019 : 92 (81 stages en individuel et 11 stage collectifs). 5 jeunes ont quitté l'établissement (2 sont maintenant en ESAT et 2 en foyer de vie/CITL et 1 fin de prise en charge à la demande du jeune).

Actuellement, au vu des difficultés rencontrées pour trouver des places dans les différents établissements, il nous semble nécessaire d'élargir et de renouveler notre réseau de partenaires susceptibles de proposer de nouveaux lieux de stages y compris en milieu ordinaire. L'objectif étant développer d'autres projets de sortie.

## 2.10 LE SERVICE DE SUITE, LE SUIVI DES JEUNES APRES LA SORTIE

Conformément à l'article 8 du Décret N°89-798 du 27 Octobre 1989, une fois sortie de l'IME, tout jeune et/ou son représentant légal peut solliciter pendant 3 ans l'aide de l'IME pour son projet.

*« L'établissement ou le service assure l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle de l'adolescent à la sortie. Afin d'apporter son appui au jeune et à sa famille, en liaison avec les services administratifs et sociaux compétents auxquels il ne se substitue pas, il apporte son concours aux démarches nécessaires pour faciliter l'insertion professionnelle et l'insertion sociale. Cet accompagnement court sur une durée minimum de trois ans. »*

Ce travail est assuré par le service de suite de l'établissement qui se compose, d'un chef de service, d'une assistante sociale et du chargé d'insertion.

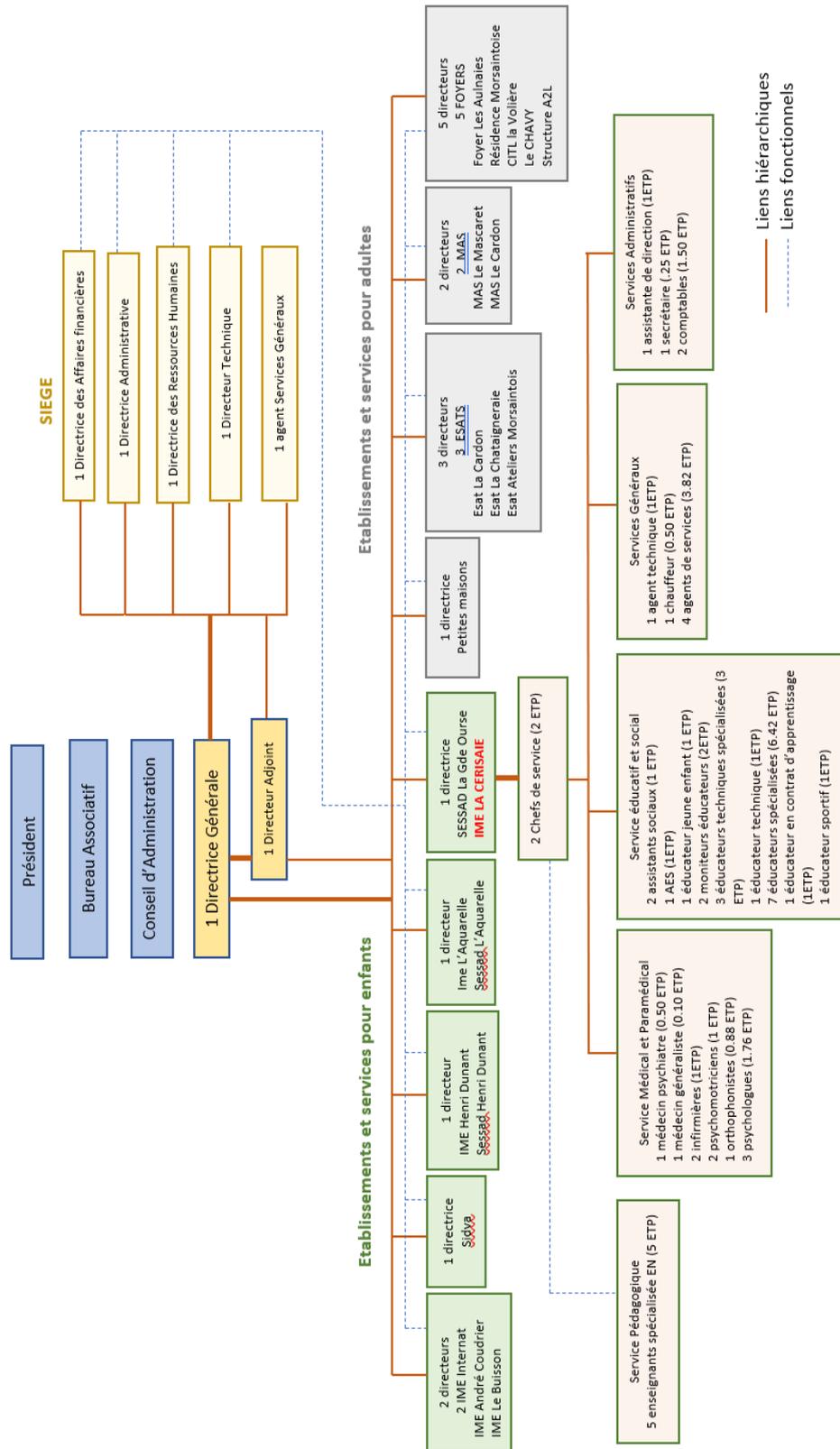
Le suivi du jeune par les professionnels de l'IME n'est mobilisé que sur demande du jeune ou de sa famille. Chaque professionnel peut être en contact avec le jeune après sa sortie. Suivant les situations, un point téléphonique, une rencontre physique sera mise en place avec le jeune, sa famille et/ou avec son lieu d'accueil du moment si besoin.

Le service de suite permet d'étayer le jeune dans la mise en œuvre de son projet de sortie de l'établissement. L'assistante sociale a une place prépondérante dans l'accompagnement car elle continue à soutenir certains parents en difficultés dans les démarches administratives (renouvellement MDPH, Tutelle/curatelle). Elle est facilitatrice de lien avec l'accès au droit commun.

Nous constatons que de nombreux jeunes reviennent vers le service pour donner de leurs nouvelles et partager leurs avancées et réussites. L'IME souhaite mettre en valeur ces parcours et nous envisageons que ces aînés viennent témoigner, échanger avec les jeunes de la Cerisaie. Ce partage, sous forme de groupe de parole par exemple, permettra aux jeunes de s'identifier et de renforcer leur capacité à se projeter vers un après.

# L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

## 1. ORGANIGRAMME HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL IME LA CERISAIÉ-ASSOCIATION ALTERITE



## 2. LES EFFECTIFS

L'équipe de direction se compose d'une Directrice et de deux chefs de service à hauteur de 3 ETP.

Le service médical est composé d'un médecin généraliste pour 0,186 ETP, d'un médecin psychiatre pour 0,50 ETP et de deux infirmières pour 1 ETP.

Le paramédical compte, une orthophoniste pour 0,88 ETP, deux psychomotriciennes pour 1 ETP et trois psychologues pour 1,286 ETP. Le service médical et para médical compte 4.85 ETP au total .

Le service éducatif se compose de sept éducateurs spécialisés, un éducateur de jeunes enfants, une éducatrice technique, trois éducateurs techniques spécialisés, deux moniteurs éducateurs, un accompagnant éducatif et social, un éducateur sportif, un contrat d'apprentissage. Le personnel éducatif compte 15,42 ETP.

L'Education Nationale met à disposition cinq enseignants spécialisés à hauteur de 4,5 ETP dont un enseignant nommé coordonnateur de l'Unité d'enseignement et déchargé à mi-temps pour le temps de coordination.

Le service social est assuré par deux assistantes sociales pour 1 ETP.

Le service administratif compte une assistante de Direction, une secrétaire et deux comptables pour 2,75 ETP.

Les services généraux sont composés de 6 personnes (1 agent technique, 1 chauffeur et 4 agents de service) pour 5.07 ETP

Certains postes à l'écriture du projet ne sont pas pourvus : 0.40 ETP d'assistante sociale et 0.50 ETP d'infirmière.

Dans les mois qui vont suivre deux postes non pourvus vont se rajouter en raison des difficultés de recrutement sur ce type de métier: 0.50 ETP du médecin psychiatre (retraite) et 0.88 ETP d'orthophonie (départ province).

## 3. LES MISSIONS SELON LES SERVICES

### 3.1 LA DIRECTION ET L'EQUIPE D'ENCADREMENT

Chaque professionnel, quelle que soit la place et la fonction qu'il occupe dans l'organisation institutionnelle, doit toujours se rappeler au nom de qui et pour qui il est là afin de ramener cette question à l'action qu'il projette.

La fonction de direction doit s'envisager dans le cadre d'un travail d'équipe car une équipe de direction n'est pas l'addition d'individus mais bien un collectif responsable du fonctionnement institutionnel. L'existence de compétences spécifiques, transversales et transmissibles, une adhésion au projet commun et la capacité à accepter une régulation collective face aux dysfonctionnements est au cœur de notre engagement.

L'équipe de direction se compose de la directrice et de trois chefs de service éducatifs du S.E.S.S.A.D et de l'IME. Pour rappel, Le S.E.S.S.A.D la Grande Ourse est rattaché administrativement à l'IME « La Cerisaie », et est dirigé par la même directrice. Les réunions d'équipe de direction, qui ont lieu chaque semaine, permettent d'échanger, de projeter, d'organiser, de réfléchir sur les sujets qui nous animent comme les situations des 93 jeunes accompagnés par nos structures (25 au SESSAD et 68 à l'IME), leurs projets, l'organisation et le fonctionnement du service et de l'établissement, les attentes des salariés. Les regards croisés, les apports des uns et des autres, les échanges que les membres de l'équipe de direction partagent permettent transparence, rigueur et lucidité au service d'une dynamique institutionnelle.

#### 3.1.1 LA DIRECTRICE

La Directrice agit par délégation de la Direction Générale. Elle est garante du respect du cadre légal, règlementaire et associatif, de l'application du présent projet et des orientations prises en réunions. Elle assure différentes fonctions liées tant à l'animation de l'équipe qu'à l'administration et à la gestion du service.

La fonction de directeur n'est pas aisée au quotidien et nécessite sans cesse de faire des choix, affirmer des valeurs et des préférences. Les décisions seront alors guidées par un engagement éthique, une conception de l'être humain qui fonde le projet institutionnel, cet outil qui structure l'action éducative, pédagogique et thérapeutique en direction des jeunes que nous accompagnons. C'est cet engagement qui permettra de créer les conditions possibles pour la réalisation d'actions cohérentes et de qualité.

### 3.1.2 LES CHEFS DE SERVICE

Sous l'autorité de la directrice et par délégation, les chefs de service représentent la loi et le projet institutionnel vis-à-vis des familles, de l'équipe pluridisciplinaire et des partenaires extérieurs. Ils sont garants de la cohérence du projet global de l'établissement et de la bonne mise en œuvre des projets personnalisés des enfants.

Fédérer l'équipe qu'ils dirigent autour d'un projet/objectif commun et de valeurs partagées (celles de l'établissement, de l'Association) est l'une des missions clés dévolues aux fonctions d'encadrement dans le secteur médico-social. Certes, chacun des membres de l'équipe, en tant qu'un des maillons, participe à sa dynamique et à sa cohésion. Mais c'est aux chefs de service qu'il revient de la mettre en œuvre et de la faire vivre dans la durée, à travers la création d'expériences communes, le partage des valeurs et des projets d'établissement et éducatifs dans une vision commune... En cela, les chefs de service portent, incarnent, la cohésion du groupe.

Ils permettent d'initier ou de renforcer la cohésion d'équipe au sein de l'IME par des actions telles que:

- Faciliter la communication, la régulation
- Poser des règles explicites de fonctionnement
- Clarifier les périmètres d'intervention
- Inciter à la coopération
- « Faire vivre » les valeurs communes de l'établissement et de l'Association
- Favoriser l'intégration des nouveaux ou remplaçants
- Initier et maintenir un contexte de travail bienveillant
- Prévenir et gérer les conflits
- Favoriser la reconnaissance

Les chefs de service assurent également :

- Le premier accueil des familles pour présenter le fonctionnement de l'IME, le projet, les modalités d'accompagnement et les spécificités/objectifs de chaque intervenant L'accompagnement des enfants, en lien avec les familles et/ou leurs représentants légaux
- La gestion du personnel
- La coordination et l'organisation du travail d'équipe : horaire, planning, synthèses, concertations, réflexions d'équipe...
- La gestion administrative, budgétaire (en lien avec la directrice et la comptable de l'IME) et matérielle
- Le lien auprès des administrations, des Autorités de contrôle et favorise le développement des relations avec les partenaires extérieurs

Ils sont l'interface entre la direction et l'équipe et leurs rôles sont de faire circuler l'information et la communication dans les deux sens : Directrice/ Équipes. Ils veillent à l'application des directives associatives. Ils participent aux réunions de cadres (IME/Associative).

## 3.2 LE SERVICE ADMINISTRATIF

Les services administratifs ont un rôle essentiel dans l'institution. Ils sont sous l'autorité de l'équipe de direction. Des procédures administratives sont établies par l'Association gestionnaire dans le respect d'une pratique harmonieuse. Le secrétariat est constitué d'une assistante de direction et d'une secrétaire.

- Le secrétariat est le premier lien avec l'institution à travers l'accueil physique et téléphonique. Au quotidien, il gère le fonctionnement administratif et logistique (commandes et relations auprès des fournisseurs, organisation des taxis, gestion des repas, planning des véhicules, ...). Il est le relais de l'information (transmission et traitement). Il centralise et organise les dossiers des jeunes. Il gère les dossiers du personnel, le courrier, les correspondances, les compte- rendus de réunion...
- La comptabilité gère les comptes, le budget, le compte administratif, la gestion du personnel et la facturation des frais de séjour pour les deux services (I.M.E. et Sessad). Elle dispose de logiciels

communs à l'Association ALTERITE dont l'hébergement extérieur est traité par alfa informatique. Les comptes de l'ensemble des établissements sont consolidés, ils sont contrôlés et validés par l'expert-comptable et le Commissaire aux comptes.

Les obligations administratives des établissements médico- sociaux se sont multipliées ces dernières années et impactent considérablement la charge de travail du secrétariat et de la comptabilité. A en juger par ce qui se dessine aujourd'hui dans le secteur, cela ne risque pas de s'amoinrir !

Dans la perspective du projet associative de créer un service pôle paie au siège, nous évaluerons après sa mise en œuvre, la nécessité ou pas de renforcer le service administratif

### 3.3 LE SERVICE SOCIAL

L'assistant de service social a pour mission générale de favoriser l'intégration et l'autonomie de la personne en situation de handicap dans le respect des valeurs fondamentales de l'association et du Code de Déontologie lié à sa fonction.

De la demande d'admission à la sortie, l'ASS intervient dans l'accompagnement de la personne accueillie, toujours en lien avec la famille, l'équipe pluridisciplinaire et les partenaires. Elle participe de ce fait au tissage du lien enfant/parents/institution en s'inscrivant dans la dynamique de la prise en charge qui vise à une intégration familiale, sociale et éventuellement professionnelle la plus satisfaisante possible du jeune concerné.

Elle participe aux entretiens d'admission, aux différentes synthèses (admission, « six mois », annuelle), aux réunions institutionnelles, aux réunions avec les jeunes accueillis, aux rencontres avec les familles (à l'IME ou au domicile) ou avec les représentants légaux, et éventuellement aux sorties et transferts.

Il est nécessaire que l'évaluation de la situation sociale soit réactualisée régulièrement.

Elle informe sur les droits et la législation sociale (prise en charge des frais de séjour, mesures de protection judiciaire, différentes allocations, frais de transports, aide aux loisirs, vacances adaptées, modes de garde etc...).

L'ASS concourt à l'élaboration et à la mise en œuvre des parcours des jeunes : de l'admission à l'orientation sans oublier le suivi. Le travail pluridisciplinaire et partenarial est majeur dans ce cadre. Elle est en lien avec les différents partenaires impliqués dans la situation de la personne accueillie (M.D.P.H., C.P.A.M., C.M.P, C.M.P.P., services de l'A.S.E, M.D.S. etc...), mais également avec les partenaires vers lesquels l'orientation peut être faite (E.S.A.T., Foyers d'hébergement, Foyers de vie, M.A.S., Hôpitaux de jour, Entreprises adaptées, etc.) L'ASS doit développer le partenariat afin de diversifier les propositions faites aux jeunes pour qu'elles soient au plus près de leurs besoins.

Elle doit également repérer les besoins et/ou intérêts communs qui peuvent justifier la mise en place d'actions collectives et d'actions de prévention des risques sociaux.

Elle doit s'informer, se former et former. Pour cela, elle participe à des réunions périodiques avec les assistantes sociales des autres établissements ou à des colloques extérieurs sur les pratiques professionnelles, les thématiques liées à son travail.

L'ASS participe à la mise en œuvre de la politique d'action sociale au sein de l'établissement et à l'élaboration du projet d'établissement. Elle contribue à l'élaboration de documents à destination des usagers ou des professionnels (statistiques, bilan du service social, note sociale etc..).

De par sa spécificité professionnelle, l'assistante de service social a une approche différente, un certain recul par rapport à des situations particulières. Elle instaure une relation de confiance et d'écoute avec les familles.

-Prévoir la reprise des groupes animés par L'ASS pour les jeunes de 18 ans et plus afin d'aborder différents thèmes tels que : l'orientation après l'IME (Où ? Quand ? Comment ? Pourquoi ?), la majorité, le travail etc...  
-Prévoir des réunions d'informations à destination des familles (les structures adultes, l'AAH, l'aide sociale, curatelle, tutelle...)

### 3.3 LE SERVICE EDUCATIF

Le service est composé d'éducateurs spécialisés, d'éducateurs techniques spécialisés, de moniteurs éducateurs, d'un accompagnateur éducatif et social et d'une éducatrice jeune enfant.

Leur mission est d'aider le jeune à développer ses potentialités, à prendre confiance en lui et à acquérir un maximum d'autonomie en tenant compte de ses possibilités.

Les professionnels proposent des activités ludiques, artistiques, préprofessionnelles... en fonction des besoins et des aptitudes du jeune. Ils doivent évaluer au mieux les compétences, le comportement, la sociabilité et l'adaptabilité de chacun, afin d'individualiser son projet.

La spécificité de l'éducateur technique est, qu'il est à la fois éducateur et technicien de la pratique professionnelle d'un métier. Son rôle est de faciliter l'insertion socioprofessionnelle, l'épanouissement, et l'autonomie du jeune par la mise en place d'une pédagogie adaptée. Les projets menés et l'utilisation du matériel professionnel des ateliers favorisent l'apprentissage de gestes techniques et de savoir être, nécessaires et indispensables dans le monde du travail en milieu ordinaire ou protégé mais aussi dans sa vie privée.

L'éducateur spécialisé et l'éducateur technique, de par leurs observations, participent à la réflexion clinique avec l'équipe pluridisciplinaire. Ils apportent des éléments d'analyse et aident à mieux cerner les difficultés des jeunes pour élaborer et faire évoluer leur projet individualisé.

- L'éducateur sportif

Sa mission principale est de développer le potentiel moteur des jeunes, la notion de bien-être et de confiance en leurs possibilités, la prise de conscience du schéma corporel, l'acquisition de la notion de règle, ou encore l'attention et la concentration.

Il permet aux jeunes d'avoir accès à un grand nombre d'activités et d'avoir la possibilité de pouvoir s'en saisir à l'extérieur. Les activités sont organisées par cycles, on retrouve généralement : gymnastique, sports collectifs, jeux d'opposition, vélo, parcours de psychomotricité, renforcement musculaire, développement des fonctions respiratoires et cardiovasculaires, etc.

L'éducateur sportif travaille en collaboration avec les autres membres de l'équipe ; certaines prises en charge ont lieu en présence d'un enseignant ou d'un éducateur, d'autres sont effectuées en collaboration avec la psychomotricienne (c'est un travail qui se fait souvent dans la continuité de celui de la psychomotricienne).

Les transferts liés au sport font partie de la continuité du travail de l'éducateur sportif.

Les activités sportives s'inscrivent dans le cadre du projet individualisé, chaque objectif est différent en fonction de la problématique spécifique du jeune.

### 3.4 L'UNITE D'ENSEIGNEMENT : LES ENSEIGNANTS MIS A DISPOSITION DE L'EDUCATION NATIONALE

La spécificité du travail de l'enseignant consiste en la transmission des savoirs, mais son rôle ne se limite pas seulement à la classe. En effet, il peut organiser des sorties. Il élabore des projets pédagogiques pluridisciplinaires en collaboration avec les professionnels des pôles éducatif, préprofessionnel ou paramédical.

Il rédige un document de synthèse pour chacun de ses élèves.

Grâce à une pédagogie différenciée et individualisée, l'enseignant aide l'enfant à construire sa relation au savoir, à développer sa curiosité, sa réflexion et son esprit critique. Le scolaire essaie de s'appuyer le plus possible sur le vécu de l'institution afin de créer des situations d'apprentissage qui font sens pour les élèves, et qui suscitent une motivation particulière : les liaisons classe/atelier (éducatif, technique ou thérapeutique), organisation de sorties, de séjours, de fêtes, etc.

L'enseignant se situe dans un système de référence nationale : Le socle commun des compétences et de connaissances du Ministère de l'Education Nationale. Il doit confronter cette culture aux besoins particuliers des élèves dont il a la charge au sein de l'établissement.

Il construit ses propres référentiels dans un questionnement et un réajustement permanent. En effet, suite aux réunions cliniques et aux synthèses, l'enseignant s'appuie sur le retour des différents professionnels

(situation familiale, pathologie...) pour adapter ses pratiques pédagogiques aux besoins particuliers de chacun de ses élèves.

## 3.5 LE SERVICE MEDICAL ET PARA-MEDICAL

### 3.5.1 LE MEDECIN PSYCHIATRE

Sous sa responsabilité (article 11 de l'annexe XXIV), l'équipe médicale et paramédicale veille à la mise en œuvre et à l'adaptation du projet thérapeutique et rééducatif des enfants ou adolescents et assure la surveillance de leur santé en coordination avec leur médecin de famille. De plus, il assure, en accord avec le directeur ainsi qu'avec le médecin du travail, la surveillance générale de l'établissement en ce qui concerne l'hygiène de vie des enfants ou adolescents, leur alimentation et l'hygiène des locaux.

Sa première fonction est donc l'organisation du travail de l'équipe dont il a la responsabilité.

La consultation psychiatrique individuelle, permet au médecin psychiatre l'élaboration d'un diagnostic et celle d'une indication thérapeutique (soins médicamenteux, psychothérapies, rééducation orthophonique et psychomotrice). Cette consultation est complétée par celle du psychologue, qui a, de son côté, évalué les troubles psychologiques, éventuellement avec l'aide de tests psychologiques (tests de niveau et tests projectifs). Il peut alors organiser les différentes prises en charge thérapeutiques et leur articulation. Dans le cadre des indications thérapeutiques, la famille est informée des différentes décisions, et un travail préalable à la mise en place des soins est fait auprès du jeune afin que ce dernier s'implique personnellement dans une démarche qui le concerne en premier lieu.

De même, des consultations assurent le suivi psychiatrique des personnes accueillies dans et hors IME selon les cas, et peuvent donner lieu à une adaptation ou réévaluation du projet préalable.

La mise en place d'une prescription médicamenteuse peut s'avérer nécessaire du fait d'une trop grande souffrance ou lorsque la symptomatologie empêche toute acquisition scolaire ou éducative voire met en danger la personne ou son entourage.

En cas d'échec du traitement ou d'impossibilité de le mettre en place, il envisage et organise une éventuelle hospitalisation.

En cas de troubles psychiques, une indication de psychothérapie peut être portée. Si elle ne peut se réaliser à l'extérieur de l'établissement, elle peut être assurée à l'intérieur de l'IME par le psychiatre institutionnel (à noter que le psychologue est de préférence chargé de cette fonction).

Une autre fonction est celle du travail auprès des équipes éducatives. Le recueil des données d'observation, leur analyse, permet d'élaborer le projet éducatif individuel en articulation avec les projets thérapeutique et pédagogique, ainsi que son suivi après sa mise en place. Le lieu principal de ce travail est celui des réunions de synthèses, mais aussi celui des réunions éducatives et de fonctionnement. Au-delà, un soutien des équipes, avec réponse aux interrogations ou inquiétudes des professionnels est assuré.

Il assure par ailleurs le lien médical avec les familles ainsi qu'avec le médecin de famille.

Il est enfin de sa responsabilité d'alerter la Directrice sur la nécessité de prendre des décisions de fin de prise en charge ou de réorientation en cas d'inadaptation ou de dangerosité d'un jeune envers l'institution.

Un certain nombre de tâches administratives sont liées à la fonction de psychiatre. La rédaction de certificats médicaux, du dossier médical dans sa partie psychiatrique, d'ordonnances, fait partie de ces tâches.

### 3.5.2 LE MEDECIN GENERALISTE

Le médecin de l'établissement a la charge de la surveillance médicale de tous les jeunes de l'IME. Sa fonction l'engage à plusieurs niveaux.

Il reçoit le jeune et sa famille durant la procédure d'admission à l'IME. Lors de ce rendez-vous, il recueille toutes les données médicales et se renseigne sur les suivis médicaux (traitement en cours, allergie, vaccinations, régime alimentaire...). Cet entretien inclut l'intégration des antécédents médicaux.

Il doit pratiquer un examen médical complet de chaque jeune une fois par an. Suite à cette visite, le médecin ou l'infirmière contacte, si besoin, la famille par téléphone et lui remet un compte-rendu médical.

Il assure la liaison avec la famille et les médecins libéraux ou hospitaliers, qui suivent le jeune.

Il intervient avec l'infirmière lors d'incidents médicaux du quotidien ou de situations d'urgence. Il peut également recevoir les jeunes exprimant une plainte somatique. Il répond aux questions émanant du jeune, des familles et des équipes éducatives et paramédicales. Il peut être amené à recevoir le jeune et sa famille en consultation occasionnelle. En accord avec la famille et le médecin traitant, un traitement médical pourra être prescrit.

En conclusion, l'activité du médecin, bien que spécifique, ne peut se concevoir qu'en relation étroite et interactive avec tout le personnel de l'IME dans les limites du secret médical.

### 3.5.3 LES INFIRMIERES

L'infirmière est un soignant. Elle est tenue au secret médical.

Avec le médecin, elle participe à la visite médicale d'admission. Elle met en place, si besoin, les protocoles de soins, les suivis particuliers. Elle informe, quand cela est nécessaire, et en accord avec le médecin, l'équipe éducative des différentes précautions à prendre avec le jeune selon sa pathologie. En particulier l'éducateur sportif à qui elle transmet les contre-indications et les certificats d'aptitudes sportives.

L'infirmière met en place le dossier médical en recueillant les renseignements transmis par la famille ou par les médecins (libéraux et hospitaliers).

Elle vérifie la mise à jour, chaque année, des formulaires indispensables en cas d'urgence et pour les transferts (autorisation de soins médicaux et chirurgicaux, protocoles de soins et ordonnances internes, fiche de liaison sanitaire...). Elle organise les visites médicales annuelles et occasionnelles. Elle gère l'approvisionnement de la pharmacie (stock, date de péremption...).

Elle effectue les soins quotidiens, les soins d'urgence et les inscrit dans le cahier de soins. Elle contrôle les prescriptions et leur validité et assure le suivi des traitements permanents, quotidiens et temporaires.

Elle est à l'écoute des jeunes. En accord avec la famille, elle peut les accompagner à certaines consultations. Elle est informée régulièrement par les familles des suivis médicaux extérieurs.

Elle surveille la mise en place des régimes alimentaires et leur suivi. Elle participe au choix des menus et est en relation régulière avec le prestataire de service.

Pour les transferts, l'infirmière prépare les dossiers médicaux, les traitements et organise l'intervention d'un collègue en cas de soins sur place.

Elle a un rôle préventif, éducatif et pédagogique. Elle peut participer à des groupes pour aborder les notions d'hygiène corporelle, alimentaire, de connaissance du corps, la sexualité etc.

### 3.5.4 LES PSYCHOLOGUES

Le suivi psychothérapie des enfants et des jeunes au sein de l'I.M.E. est généralement assurée par les psychologues. Le psychologue s'attache avant tout à déceler la façon dont l'enfant ou le jeune se situe ou essaye de se situer dans sa relation aux autres ; il s'intéresse à la fonction, à la place et au sens de ses difficultés (symptômes) dans sa recherche existentielle. Le but de la thérapie est de favoriser le plus possible son implication en tant que sujet, là où c'est possible, justement parce que ce n'est pas facile de grandir quand la situation de handicap met l'enfant ou le jeune en situation de dépendance prolongée vis-à-vis de l'autre.

Nous parlons donc de psychothérapie dans le sens d'un travail personnel pour s'assumer le plus possible comme sujet, pour prendre le plus possible sa vie en main. Parfois, pour s'assumer comme sujet, il est nécessaire de construire, d'aménager, de "mieux gérer" sa relation à l'autre.

Le regard particulier qu'offre la relation psychothérapeutique permet au psychologue d'appréhender la singularité de l'enfant ou du jeune, et peut permettre, si nécessaire, de soutenir ce point de vue pour travailler avec l'équipe dans le sens des objectifs du projet individuel.

Des transitions progressives vers l'extérieur sont menées pour aider les jeunes sortants à trouver des relais pour leur suivis psychothérapeutiques soit vers des CMP ou en libéral



### 3.5.5 L'ORTHOPHONISTE

Le travail de l'orthophoniste à l'I.M.E. s'articule autour des 2 sections S.E.E.S. et S.I.P.F.Pro. Les modalités de la prise en charge peuvent être très différentes en fonction des troubles mais aussi en fonction de la personnalité de l'enfant ou de l'adolescent.

Les prises en charge apportent au sujet, par des techniques spécifiques, les moyens de mieux percevoir et de mieux comprendre le code oral ou écrit afin d'améliorer la communication, qu'elle soit verbale ou non. Elles sont diversifiées, nécessitant une approche personnalisée de manière à faire naître un besoin d'échanges pour permettre l'enrichissement, l'affirmation et l'épanouissement du langage.

La « rééducation » s'appuie sur une technique portée par une personne au sein d'une relation. S'exprimer c'est d'abord être soi et ensuite avoir quelque chose à exprimer à quelqu'un. Un déficit dans le domaine du langage ne peut donc pas être isolé de l'ensemble de la personnalité du sujet. Le contexte d'apparition du trouble, son évolution, la motivation du sujet ainsi que la coopération de la famille doivent être pris en considération.

Un bilan orthophonique est effectué pendant la semaine d'observation avant l'admission. Lorsque l'indication n'est pas posée à l'admission, la famille, l'éducateur ou l'enseignant peuvent être à l'origine d'une demande. Une évaluation sous forme de bilan ou observation dans le jeu et la relation permet de dégager les priorités: besoin et type de prise en charge (individuelle ou en groupe). La décision de ce suivi est toujours considérée en équipe (médico-psychologique, synthèse) et soumise à l'accord du médecin psychiatre. Le travail est effectué en collaboration avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire et en lien avec les familles (entretien, cahier que l'enfant peut emporter). L'orthophoniste participe également à différents ateliers pluridisciplinaires en lien avec sa spécificité, par exemple le théâtre.

Le poste d'orthophoniste à l'I.M.E. n'est pas un poste à temps complet, certains enfants ou adolescents ne peuvent donc pas être pris en charge à l'intérieur de l'établissement par manque de temps. En cas de nécessité, la demande est orientée vers l'extérieur de l'établissement. Nous encourageons la poursuite de rééducations déjà engagées avant l'admission lorsqu'elles sont indiquées.

### 3.5.6 LES PSYCHOMOTRICIENS

Notre action se situe dans un contexte relationnel. Nos « techniques », nos « méthodes », nos « approches » sont donc des supports non fixes dont il faut dépasser l'aspect formel mais l'intégrer à une évolution du sujet.

La psychomotricité est une thérapie à médiation corporelle. Il s'agit avant tout d'une communication vécue au niveau du corps (dans son tonus) bien que la parole n'en soit pas exclue pour autant. Le tonus du corps est notre référence principale.

Au sein de la S.E.E.S. et de la S.I.F.Pro., même si les modalités de prise en charge ne sont pas totalement similaires en raison des différences d'âges (enfants/adolescents/jeunes adultes), elles s'apparentent très souvent.

Le choix d'une prise en charge en groupe ou en individuel est défini en réunion médico-psychologique et dépend en grande partie du sujet, sur indication médicale.

Les groupes reposent sur des projets spécifiques en lien avec certaines difficultés psychomotrices (exemple : la relaxation) ou en réponse parfois à certaines demandes institutionnelles (exemple : le groupe « prendre soin de soi »). A la S.E.E.S., les enfants présentent, pour beaucoup, un retard psychomoteur.

Les projets s'orientent alors vers de nouveaux acquis ainsi que sur une amélioration de leurs capacités de concentration, de l'acceptation du cadre et des limites corporelles.

A la S.I.P.F.Pro, les projets s'axent moins sur l'acquis, le développement psychomoteur, mais plus sur l'expression, l'adaptation, l'élaboration où le corps est éprouvé, ressenti, orienté, parlé, reconnu... vécu, forme de dialogue corporel de la personne avec l'environnement.

Le bilan psychomoteur, premier temps de rencontre avec le jeune, permet au mieux d'établir le projet et le type de prise en charge. C'est une mise en situation.

Chaque épreuve met en jeu non seulement ses potentialités, ses acquisitions, mais également toutes les structures de son activité volontaire ou de sa personnalité.

Les épreuves mettent en évidence à la fois les difficultés de l'intégration et de la maturation neuro-motrice, du schéma corporel et des praxies, du tonus et des affects ainsi que d'autres aspects dont celui du vécu corporel.

Le « dialogue corporel » qui va s'établir avec l'enfant ou l'adolescent passera par une médiation la mieux appropriée et évolutive.

Deux psychomotriciennes, à mi-temps seulement, interviennent sur chaque section, ce qui ne permet pas de répondre au réel besoin des jeunes. Certains jeunes à besoin spécifiques poursuivent leur suivi en libéral.

### 3.5.7 LES SERVICES GENERAUX

L'équipe des services généraux est composée d'un ouvrier qualifié en cuisine, d'un agent technique, d'un chauffeur et de trois agents de service intérieur.

L'agent technique assure l'entretien et la réparation des locaux ainsi que le suivi des contrats de maintenance et l'entretien et le suivi technique des véhicules. Il est amené à accompagner les jeunes à leurs prises en charge extérieures. L'agent technique occupe un poste de chauffeur et assure le transport des jeunes domicile/I.M.E. ainsi que dans les différentes activités extérieures.

L'équipe des services généraux a pour rôle d'entretenir les locaux pour garantir l'hygiène, la sécurité et la fonctionnalité des locaux. L'ouvrier qualifié en cuisine et les agents de service intérieur assurent le service de restauration collective.

Ils sont susceptibles de travailler en lien avec les équipes éducatives pour organiser et accueillir des jeunes de l'institution dans le cadre de leurs projets (service et entretien des locaux).

## 4.LES RESSOURCES INSTITUTIONNELLES

### 4.1 LA COMMUNICATION EN INTERNE

#### 4.1.1 LES ECRITS EN DIRECTION DES PROFESSIONNELS

Divers outils ou supports écrits sont mis en place afin de faciliter la communication en interne : les panneaux d'affichages, les notes de service, les circulaires, les comptes rendus, les différents cahiers.

Chaque membre du personnel possède un casier où sont déposées des informations individuelles ou collectives.

Certaines informations sont transmises par courriels.

Un écran à l'entrée du bâtiment principal permet de donner les informations du jour.

Nous disposons d'une adresse informatique et d'un réseau de communication via internet par le biais de l'hébergeur informatique. L'équipe de direction, les services administratifs, le service social et le service insertion y ont accès et cela permet à chacun de sécuriser son travail ou d'avoir accès de manière confidentielle aux informations qui le concernent en fonction des autorisations qui lui sont délivrées.

Cependant, la communication et les modes de transmission de l'information restent une préoccupation permanente dans l'établissement et constituent souvent une source d'insatisfaction. En effet, outre les panneaux d'affichages, les transmissions orales d'information lors des réunions, l'organisation du travail écrit à échanger entre professionnels concernant les prises en charge sont insatisfaisants.

Ajuster en permanence le fonctionnement et les interventions des salariés pour s'adapter au projet individuel de chaque jeune et à l'évolution de ses capacités et de sa personnalité, suppose l'organisation d'un système de communication qui permette aux professionnels de travailler en cohérence et en synergie.

#### 4.1.2 LES ECRITS POUR LES JEUNES ACCUEILLIS

Les documents relatifs à la situation des jeunes (anamnèses, compte-rendu des synthèses, projets de séjours, avenants...) sont classés dans des dossiers nominatifs situés dans le service administratif. Ils sont consultables sur place par les personnels autorisés (éducatif, paramédical, médical, administratif et direction).

Les dossiers médicaux sont classés dans le service médical et sont consultables uniquement par le personnel médical.

Un dossier médical d'urgence contenant les photocopies des documents indispensables (carte vitale, attestation, ordonnance...) et les informations nécessaires à la prise en charge a été constitué pour chaque jeune en vue d'une hospitalisation éventuelle. Ce sont les professionnels de l'infirmierie qui sont responsables de son actualisation.

La structure de l'établissement ne permet pas une communication interne aisée. Plusieurs bâtiments composent l'IME et il n'existe pas de lieu spécifique où se documenter et s'informer.

La communication interne passe par un certain nombre de documents écrits et chaque professionnel doit être informé de l'endroit où il va pouvoir les trouver pour en prendre connaissance. Il faut que nous puissions organiser plus aisément l'accès aux informations.

- Le positionnement de panneaux d'affichages plus visibles et plus structurés,
- L'installation de casiers fermés pour les salariés pour permettre une plus grande discrétion des informations,
- Dans chaque lieu de vie, les informations essentielles doivent être affichées pour que chaque professionnel puisse les consulter,
- L'accès à une adresse mail professionnelle pour chaque salarié et l'achat d'un logiciel usager pour la constitution du PIA apparaît comme une nécessité pour tous.
- Les procédures internes sont à harmoniser.
- Un livret d'accueil pour les nouveaux salariés et les stagiaires est en cours de rédaction.
- La signalétique est à installer et à adapter sur les portes pour un meilleur accès aux salles de l'établissement pour les jeunes, les familles et les visiteurs

## 4.2 LA COMMUNICATION EXTERNE

### 4.2.1 LE TRAVAIL EN PARTENARIAT

L'IME la Cerisaie n'a pas la prétention de mener seul l'ensemble du projet d'éducation et de soins pour l'enfant. Différents services peuvent être associés à l'accompagnement des jeunes s'inscrivant dans un travail de complémentarité avec l'équipe.

L'IME n'est qu'un maillon, un passage dans une longue chaîne de rencontres que fera l'enfant. Notre capacité à faire lien, à repérer la place et les compétences occupés par chacun dans le parcours du jeune (intervention en amont, concomitante ou en aval), à tisser notre réseau partenarial permet la mise en place d'un accompagnement cohérent, globale, concerté et la projection d'un après IME dans une dynamique de continuité de parcours.

L'IME travaille avec divers acteurs du champ sanitaire, médico-social, social, de la petite enfance, de l'éducation nationale, des structures de loisirs, de la protection de l'enfance ou encore de la justice :

- L'éducation nationale,
- Le secteur éducatif, culturel, sportif (centre de loisirs, médiathèque, club de sport, centre sociaux ...), le secteur médical et médico-social : CMP, CMPP, IME, IMPRO, CAMPS, spécialistes divers en libéral ou milieu hospitaliers (orthophoniste, ergothérapeute...), les services sociaux et socio-éducatif (MDS, SAEMF, CAF, services d'AEMO, d'AED), le secteur associatif...
- Lorsqu'un enfant est accompagné conjointement par un autre service (SAEMF, CMP, CMPP...) des rencontres s'organisent pour articuler le projet au plus près des besoins de l'enfant et sa famille.
- La MDPH : qui arrête la notification de la décision de la CDAPH, en cohérence avec le Plan personnalisé de compensation (PPC). La MDPH intervient ensuite à l'occasion des révisions ou des

renouvellements d'orientation. En accord avec la famille, nous les accompagnons dans cette démarche de renouvellement ou de révisions du PPC.

- Les communes : la coopération avec les services municipaux, projets axés sur la proximité et l'intégration au tissu social : culture, loisirs, sports, ...

La liste des partenaires n'est pas exhaustive, variable d'une année sur l'autre. Elle doit sans cesse se construire, s'enrichir et évoluer.

L'IME dispose de plusieurs outils comme moyens d'échanges et de communication avec les partenaires : les entretiens, au sein de l'établissement ou à l'extérieur, les réunions diverses, les appels téléphoniques, certains écrits professionnels (bilan de sortie), les échanges de mails. Certains partenariats sont formalisés par des conventions : l'Education nationale, les ESAT, les communes...

#### 4.2.2 LES REUNIONS : DYNAMIQUE DU TRAVAIL D'EQUIPE

Nos réunions visent à garantir le bon fonctionnement de l'établissement, aussi bien en ce qui concerne les aspects cliniques, organisationnels et administratifs. A l'exception de la réunion institutionnelle, elles ont lieu par section, à la S.E.E.S. et à la S.I.P.F.Pro, et par services en dehors des temps d'accueil des jeunes.

##### La Réunion Institutionnelle :

Elle a lieu une fois par trimestre. Elle est animée par l'équipe de Direction et regroupe l'ensemble du personnel de l'I.M.E. Elle permet de débattre et de traiter les sujets mis à l'ordre du jour.

##### La réunion d'Equipe :

Cette réunion hebdomadaire rassemble les professionnels de chaque section. Elle vise l'organisation du travail (planification, gestion des absences, répartitions, transferts, organisation de fêtes, sorties, etc.), des thèmes à aborder et la transmission d'informations diverses.

##### La réunion de synthèse :

On distingue les synthèses d'admission, les synthèses qui ont lieu 6 mois après l'admission et les synthèses annuelles. Elles ont lieu une fois par semaine suivant un calendrier établi en début d'année, en présence du personnel concerné par l'enfant ou le jeune. En introduction de la synthèse, il est demandé que soit retracée l'anamnèse du jeune et de ses rapports avec sa famille, son évolution depuis son arrivée puis pendant l'année concernée au regard de son PIA. Cette présentation permet de replacer l'enfant ou le jeune dans sa dynamique évolutive personnelle et familiale et d'en aborder la psychopathologie. Les différents professionnels s'occupant de lui au sein de l'I.M.E. exposent et résument son évolution (personnelle et relationnelle). Un écrit préalable de chacun viendra étoffer le dossier de l'enfant. Ce temps permet de mettre notre pensée en commun afin de réajuster le projet individualisé de l'enfant ou du jeune, en définissant des priorités et des objectifs de travail pour l'année à venir.

Le Chef de Service et le référent (voire la Directrice selon les cas) partageront les conclusions de cette synthèse au cours d'une rencontre avec la famille et le jeune. Lors de la synthèse « des 6 mois », le directeur et le médecin psychiatre sont dans tous les cas présents pour confirmer l'admission.

##### Les réunions de groupes (à la S.E.E.S.) :

Ces réunions ont lieu selon un calendrier établi au début de mois. Durant cette réunion sont présents, dans la mesure du possible, l'ensemble de professionnels s'occupant de l'enfant ou du jeune et de l'équipe médico psychologique. Cette réunion sera l'occasion de faire le point sur la situation d'un jeune, de réfléchir sur les actions à mener, d'ajuster son projet et de se questionner sur sa pratique.

##### La réunion clinique (à la S.I.P.F.Pro.) :

Animée par la (le) psychologue, cette réunion a lieu tous les 15 jours, en présence, dans la mesure du possible, de l'ensemble de l'équipe travaillant à la S.I.P.F.Pro. Elle a pour objet de réfléchir à la clinique en s'appuyant sur des situations de jeunes de l'IME.

##### La Réunion de Cadres :

Elle regroupe tous les cadres de l'établissement. Elle permet aux cadres de réfléchir ensemble sur le fonctionnement de l'établissement ou d'un service... Elle est fondamentale pour le bon fonctionnement de l'IME.

Les cadres de l'établissement ne sont pas tous présents au même moment et il est difficile d'organiser cette réunion une fois par mois. Il faut cependant poursuivre cette rencontre et prévoir des dates de réunion qui puissent réunir tout le monde.

#### La Réunion équipe de Direction

Cette réunion a lieu une fois par semaine. Les Chefs de service (S.E.E.S., S.I.P.F.Pro et Sessad La Grande ourse) et la Directrice échangent sur les points essentiels au bon fonctionnement des services de l'établissement et décident des actions à mener.

#### La réunion des Services Généraux

Elle a lieu une fois par mois et vise au bon fonctionnement et à l'organisation du service en lien avec les autres professionnels (entretien des locaux, restauration collective, manifestations diverses).

#### La réunion des Services Administratifs :

Elle a lieu une fois par semaine entre l'assistante de direction et la Directrice et son objectif concerne les démarches et les priorités administratives.

Il est important de réunir le service administratif au complet pour pouvoir organiser le travail de manière plus adaptée entre le secrétariat et la comptabilité.

#### La réunion des Enseignants :

En fonction des demandes de l'Education Nationale, les enseignants des deux équipes (SEES et S.I.P.F.Pro) élaborent le projet de l'Unité d'Enseignement et coordonnent les projets communs aux deux sections.

#### La réunion médico-psy :

A lieu actuellement une fois par semaine. Cependant, le médecin psychiatre n'est pas présent ce jour-là. Il est impératif que l'équipe puisse le rencontrer plus régulièrement. Il est donc nécessaire de déplacer cette réunion un autre jour de la semaine en tenant compte de sa présence, fonction essentielle pour animer, encadrer et poser les indications suivants les thèmes abordés.

## 4.3 LES RESSOURCES MATERIELLES

### 4.3.1 LE SITE ET LES LOCAUX

Les locaux de La Cerisaie sont le produit d'une longue histoire faite de construction initiale et d'extensions.

Des travaux sont à prévoir de manière régulière pour poursuivre l'entretien du bâtiment. L'aménagement des deux cours sont à prévoir pour les rendre plus accueillantes et plus fonctionnelles : changement des toitures des préaux, installation de jeux à la SEES et délimitation du plateau d'évolution avec la cour à la S.I.P.F.Pro.

Des travaux plus conséquents dans le cadre de la transition énergétique sont aussi à prévoir (changement des chaudières fioul, ravalement thermique...).

Le nouveau PPI devra tenir compte de ces projets futurs. Des demandes de financement spécifiques seront à établir pour la réalisation des travaux.

### 4.3.2 LES EQUIPEMENTS

- Les équipements d'intérieur

L'établissement dispose de plusieurs salles d'activités éducatives, de salles de classes, d'ateliers préprofessionnels, d'une salle de psychomotricité, d'un gymnase, d'une cuisine, d'une salle de restauration (pour les jeunes), d'une salle du personnel, d'un foyer pour les jeunes à la S.I.P.F.Pro, de bureaux, d'une salle de réunion, et d'une infirmerie.

Nous avons toujours le souhait d'effectuer des travaux pour améliorer l'accueil des jeunes et notamment l'aménagement de la salle de restauration avec la mise en place d'un self-service, d'une salle de relaxation et l'aménagement d'une salle inutilisée en bureau.

- Les équipements d'extérieur



L'établissement dispose de deux cours de récréation séparées, une pour la S.E.E.S. et l'autre pour la S.I.P.F.Pro. Celle de la S.I.P.F.Pro est équipée d'un terrain de sport et d'une table de ping-pong. Celle de la S.E.E.S. est équipée d'un baby-foot, d'une cabane, de jeux pour enfants et d'un petit coin jardin.

- Les équipements à l'extérieur de l'établissement

Selon les années et les projets mis en place, l'établissement peut avoir accès à des équipements de la ville de Brunoy ou des municipalités voisines pour des événements ponctuels ou sur des plages horaires pour une année ou un trimestre. Ces mises à dispositions peuvent être gratuites ou payantes selon les cas.

Les équipements utilisés sont généralement : les salles des fêtes pour les spectacles, les piscines (Brunoy, Yerres ...), les gymnases, les stades et les salles municipales de la ville de Brunoy...

## 4.4 LES VEHICULES

L'établissement dispose de plusieurs véhicules (7 et 9 places).

Ils sont utilisés lors des transferts et des activités extérieures, permettant ainsi aux professionnels une plus grande autonomie de déplacements et limitant les coûts.

D'autre part, grâce à l'un des véhicules, l'IME assure une tournée de transport le matin et le soir pour une partie des jeunes.

## 5.GESTION DES RESSOURCES HUMAINE

### 5.1 LE RECRUTEMENT

Tout le personnel de l'établissement est recruté par le directeur selon la procédure actuellement en vigueur:

- Appel à candidatures par différentes voies (annonces, pôle emploi, communication à tout le personnel de l'association...).
- Étude des candidatures et sélection d'au moins trois candidats par le directeur et le chef de service concerné par l'embauche.
- Rencontres avec chacun des candidats.

Les cadres hiérarchiques doivent se présenter à un entretien devant une commission de recrutement composée du Président, du Directeur Général, des Administrateurs délégués de l'Association et du Directeur de l'établissement.

Les cadres fonctionnels sont sélectionnés par le directeur mais doivent se présenter à un entretien avec un des deux directeurs généraux.

Le recrutement est effectif après la communication de tous les documents demandés par l'établissement, une visite à la médecine du travail pour confirmer l'aptitude du salarié et enfin, un entretien avec le directeur et le chef de service concerné au terme d'une période d'essai dont la durée varie en fonction de la qualification et du poste occupé, conformément à la convention collective du 15 mars 1966.

## 5.2 LA POLITIQUE DE FORMATION

### • Les dispositions réglementaires

Chaque année, le Conseil d'Administration de l'Association Altérité publie les orientations associatives en matière de formation professionnelle, définissant notamment les priorités à respecter par les établissements.

Les entretiens professionnels, obligatoires depuis le 7 mars 2014 sont organisés et assurés par l'équipe de direction de l'IME et du SESSAD. Ils ont pour but de faire le point sur la formation professionnelle continue dont le salarié a bénéficié au cours des deux années passées, sur les objectifs et les projets en matière de formation pour les deux années à venir dans le but de développer ses compétences et/ou d'acquérir une qualification.

Les premiers entretiens professionnels ayant été réalisés dans le courant du premier semestre 2016, le bilan à 6 ans s'est déroulé dans le courant de l'année 2020.

La formation, aspect important de la gestion du personnel, revêt plusieurs formes :

➤ **Le CPF** (Compte Personnel de Formation) « *Il permet à toute personne active, dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à sa retraite, d'acquérir des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle. L'ambition du CPF est de contribuer, à l'initiative de la personne elle-même, au maintien de l'employabilité et à la sécurisation du parcours professionnel.* »<sup>7</sup>

Chaque salarié dispose, sur le site officiel [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr) d'un espace personnel sécurisé lui permettant d'activer son compte personnel et de se renseigner sur les possibilités qui lui sont offertes en matière de formation. Une attention particulière est portée, lors des entretiens professionnels sur l'activation du compte (CPF) et son utilisation, et la possibilité de faire appel à un conseiller en évolution professionnelle qui pourra les accompagner dans la construction de leur projet professionnel.

➤ **Le PDC** (Plan de développement des Compétences). Il est établi par la directrice et partagé en équipe de direction. Il est financé par un pourcentage de la masse salariale prévu par une disposition réglementaire. Il est présenté au CSE pour avis. Il recense toutes les formations prévues au cours de l'année en cours et précise leur contenu pédagogique et l'évaluation de leur coût. Outre les demandes individuelles auxquelles nous répondons autant qu'il est possible dans le respect d'une part des orientations associatives et d'autre part des besoins en compétences de l'établissement, nous organisons des formations dites collectives. Elles s'adressent à toutes les catégories de personnels. Les thèmes des formations collectives sont pensés par l'équipe de direction et proposées aux salariés.

Dans le cadre de la mutualisation, l'Association propose des formations ouvertes à tous les salariés.

➤ **Les périodes de professionnalisation** ont pour objet de favoriser le maintien dans l'emploi des salariés à Contrat à Durée Indéterminée par des actions de formation alternant enseignements théoriques et pratiques. Elles sont prises en charge par l'organisme collecteur (OPCO SANTE) en fonction des budgets disponibles et de critères définis par celui-ci.

➤ **La formation cours d'emploi** est financée par le budget de l'établissement et vise l'obtention d'une qualification en rapport avec le poste occupé ou participe à une évolution de carrière.

---

<sup>7</sup> Compte personnel de formation (CPF)-Formation professionnelle des salariés-site du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social

➤ **Les formations obligatoires.** Elles concernent essentiellement les formations liées à la sécurité incendie, aux premiers secours, à la manutention des personnes en situation de handicap ou encore au tutorat des personnes en formation.

Faire bénéficier les salariés de formations mutualisées proposées par l'Association Altérité (les écrits professionnels, culture de la bienveillance, connaissance du public accueilli...).

Proposition de formation collective au sein de l'établissement liée à la qualité de vie au travail (analyser le stress et les tensions pour mieux accompagner, posture professionnelle...)

Les professionnels ont émis le souhait d'être accompagnés dans le cadre d'un dispositif d'analyse de la pratique afin d'avoir un lieu pour échanger sur leurs pratiques professionnelles.

### 5.3 L'ACCUEIL DES STAGIAIRES ET APPRENTIS

- Accueil

L'I.M.E. accueille tous les ans des stagiaires, et ce dans les différentes fonctions qu'ils seront amenés à avoir plus tard (étudiants en comptabilité, secrétariat, éducation spécialisée, psychologie, Direction, etc.). La volonté de l'équipe est de participer de la formation professionnelle, mais aussi d'avoir par l'intermédiaire de ces stagiaires la vision d'aujourd'hui, des écoles de formation.

- Leur place dans le projet

Le stagiaire, sous la tutelle d'un ou plusieurs professionnels, participe à la vie de l'établissement, avec un niveau de responsabilité déléguée lié à son degré de formation.

L'équipe se devra d'être à l'écoute des formulations professionnelles différentes que le stagiaire apportera du suivi de sa formation en école ou à l'université. Le stagiaire participe à toutes les réunions d'équipe, voire à certains séjours à l'extérieur.

- Le tutorat

Chaque stagiaire est encadré par un tuteur qu'il peut interpeller à tout moment pour une réflexion plus approfondie sur ses différents questionnements.

Cependant il est amené à travailler avec les différents professionnels de l'équipe pluridisciplinaire.

- L'évaluation

Un document d'évaluation est fourni par le lieu de formation (école, université, etc.) pour la totalité du stage. Il est rempli par le tuteur et le cadre responsable du service.

Des bilans réguliers sont mis en place tout au long du stage afin de permettre au stagiaire d'évaluer son adaptation à son futur métier et d'interroger sa pratique.

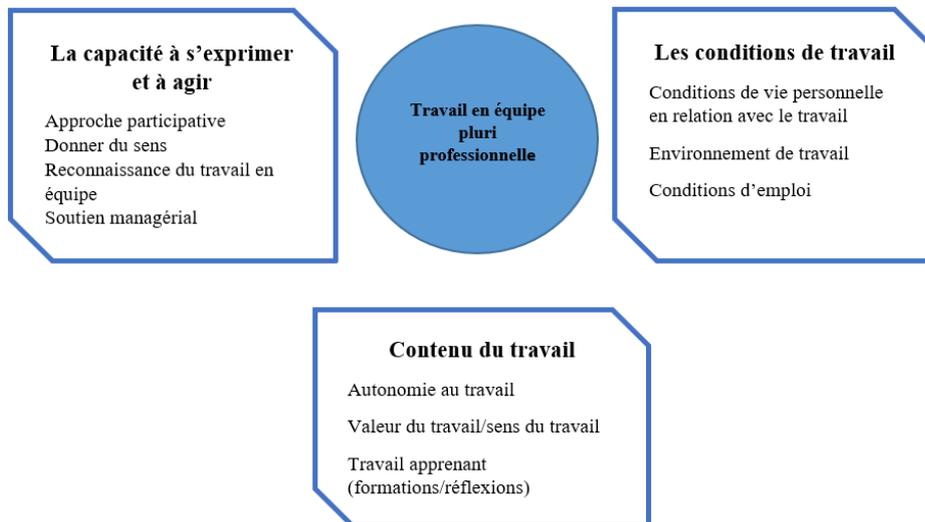
Mener un travail sur la mise en place des entretiens annuels d'évaluation.

Finaliser les livrets d'accueil salariés et stagiaires

### 5.4 GESTION DES RISQUES

- La qualité de vie au travail

La qualité de vie au travail est importante et fait partie intégrante du travail en équipe. Les conditions dans lesquelles les professionnels exercent leur travail et leur capacité à s'exprimer et à agir sur le contenu de celui-ci déterminent la perception de la qualité de vie (QVT) qui en résulte. L'objectif d'une démarche QVT est de « penser le contenu du travail » lors des phases de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des projets techniques ou organisationnels.



- Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Le DUERP, mis en place dans l'établissement, est mis à jour chaque année. Les risques sont répertoriés, évalués et font l'objet d'une démarche d'amélioration continue. L'IME est particulièrement vigilant sur la prévention des risques psycho-sociaux et des risques d'accident de la circulation. Des plaquettes sur les risques professionnels sont à disposition des salariés en salle du personnel.

Le contrôle des installations du service est assuré par des prestataires extérieurs.

L'équipe de l'IME bénéficie également de formation SST et de formations incendie avec les actualisations nécessaires.

- L'accessibilité

La loi du 11 février 2005 précise que tous les établissements recevant du public devaient être accessibles au 1er janvier 2015.

Un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) a été déposé prévoyant des travaux : mise en place d'un élévateur pour les personnes à mobilité réduite, aménagements de sanitaires, pente d'accès, signalétiques et accompagné de demande de dérogation pour un accueil à la SEES qui est de plain-pied.

## 5.5 LES INSTANCES

### 5.1 LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE (CVS)

Le conseil de la vie sociale est une instance qui vise à associer les jeunes au fonctionnement de l'établissement. Le Conseil de Vie Sociale (C.V.S) est un lieu d'expression et d'échange entre les jeunes accueillis ou leur représentant, les salariés et la direction, afin d'améliorer la vie quotidienne de l'IME.

Il se réunit au moins trois fois par an, sur invitation du Président du CVS. Un compte rendu est rédigé et transmis aux familles.

Il est composé de représentants des jeunes, de représentants de l'association Altérité, d'un représentant de la municipalité de Brunoy qui est très régulièrement présent.

Il a un rôle consultatif et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement, et notamment sur :

- L'organisation intérieure et la vie quotidienne
- Les activités, l'animation de la vie institutionnelle
- Les projets de travaux et d'équipements
- La nature et le prix des services rendus
- L'affectation des locaux collectifs
- L'entretien des locaux
- Les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge.

Les présidents de CVS de tous les établissements de l'Association Altérité se retrouvent une fois par trimestre lors d'une réunion qui se tient au siège de l'Association. Les informations relatives à l'actualité de l'Association,

aux projets en cours et aux multiples rencontres avec les diverses autorités de tutelle dont les établissements dépendent, leurs sont alors communiquées. Puis chaque président de CVS fait part des informations concernant l'établissement dont il représente les usagers et leurs familles.

A l'IME, il n'y a pas d'adolescents ou d'adultes accueillis élus au CVS. Par contre, les jeunes élus de la coopérative scolaire participent toujours à un temps du CVS. Les modalités de cette participation sont à renseigner dans le règlement de fonctionnement du CVS



## 5.2 LA SECTION LOCALE

La section locale est un lieu de rencontre qui fonctionne par délégation de l'association Altérité.

La section locale doit favoriser la rencontre, l'échange, l'information entre les parents, les familles d'accueil, les tuteurs, mais également les enfants fréquentant l'établissement en tant qu'usagers.

C'est un lieu où nous pouvons nous échanger des informations pratiques qui peuvent nous faciliter la vie.

C'est un cadre où l'on peut organiser des manifestations diverses comme la participation à la fête de fin d'année de l'I.M.E. Toutes ces actions nous permettent de recueillir des fonds qui sont reversés à la coopérative de l'établissement et permettent ainsi de soutenir les projets des éducateurs.

Enfin, la section locale est un relais des actions militantes de l'association Altérité qui se bat au quotidien pour faire fonctionner les établissements qu'elle gère, pour améliorer le cadre et les conditions de vie des personnes en situation de handicap et ouvrir de nouveaux établissements dont nous avons besoin pour nos jeunes.

## 5.3 L'INSTANCE REPRESENTATIVE DU PERSONNEL : LE COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE (C.S.E.)

Depuis octobre 2018, conformément au code du travail, l'Association ALTERITE a mis en place le CSE qui regroupe l'ensemble des instances représentatives du personnel qui existaient jusqu'alors : le comité d'entreprise (CE)-le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)-les délégués du personnel (DP).

Le CSE se réunit une fois par mois, l'ordre du jour et le contenu de la réunion est retranscrit dans un compte rendu qui après approbation du bureau est envoyé à chaque établissement pour affichage. Afin de maintenir le dialogue social dans chaque établissement et d'omettre aucune situation, en cas de non-représentant titulaire ou suppléant, un médiateur CSE volontaire est mis en place.

## 6. LES OBJECTIFS D'EVOLUTIONS ET D'AMELIORATION

La loi 2002-2 du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale introduit une obligation d'évaluation pour les établissements et services sociaux et médico sociaux.

L'article L.312-8 du code de l'action sociale et des familles crée l'obligation pour les établissements et services de « procéder à l'évaluation de leur activité et de la qualité des prestations qu'ils délivrent ».

### 6.1 L'EVALUATION INTERNE

Ce point important, clef de la démarche de qualité et de l'adaptation du service est en constante évolution. Il a fait l'objet d'un traitement spécifique par les dirigeants de l'association ALTERITÉ.

Nous ferons nôtres les propos lus dans un éditorial des cahiers de l'Actif :

« La loi n° 2002-02 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale impose aux établissements et services du secteur de procéder régulièrement à l'évaluation interne de leurs activités et des prestations délivrées aux usagers. Si les exigences posées par la loi constituent un puissant socle de régulation censé apporter une garantie éthique et technique eu égard à la complexification des missions et des responsabilités, il n'en demeure pas moins que subsiste encore une certaine dose d'opacité quant aux modalités de mise en œuvre...Et c'est tant mieux dirons-nous ! »

Nous pensons en effet, qu'au-delà de la méthodologie et des techniques aussi incontournables soient-elles, l'évaluation interne se veut avant tout une démarche participative qui puisse donner sens à l'action, promouvoir un regard critique des acteurs sur leurs pratiques et contribuer ainsi à une lisibilité accrue des prestations rendues à l'utilisateur.

De fait, l'association ALTÉRITÉ, association militante a répondu à l'obligation légale en créant son propre livret interne d'évaluation, fruit d'une pensée et d'un travail collectif où l'exigence n'a cédé en rien au hasard ou à la facilité.

*« L'intérêt de cette démarche n'a pas été de produire une grille avec les codifications appropriées et la prétention de transcrire l'essentiel de notre activité. Il réside bien plus dans le travail de recherche et de réflexion que cela suppose et entraînera inévitablement, soulevant à coup sûr les questions qui sont au cœur même des pratiques, mais que le quotidien ne permet pas bien souvent de travailler.*

*La démarche d'évaluation peut offrir cette ouverture, cette occasion d'un regard porté sur le vif du travail, la possibilité de « s'arrêter pour se regarder marcher » en quelque sorte. C'est à ce prix que l'évaluation peut devenir instrument de travail, outil d'analyse, à la condition de son appropriation par chacun de ceux qui seront amenés à y participer. »* Préambule du livret d'évaluation interne de l'Association ALTÉRITÉ

L'objectif poursuivi par la commission associative chargée de rédiger le livret d'évaluation a été non pas de se limiter stricto sensu à la commande publique, mais de s'approprier la démarche et d'en faire un instrument de travail et d'analyse. Elle a en conséquence choisi de travailler à partir des options fondamentales de l'Association, dans le but d'élaborer un référentiel d'évaluation qui prenne en compte les références éthiques et théoriques qu'elle recommande dans les pratiques professionnelles à l'œuvre dans les établissements et services qu'elle gère.

## 6.2 L'ÉVALUATION EXTERNE

Portant sur les activités et la qualité des prestations des établissements et services visés à l'article L.312-1 du code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), l'évaluation externe porte de manière privilégiée sur la pertinence, l'impact et la cohérence des actions déployées par les établissements et services, au regard d'une part, des missions imparties et d'autre part des besoins et attentes des populations accueillies (cf. décret n°2007-975 du 15 mai 2007). Ce décret fixe « les principes déontologiques, les objectifs, l'organisation et la mise en œuvre de l'évaluation effectuée par des organismes habilités » ainsi que la présentation et le contenu des résultats qui en sont issus.

Les champs des évaluations externes et internes doivent être les mêmes afin d'assurer la complémentarité des analyses portées sur un même établissement ou service et de fait, pouvoir apprécier les évolutions et les effets des mesures prises pour l'amélioration continue du service rendu.

Afin de mettre en place l'évaluation externe de ses établissements et services, l'association ALTÉRITÉ a sélectionné des organismes habilités possédant des qualifications et compétences déterminées par le décret n°2007-975 du 15 mai 2007.

L'évaluation externe de l'Ime la Cerisaie a été réalisée par le CRIDA entre février et octobre 2014, date à laquelle ses conclusions nous ont été communiquées.

Sur la base du document fourni, un tableau a été réalisé ([annexe 7](#)). Il reprend les préconisations formulées par l'organisme, les actions mises en œuvre ou en prévision et leur date de finalisation.

Les résultats de l'évaluation externe ont été communiqués à l'autorité de contrôle qui a renouvelé l'autorisation de l'établissement en date du 3 janvier 2017 et pour une durée de quinze ans, conformément aux articles L.313-1 et L.313-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

*La loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé a confié à la Haute autorité de santé (HAS), la mission de refondre le dispositif d'évaluation des ESSMS (référentiel et méthode d'évaluation). La réforme du dispositif d'évaluation des ESSMS prévoyait une mise en œuvre au 1er janvier 2021. Compte tenu du retard pris avec la pandémie du Covid-19, un moratoire et un report de l'échéance du nouveau dispositif est prévu au 1er novembre 2021.*

## 6.3 PLAN D'AMELIORATION

Le plan d'action fixe les actions d'amélioration du fonctionnement de l'établissement et de la qualité des accompagnements proposés aux jeunes accueillis et leurs familles. Il décline les objectifs et les échéances de réalisation.

### ❖ Accompagnement

FICHE ACTION N°1	
Réactualiser le projet personnalisé d'accompagnement sur la SIPFPRO	
<b>Objectif</b>	Facilité l'adaptation de l'accompagnement du jeune. Objectiver les objectifs d'accompagnement. Mettre en exergue la notion de co-construction. Permettre l'évaluation et l'auto-évaluation
<b>Délai</b>	2022-2024
<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développer l'adaptation de l'accompagnement.</li> <li>✓ Mieux prendre en compte les souhaits du jeune.</li> <li>✓ Favoriser la notion d'au-détermination.</li> <li>✓ Fluidification de la création des emplois du temps.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Organisation des groupes de travail.</li> <li>✓ Difficulté dans la conduite de changement</li> </ul>
<b>Comment</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Définir les items communs</li> <li>✓ Définir les modalités de construction du document</li> <li>✓ Construire les modalités de co-construction avec le jeune et sa famille</li> <li>✓ Créer une trame adapter aux besoins des jeunes</li> </ul>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Groupe de travail</li> <li>✓ Réunion d'équipe</li> </ul>
<b>Méthode d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Création d'une nouvelle trame de projet personnalisé d'accompagnement</li> <li>✓ Utilisation du document</li> <li>✓ Compréhension du document de la part des jeunes, des familles et des partenaires</li> </ul>

FICHE ACTION N°2	
Favoriser la communication à la SEES	
<b>Objectif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Apprendre à communiquer</li> <li>- Donner la possibilité aux enfants et jeunes de s'exprimer et de comprendre les messages verbaux</li> <li>- Reconnaître l'autre dans sa différence comme personne à part entière : renforcer l'estime de soi</li> <li>- Savoir se dire, se différencier des autres</li> <li>- Renforcer visuellement le langage oral pour épauler les apprentissages</li> <li>- Eviter les frustrations</li> </ul>
<b>Délai</b>	2024
<b>Avantages</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se servir des pictogrammes comme symboles visuels pour se faire comprendre</li> <li>- Être un support à la communication verbale</li> <li>- Pouvoir apprendre, comprendre</li> <li>- Avoir la capacité de parler de ses émotions, de ses goûts, faire ses propres choix)</li> <li>- Faire baisser les troubles du comportement</li> <li>- Faciliter l'expression d'une idée...</li> </ul>	
<b>Comment</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation des pictogrammes par tous les professionnels</li> <li>- Mise en place généralisée de modes de communication adaptés pour chacun des jeunes accueillis à la SEES</li> </ul>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de symboles visuels ciblés en fonction des capacités des enfants ( images, symbole, écriture... Classeur, porte clef, plannings...)</li> <li>- Formation de tous les professionnels</li> <li>- Initier les familles à ces modes de communication</li> </ul>
<b>Méthode d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les progrès des jeunes en termes d'apprentissages</li> <li>- La compréhension entre les professionnels et les jeunes (et entre les jeunes et leurs familles)</li> <li>- La baisse des expressions de frustration</li> </ul>

<b>FICHE ACTION N°3</b> <b>Adapter le parcours pour les 12-14 ans</b>	
<b>Objectif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir les capacités personnelles, sociales, l'ajustement relationnel</li> <li>- S'adapter aux besoins de chaque jeune en prenant en compte ses capacités et difficultés.</li> <li>- Proposer un parcours singulier qui favorise l'épanouissement de chacun</li> <li>- Reconnaître le jeune et l'accompagner dans son projet de vie d'adulte</li> <li>- Préparer une éventuelle orientation en SIPFPro</li> </ul>
<b>Délai</b>	2025
<b>Avantages</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Aider chaque jeune à progresser quelques soient ses difficultés pour qu'il acquière le plus d'autonomie possible pour sa vie de futur adulte</li> <li>-Améliorer ou renforcer la confiance et l'estime de soi</li> <li>-Favoriser une plus grande autonomie personnelle</li> <li>-Faciliter l'accès à une insertion sociale adaptée qu'elle soit en lieu de vie et/ou professionnelle en milieu ordinaire ou protégé.</li> <li>-Prépare aux ateliers de préapprentissage techniques</li> </ul>	
<b>Comment</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Continuer à élargir au niveau de la SEES les projets accès sur l'autonomie de la vie quotidienne.</li> <li>- Travail d'élaboration entre les deux équipes (SEES/-SIPFPro).</li> <li>- Organiser des rencontres sur l'extérieur, hors cadre du lieu habituel d'accompagnement</li> <li>- Participer à des activités autour de la vie quotidienne</li> <li>- Participer à des ateliers pré professionnels</li> <li>- Valoriser les réussites</li> <li>- Favoriser la mobilité</li> <li>- Renforcer la confiance en soi, le sentiment d'appartenance</li> </ul>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activités vie quotidienne, de cuisine, courses... pour développer les connaissances et aptitudes adaptées à la vie sociale et relationnelle</li> <li>- Aide aux réajustements (relationnels/sociaux...) par un travail autour de l'Hygiène (santé-alimentaire- environnementale... exemples : travail sur l'hygiène corporelle et l'utilisation de produits adaptés ; l'équilibre alimentaire, reconnaissances des produits d'entretien, des étiquettes sur la vêtue...)</li> <li>- Travail sur l'estime de soi (ateliers prendre soin de groupes de paroles filles garçons.)</li> <li>- Travail sur l'autonomie dans les transports, se déplacer dans la rue...</li> <li>- Propositions de stages</li> <li>- Propositions de visites d'autres établissements</li> <li>- Propositions d'activité sur l'extérieur en milieu ordinaire et protégé.</li> <li>- Immersion dans des ateliers pré professionnels proposés en fonction des capacités et des désirs des jeunes et de leurs familles</li> </ul>
<b>Méthode d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les bilans de stages</li> <li>- Les Projets individualisés d'accompagnement</li> <li>- Les échanges avec les jeunes, les familles, les professionnels</li> <li>- Les évaluations des compétences</li> </ul>

## FICHE ACTION N°4

### Développer une réflexion sur la notion de majorité à la SEES et à la SIPFpro

<b>Objectif</b>	<p>Appréhender la notion de majorité pour les jeunes accompagnés.          Accompagner la citoyenneté et son exercice.          Adapter l'accompagnement institutionnel des « jeunes adultes » à leur nouveau statut et intégrer ce concept de majorité dans les pratiques.          Informer et accompagner les jeunes adultes et les familles vers la protection juridique des majeurs.</p>
<b>Délai</b>	2023-2026
<b>Avantages</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Symbolisation du passage à l'âge adulte.</li> <li>✓ Information des jeunes majeurs sur leurs droits et leurs devoirs.</li> <li>✓ Meilleure connaissance des responsabilités vis-à-vis de la société.</li> <li>✓ Démarche inclusive.</li> </ul>	
<b>Comment</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Charte du jeune majeur</li> <li>✓ Règlement de fonctionnement</li> <li>✓ Projet personnalisé d'accompagnement</li> <li>✓ Soutien des démarches administratives des jeunes et des familles.</li> </ul>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Groupe de travail</li> <li>✓ Groupes de réflexions</li> <li>✓ Apports théoriques (connaissance des lois, des droits, des devoirs...)</li> <li>✓ Evaluation l'autonomie pour réaliser les actes de la vie civile et quotidienne.</li> <li>✓ Réunion d'informations à destination des jeunes et des familles.</li> </ul>
<b>Méthode d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Retour des jeunes.</li> <li>✓ Retour des familles</li> <li>✓ Utilisation et application des droits civiques</li> <li>✓ Evolution des dossiers.</li> </ul>

## ❖ En direction des familles

FICHE ACTION N°5	
Développer les actions collectives en directions des familles	
<b>Objectif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des temps de rencontre moins formelles, conviviales favorisant l'échange entre les familles et les professionnels/ Créer des occasions de rencontres entre les familles.</li> <li>- Proposer des réunions thématiques d'informations, de prévention aux famille</li> </ul>
<b>Délai</b>	2022-2025
<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients/risques</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Créer du lien entre les familles.</li> <li>✓ Impliquer les familles autrement.</li> <li>✓ Valoriser les familles dans leur compétences parentales.</li> <li>✓ Rompre l'isolement des familles</li> <li>✓ Répondre à des besoins d'informations générales ciblées (ex : protection des majeurs, l'accès aux droits, présentation des établissements...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La disponibilité des familles</li> <li>✓ Le manque d'engagement au collectif</li> <li>✓ Les difficultés organisationnelles</li> <li>✓ Confusion de la typologie des rencontres (collectif-situation individuelle).</li> </ul>
<b>Comment</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Définir dès la rentrée en réunion institutionnelle 1 ou 2 événements, établir les conditions de réalisation (date, lieu, organisation, communication, coûts...).</li> <li>✓ S'interroger sur les thèmes d'informations, de communication, de préventions à aborder.</li> <li>✓ Questionner le CVS sur d'éventuelles propositions thématique ou types d'événements</li> </ul>
<b>Moyens</b>	<p>Selon le projet déterminer 2-3 professionnels porteurs de sa mise en œuvre.</p> <p>Etablir une communication claire et précises des événements</p> <p>Mobiliser les ressources internes (lister nos capacités de réalisation sans prestataires : café parents, kermesse, expositions, porte ouverte, repas à thème, brocante...)</p> <p>Déterminer les besoins externes : intervenants, retour d'expériences d'anciens jeunes et ou d'anciennes familles...</p>
<b>Méthode d'évaluation</b>	<p>Nombre et fréquence des manifestations menées.</p> <p>Participation des familles</p> <p>Retours des familles</p> <p>Retours des professionnels</p>

FICHE ACTION N°6	
Projet Individualisé d'Accompagnement en Co-construction sur la SEES	
<b>Objectif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre la personne et ses représentants légaux au centre du dispositif du projet d'accompagnement</li> <li>- Permettre à l'usager et ou à ses parents de s'approprier les outils d'accompagnement pour mieux répondre aux besoins du jeune dans sa globalité</li> <li>- Repérer les rôles de chaque acteur et être complémentaires dans l'élaboration du parcours.</li> <li>- Valoriser la fonction parentale, leur expertise.</li> <li>- Renforcer la relation de confiance entre familles et professionnels</li> </ul>
<b>Délai</b>	2022-2025
<b>Avantages</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration commune de projets (familles/ professionnels)</li> <li>- Les parents ne sont plus seuls à porter la responsabilité de l'éducation. Les professionnels les soutiennent dans leur démarche.</li> <li>- Coopération familles/professionnels pour construire le parcours du jeune</li> </ul>	
<b>Comment</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réunion au moins une fois dans l'année</li> <li>✓ Inviter les parents à prendre la parole en premier</li> <li>✓ Ecouter les familles puis rebondir sur ce qu'elles expriment</li> <li>✓ Etablir un bilan de l'année passée</li> </ul>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi du 02/01/2002</li> <li>- Finaliser le document (PIA), lors de l'entretien avec des objectifs communs à travailler au domicile et à l'IME sur l'année N+1</li> </ul>
<b>Méthode d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Echanges réguliers avec les familles</li> <li>✓ Bilan de l'année passée en début d'entretien.</li> </ul>

## ❖ Approche partenariale

FICHE ACTION N°7	
Développer le travail partenarial afin de favoriser l'insertion professionnelle et sociale dans le milieu ordinaire à la SIPFPro	
<b>Objectif</b>	Répondre de manière encore plus adaptée au projet personnalisé de chaque jeune, en permettant d'accéder à un réseau et un partenariat établi. Il s'agira de permettre au jeune de créer son propre réseau en dehors de l'établissement et de saisir de nouvelles opportunités.
<b>Délai</b>	2021-2026
<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients/risques</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Meilleure connaissance des ressources de l'environnement.</li> <li>✓ Echange de compétences</li> <li>✓ Diversification des partenaires et accroissement des liens</li> <li>✓ Accès à des compétences extérieures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Difficulté d'organisation</li> <li>✓ Modification accrue des plannings</li> <li>✓ Favorisation de l'accompagnement individuel</li> <li>✓ Temps alloué pour la recherche de nouveaux partenaires</li> </ul>
<b>Comment</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Créer des liens avec le Lycée hôtelier du château des Coudraies.</li> <li>✓ Exposer les avantages partenariaux pour l'ensemble des acteurs</li> <li>✓ Réaliser une phase de test</li> <li>✓ Réaliser des conventions de partenariat</li> <li>✓ Mettre en place une communication numérique à destination des futurs partenaires</li> </ul>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Réunions partenariales</li> <li>✓ Livret d'accueil de la SIPFPro</li> <li>✓ Coordination avec l'éducation nationale</li> <li>✓ Présentation numérique personnalisée</li> </ul>
<b>Méthode d'évaluation</b>	Bilan des partenariats une fois dans l'année, reconduction des partenariats, impact sur les projet personnalisé des jeunes.

FICHE ACTION N°8	
Développer et entretenir le travail de réseau, de partenariat avec les ressources de proximité/Améliorer notre communication externe.	
<b>Objectif</b>	Répondre au plus près à l'accompagnement personnalisé en lien avec l'environnement de l'enfant/parteneriat libéraux (ex : orthophonie/psychomot) et services de soins (CMP, CMPP...) pour éviter les ruptures de soins/ Améliorer la communication de l'IME afin d'être mieux repérés dans nos missions.
<b>Délai</b>	2021-2025
<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients/risques</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Meilleure connaissance des ressources de l'environnement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Difficulté de coordination.</li> </ul>
<b>Comment</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développer la connaissance du territoire du jeune et de sa famille pour des interventions auprès des partenaires.</li> <li>✓ Utiliser le réseau de l'établissement et de chacun de ses membres pour recueillir les informations pertinentes et les diffuser régulièrement.</li> <li>✓ Cartographier notre environnement médical et social/ Rencontres avec ces services pour déterminer nos modes de coopérations.</li> </ul>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mise à jour de l'annuaire et tableau des partenaires.</li> <li>✓ Mettre en place une traçabilité des échanges, rencontres réalisées et à programmer.</li> <li>✓ Impression et distribution de la plaquette de présentation De l'IME + mise à jour.</li> <li>✓ Organisation d'une journée porte ouverte De l'IME à l'intention des partenaires et familles</li> </ul>
<b>Méthode d'évaluation</b>	Suivi du tableau des partenaires et des rencontres par jeune, par secteurs.

## Ressources humaines

FICHE ACTION N°9	
Encourager la formation/Développer les formations collectives/Enrichir la connaissance du public accueilli	
<b>Objectif</b>	Favoriser le développement professionnel continu dans un but d'acquisition, d'approfondissement des compétences et des connaissances/Développer la cohésion et la performance collective de l'équipe.
<b>Délai</b>	2023-2027
<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients/risques</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développement et enrichissement des compétences (ex : vie sexuelle et affective, violences, les réseaux sociaux...).</li> <li>✓ Meilleure connaissance des types de handicaps (ex : handicap psychique, autisme...).</li> <li>✓ Motivation et cohésion de l'équipe (Bien-être au travail).</li> <li>✓ Impact sur la qualité de l'accompagnement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Opposer les formations individuelles et collectives dans une logique de gain et de temps.</li> <li>✓ Limitation du budget.</li> <li>✓ Absence de thématique commune.</li> </ul>
<b>Comment</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Définir en équipe les thématiques collectives.</li> <li>✓ Solliciter les organismes concernés (ex : le CRIPS, le CDESS...)</li> <li>✓ Favoriser lors de l'entretien professionnel l'accès à la formation et les leviers mobilisables.</li> <li>✓ Faire remonter au siège les souhaits de formations collectives dans le cadre de la formation mutualisée.</li> <li>✓ Demande de CNR (crédit non reconductible) au financeur pour des formations collectives définies (hors formations obligatoires).</li> </ul>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Entretien professionnel.</li> <li>✓ Plan de formation (OCPO).</li> <li>✓ Réunion d'équipe.</li> </ul>
<b>Méthode d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Analyse du plan de formation et des projections de formation lors de l'entretien professionnel.</li> <li>✓ Formations individuelles et collectives réalisées.</li> <li>✓ Evolution observée dans la pratique professionnelle</li> </ul>

FICHE ACTION N°10	
Créer des livrets d'accueil salarié et stagiaire	
<b>Objectif</b>	Faciliter l'intégration des nouveaux salariés ou stagiaires Permettre au nouvel arrivant de trouver des repères utiles dans sa fonction. Avoir une source d'information fiable et actualisée. S'imprégner de l'histoire et des valeurs de l'établissement/ association.
<b>Délai</b>	2023-2026
<b>Avantages</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Facilite l'intégration des nouveaux salariés et stagiaires</li> <li>✓ Développement le sentiment d'accueil</li> <li>✓ Fidélise les nouveaux salariés</li> <li>✓ Répertoire les informations utiles</li> <li>✓ Facilite la communication</li> <li>✓ Permet l'usage des procédures communes</li> <li>✓ Permet de délimiter le champ d'actions des professionnels et stagiaires.</li> </ul>	
<b>Inconvénients</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Temps de création et de rédaction long</li> <li>✓ Engendre des coûts</li> <li>✓ Requier une mise à jour régulière</li> </ul>	
<b>Comment</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Version numérique et papier</li> <li>✓ <u>Listing</u> des informations utiles (centralise les informations essentielles)</li> </ul>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Groupe de travail</li> <li>✓ Regroupement des informations nécessaires à sa création.</li> </ul>
<b>Méthode d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Retour des nouveaux salariés</li> <li>✓ Retour des stagiaires</li> <li>✓ Utilisation des livrets.</li> </ul>

## ❖ Moyens institutionnels

<b>FICHE ACTION N°11</b> <b>Poursuite du développement et de la modernisation de notre système d'information /déploiement du dossier unique de l'utilisateur</b>	
<b>Objectif</b>	Être aux normes de la traçabilité de l'information et de la sécurisation des données (R.G.P.D). S'inscrire dans le projet associatif d'une arborescence commune et d'un SI centralisé.
<b>Délai</b>	2022-2025
<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients/risques</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Dématérialisation des documents papiers.</li> <li>✓ Disposer d'un accès rapide et sécurisé aux informations concernant les enfants.</li> <li>✓ Serveur partagé et protégé avec accès sécurisés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Coût du dispositif.</li> <li>✓ Formation des professionnels.</li> <li>✓ Résistance au changement</li> </ul>
<b>Comment</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ En poursuivant la démarche d'investissement dans la modernisation du parc informatique.</li> <li>✓ En sollicitant le financeur pour le financement de certains coûts de mise en œuvre.</li> <li>✓ En préparant et en informant les équipes de cette transformation numérique</li> <li>✓ En inscrivant les professionnels dans une démarche de formations à la bureautique (word, excel, logiciel...) et à la R.G.P.D.</li> </ul>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mise en place de cycle de formation en interne.</li> <li>✓ Réunions de coordination régulières au début du dispositif.</li> </ul>
<b>Méthode d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Démarche qualité.</li> <li>✓ Evaluation interne.</li> </ul>

## CONCLUSION

Ce projet d'établissement a pour ambition d'être la traduction écrite, la plus exacte possible, des actions menées sur le terrain par l'ensemble des professionnels de l'I.M.E. Sa construction est le fruit d'une réflexion commune.

Nous l'avons déjà écrit, mais il importe de le répéter en conclusion, ce projet d'établissement est certes défini, mais ce que nous voulons c'est qu'il ne soit en rien définitif. Ainsi, conclure un tel travail pourrait apparaître comme figeant artificiellement toute perspective, ce que nous ne souhaitons pas. Ce projet d'établissement doit rester un document vivant, évolutif, qui prend en compte les propositions d'innovation, de développement, de créativité qui émanent des enfants, des familles, des professionnels et des partenaires.

L'équipe de l'I.M.E La Cerisaie s'inscrit dans cette démarche en questionnant régulièrement ses pratiques professionnelles et en veillant à ce que son approche pluridisciplinaire reste une condition incontournable pour :

- L'épanouissement de la personne,
- L'optimisation des potentialités intellectuelles, affectives et corporelles,
- L'autonomie et l'insertion dans la vie quotidienne et sociale
- La mise en œuvre de projets individuels d'accompagnement de qualité

Pour ce faire, les actions sont plurielles tant elles se réalisent dans des contextes complexes, multiples et singuliers à la fois. L'équipe défend le pluralisme, l'interdisciplinarité et la transdisciplinarité de l'accompagnement humain, ce qui est indispensable pour donner du sens, de la cohérence, une part de réussite et une meilleure compréhension au projet et à la situation de chaque jeune.

Ce projet d'établissement montre aussi que le partenariat constitue un des outils majeurs de notre accompagnement. Le jeune est au centre de nos préoccupations, donc toutes les ressources mobilisables dans l'intérêt de son projet sont activées. L'I.M.E la Cerisaie est donc résolument ouvert sur l'extérieur avec des mouvements incessants du dedans vers le dehors et vice-versa . Les échanges peuvent s'effectuer dans l'enceinte de l'établissement (intervenants extérieurs, réunions pluri-partenaires, ...) où s'articuler avec d'autres structures (Hôpital de Jour, CMP, ULIS Collège, lycée professionnels, collèges, club sportifs, associations sociales, culturelle, autres ESMS...). L'intégration et l'insertion, tant au sein de la SEES que de la SIPFPro (par la mise en œuvre des PIA, les activités proposées en transversalité, organisées à l'IME ou en extérieur...) sont des points positifs fort de sens permettant à chacun de trouver sa place entre le milieu protégé et le milieu ordinaire. Elles permettent un enrichissement mutuel basé sur la reconnaissance des différences, le respect de chacun pour le bénéfice de tous.

Ce projet fixe nos points d'améliorations et d'actions sur les 5 années à venir. Mais ce projet se construit aussi sur un équilibre fragile, voire incertain en raison de certaines préoccupations majeures :

### Concernant les jeunes accueillis

- Augmentation du nombre des jeunes adultes sous amendement Creton (à la SIPFPro et à la SEES).
- Augmentation des jeunes de 14 ans à la sortie de la SEES sans projet préprofessionnel.

Avec pour conséquence : un vieillissement de la moyenne d'âge d'accueil de la section SEES; la pérennisation du groupe passerelle ; l'incapacité d'admettre les jeunes de 12 ans en fin de parcours de scolarisation en Ulis-école (le groupe des grands de la SESS étant saturé et la SIPFPro n'ayant pas l'agrément d'âge pour les accueillir) ; un délai d'attente croissant pour les jeunes enfants en demande d'admission (liste d'attente qui ne cesse de croître chaque année).

### Concernant les ressources humaines

- La difficulté à recruter certains postes essentiels pour la qualité d'accompagnement (assistante sociale, orthophoniste, médecin psychiatre...).
- La difficulté de trouver des relais sur le réseau extérieur (libéral, CMP, CMPP...) lui-même saturé ou en manque de professionnels.

L'équipe pluridisciplinaire est déjà dans l'adaptation et l'innovation des « prestations » en lien avec la réalité des besoins des jeunes que nous accueillons. La réflexion et les actions autour des 12-14 ans sur les deux sections sont en cours, car l'I.M.E la Cerisaie a vocation à rester une structure avec sa spécificité SEES (accueil d'enfants de 6 à 14 ans) et sa spécificité SIPFPro avec ses formations préprofessionnelles pour les 14-20 ans ( et pourquoi pas 12-20 ans ? ) car les demandes d'admissions sur notre secteur pour ces deux types de sections sont nombreuses et restent trop longtemps sans réponse.

## LES ANNEXES

### ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE PROPOSÉ AUX FAMILLES POUR LA RÉÉCRITURE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Chers parents,

Comme vous le savez peut-être, l'IME de la Cerisaie est tenu de rédiger, tous les 5 ans, un projet d'établissement qui est ensuite soumis, pour approbation, à l'association Altérité dont dépend l'IME, puis à L'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce projet d'établissement doit contenir un certain nombre d'éléments, à savoir :

- une description de l'établissement, qui en est le gestionnaire, qui en sont les bénéficiaires, ses ressources tant sur le plan matériel qu'humain ...
- son fonctionnement, en matière d'intégration, de projets individualisés pour les personnes accueillies, de pôles de compétences (éducatif, thérapeutique, pédagogique), de projets spécifiques (tel que le groupe passerelle) ...

Il décrit donc de manière précise les ambitions de l'institut pour la prise en charge et l'accompagnement des personnes accueillies.

À travers le Conseil de la Vie Sociale (CVS), les parents sont invités à faire part de leurs idées, propositions et remarques qui pourront alors être prises en considération pour la rédaction de ce projet d'établissement.

Afin de faciliter la réflexion et de récupérer le maximum de retours de votre part, nous vous proposons ce petit questionnaire. N'hésitez pas à répondre et à faire des propositions sur les points qui vous intéressent ou vous tiennent à cœur. Vous pouvez nous retourner ce document par le cahier de correspondance de votre enfant, ou le déposer directement à la Cerisaie.

Nous vous remercions par avance pour votre participation à la rédaction de ce projet d'établissement.

La Présidente du CVS, Céline Zerwetz

## **Questionnaire : À RETOURNER AVANT LE 22 FEVRIER**

**Avez-vous des remarques, idées ou propositions à partager quant à/au :**

**1) L'accueil et l'intégration des enfants dans l'IME**

**2) La prise en charge pédagogique**

**3) La prise en charge thérapeutique**

**4) La prise en charge éducative**

**5) Fonctionnement de l'IME (horaires / jours de fonctionnement, rendez-vous avec les parents ...)**

**6) Tout autre point non évoqué ci-dessus.**

**MEMBRES DU BUREAU**

Président : Jacky BESSON  
Vice-Président : René DOREAU  
Secrétaire Générale : Christine TRIOLLET-FOSSAERT  
Secrétaire Général Adjoint : Gilbert DOREAU  
Trésorier : Olivier FOUQUET  
Trésorier Adjoint : Philippe NASZÁLYI

**ADMINISTRATEURS**

Christine RAVAUD  
Réda ZOUINI  
Eric BAHOUA  
Alfred PENFORNIS  
Patricia COLOMBIER

**MEMBRES DE DROIT**

Sandrine LAMIRÉ  
Franck RUIMI  
Chrystelle TOMMASI  
Catherine LEBEAU

**MEMBRE HONORAIRE**

Jean-Claude JOB

## ANNEXE 3 : PROTOCOLE « CONDUITE A TENIR EN CAS DE MALTRAITANCE »

 <p>IME LA CERISAIE</p>	<p><b>CONDUITE A TENIR EN CAS DE CONSTAT DE MALTRAITANCE</b></p>	<p>Version 01 Date d'application : 01/01/2018</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------

### SOMMAIRE

1. Référence et cadre réglementaire
2. Objet
3. Domaine d'application
4. Responsabilités
5. Technique/Description
6. Evaluations
7. Documents associés

<i>REDACTION</i>	<i>APPROBATION</i>	<i>VALIDATION</i>
<p>FONCTION :  Siège Association ALTERITE  Date : 01/01/2018  Signature :</p>	<p>FONCTION :  Directeur  Date :  Signature :</p>	<p>FONCTION :    Date :  Signature :</p>

### TABLEAU DES DIFFUSIONS

DESTINATAIRES	
DIRECTION	X
SERVICE ADMINISTRATIF	X
SERVICE EDUCATIF	X
SERVICE MEDICAL/ PARA-MEDICAL	X

#### 1. TEXTES DE REFERENCE ET/OU CADRE REGLEMENTAIRE

- Loi n° 2002-2 du janvier 2002
- Circulaire DGAS/SD 2 n) 2002-265 du 30 avril 2002 relative au « renforcement des procédures de traitement des signalements de maltraitance et abus sexuel envers les enfants les adolescents et les adultes vulnérables accueillis dans les structures sociales et médico-sociales »
- Art 434 du Code Pénal concernant la non-dénonciation de sévices.
- Art 223-6 du Code Pénale concernant l'omission de porter secours

#### 2. OBJET

Cette procédure définit les maltraitances et indique la conduite à tenir en cas de constat d'un acte de maltraitance sur un jeune au sein de l'IME LA CERISAIE

#### 3. DOMAINE D'APPLICATION

Cette procédure s'applique à tous les membres du personnel de L'IME LA CERISAIE (équipes : éducative, médicale et paramédicale, psychologue, personnel entretien et hôtelier, administrative, de direction).

#### 4. RESPONSABILITES

Tout témoin d'un acte de maltraitance se doit de le signaler conformément à l'article 434-3 du Code Pénal qui indique :

« Le fait pour quiconque ayant eu connaissance de mauvais traitements ou privations infligés à un mineur de quinze ans ou une personne qui n'est pas en mesure de se protéger en raison de son âge, d'une maladie, d'une infirmité, d'une déficience physique ou psychique ou d'un état de grossesse, de ne pas en informer les autorités judiciaires ou administrative, est puni de 3 ans d'emprisonnement et de 45000€ d'amende »

L'article 223-6 du Code Pénal dispose que :

« Toute personne qui aurait pu empêcher par son action immédiate sans risque pour elle ou pour un tiers, soit un crime soit un délit contre l'intégrité corporelle de la personne et qui s'en est abstenue volontairement encourt une peine de 5 ans de prison et de 75000€ d'amende »

#### 5. DESCRIPTION

##### 1 Définition :

Selon l'observatoire décentralisé de l'action sociale (ODAS), l'enfant maltraité est l'enfant qui est victime de violences physiques, cruauté mentale, abus sexuels, négligence lourdes ayant des conséquences graves ou sur son développement physique et psychologique.

**Toute Atteinte à l'intégrité du jeune y compris certains programmes à caractère éducatif, thérapeutique ou comportemental est une maltraitance, qu'elle soit :**

- ✚ **Physique (coups, heurts, secousses pincements ...)**
- ✚ **Sexuelles (attouchements, Abus, viol, les outrages aux mœurs, les attentats à la pudeur, l'embrigadement dans la pornographie et la prostitution ...)**
- ✚ **Psychologique (humilier, offenser, rejeter, terroriser, harceler, insulter, menacer de sanction et d'abandon, faire du chantage à l'affectif ou recourir à l'arbitraire, faire état du déni du statut d'adultes et de l'infantilisation des personnes handicapées, ...)**
- ✚ **Négligence (défaut de prise en charge et de soins de santé, les prises de risques inconsidérées, la privation de nourriture, de boissons ou d'autres produits d'usage journalier, y compris dans le cadre de certains programmes éducatifs ou de thérapie comportementale, de surveillance, d'hygiène...)**

La violence, définie par l'Organisation des Nations Unies, fait référence à tout acte violent de nature à entrainer, ou risquer d'entrainer, un préjudice physique, sexuel ou psychologique ; il peut s'agir de menaces, de négligences, d'exploitation, de contrainte, de privations arbitraires de liberté, tant au sein de la vie publique que privée.

## **2 Conduite à Tenir**

### **A/ L'alerte : révélation de faits de maltraitance**

En cas de constat de maltraitance sur un jeune, tout témoin quel que soit sa fonction doit d'abord porter assistance immédiate au jeune.

Il doit prévenir dans les meilleurs délais la direction de l'établissement, le médecin présent, et/ou le Directeur Général d'Association afin que toutes dispositions soient prises pour limiter les effets de maltraitance, pour empêcher de nouveaux faits et apporter le soutien nécessaire aux personnes concernées (victimes, familles, entourage, salariés...).

En outre, le numéro 119 est disponible gratuitement 24h/24 pour tout signalement et demandes d'informations concernant la maltraitance.

Si les faits surviennent la nuit, il faut contacter le médecin d'astreinte et la direction.

Le professionnel concerné remplit une fiche d'évènement indésirable.

La cellule ARS de signalement doit être informé au **0825 811 411** ou par mail : **ars75-alerte@ars.sante.fr**

### **B/ Examen médical du jeune**

Le médecin présent examine l'enfant et constate les éventuelles lésions. Il reporte son examen clinique dans le dossier du jeune et juge de la gravité de l'état du jeune et décide des mesures médicales nécessaires à prendre.

### **C/ La direction**

Dans un premier temps, la direction reçoit et entend la personne maltraitée ainsi que la ou les personnes présumées maltraitantes afin de prendre connaissance des faits et de s'assurer à minima de la validité de l'évènement.

La direction peut alors prendre des mesures à titre conservatoire de suspension de la ou des personnes concernées conformément aux dispositions du code du travail et dans le respect du cadre des procédures disciplinaires de l'association.

Une fois qu'elle dispose de tous les éléments, elle signale l'évènement à la direction générale et à la cellule ARS. (Ci-après Adresses utiles).

Madame La Directrice Générale de l'Association ALTÉRITÉ  
1 Impasse de la Cour de France  
91260 JUVISY SUR ORGE

ARS  
**Cellule de veille, d'alerte et de gestion sanitaire**  
35 rue de la Gare- Millénaire II  
75935 PARIS CEDEX 19  
**Tel : 0825 811 411**  
**Mail : [ars75-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars75-alerte@ars.sante.fr)**

#### **D/ Information et soutien de la famille**

Le médecin et la direction doivent informer la famille de l'événement et des mesures prises par la direction de l'établissement.

Une aide psychologique sera proposée systématiquement à la famille qui peut, si elle le souhaite saisir le C.V.S (Conseil de la vie sociale).

#### **E/ Soutien du jeune :**

Le jeune est pris en charge en urgence sur le plan psychologique par le personnel compétent.

Un suivi systématique de son état est formalisé et revisité en équipe pluridisciplinaire.

<b>2 EVALUATIONS</b>
----------------------

Une évaluation est systématiquement effectuée après 2 mois et transmise au responsable départemental ARS (Mme KADA Zahira).

Mail : [zahira.kada@ars.sante.fr](mailto:zahira.kada@ars.sante.fr)

<b>3 DOCUMENTS ASSOCIES</b>
-----------------------------

Procédure de signalement à l'ARS

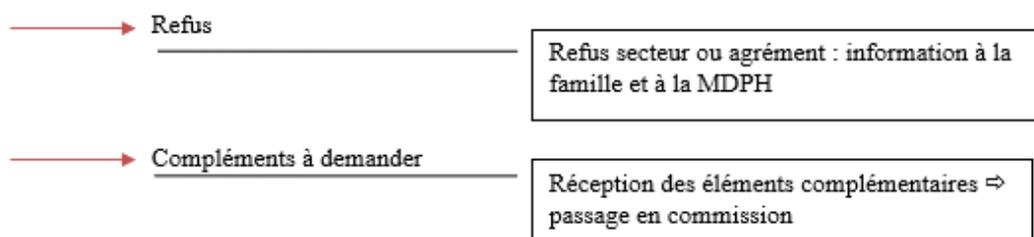
## ANNEXE 4 : LA PROCEDURE D'ADMISSION

❶ **Réception et enregistrement du dossier** ⇒ secrétariat

❷ **Consultation du dossier** par la directrice

❸ Le dossier est transmis à l'assistante sociale ⇒ **préparation du dossier**

❹ Réunion de travail sur les dossiers (Directrice + chef de service + assistante sociale) :

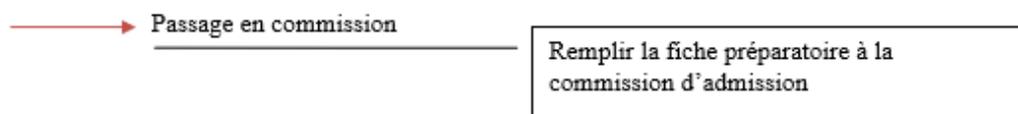


Toute demande d'éléments complémentaires se fait en accord avec la famille.

Si besoin d'éléments médicaux ⇒ le médecin psychiatre contact son confrère (au médecin de famille).

❺ **Relance :**

1. Par téléphone ou courriel pour avoir les éléments complémentaires : assistante sociale
2. Envoi d'un courrier : assistante sociale
3. Si nous n'avons pas de réponse au-delà de 3 mois, classement du dossier

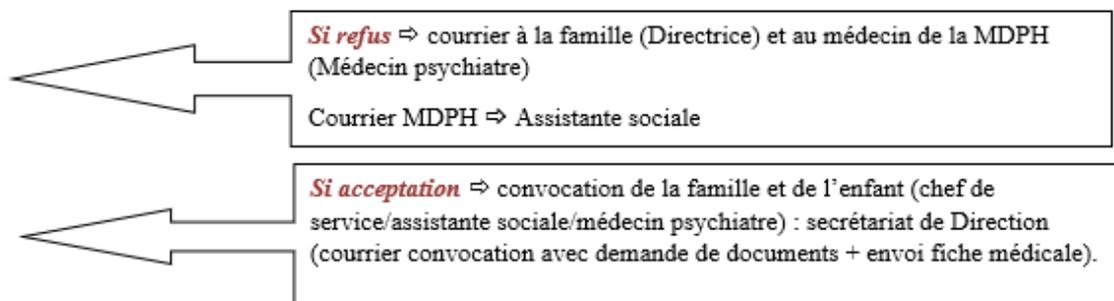


❻ **Commission :**

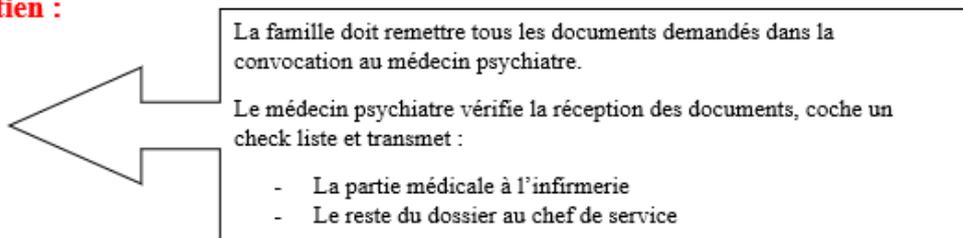
Elle est constituée de la Directrice, la chef de service, l'assistante sociale et le médecin psychiatre.

- ✚ La commission se réunit une fois par mois pour chaque section.
- ✚ Etude des dossiers par chaque membre de la commission au préalable.

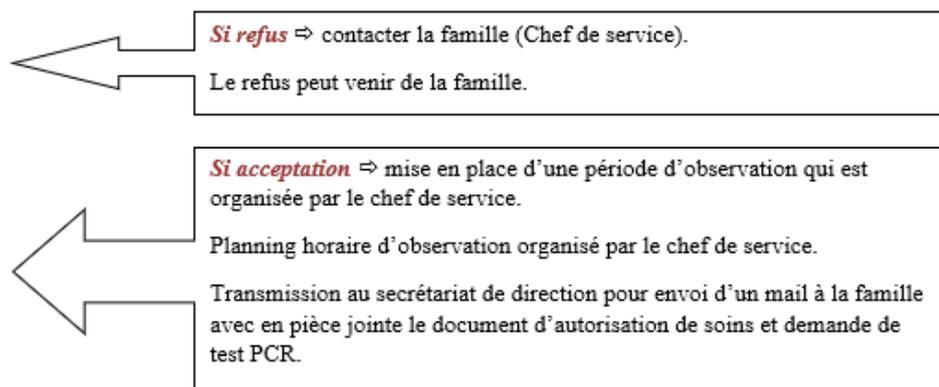
✚ **Décision :**



## 7 Entretien :



## ✚ Concertation chef de service/assistante sociale/médecin psychiatre



## 8 Période d'observation : la durée peut être variable en fonction de la situation

Dès son arrivée, le jeune accompagné du référent pour la S.I.P.F.Pro ou d'un éducateur du groupe de référence pour la SEES, remet à l'infirmière l'autorisation de soins et le résultat du test PCR (si nécessaire).

### A LA SEES :

En fin de période d'observation, un bilan synthèse est réalisé entre l'équipe pluri-professionnelle qui a vu l'enfant et la direction. Un bilan synthèse d'observation est organisé pour décider si l'enfant est apte à intégrer l'institution ou pas.

La décision est prise, en fin de synthèse par la Directrice, d'une admission immédiate, différée ou refus.

Le bilan de l'équipe est remis au chef de service.

Le dernier jour d'observation, le chef de service reçoit la famille pour faire part de la décision et propose un délai de réflexion d'une semaine. Dans ce cas, la famille doit recontacter le chef de service. Une nouvelle date de rencontre pour constituer le dossier (préparé en amont par le secrétariat), sauf si la famille a besoin d'un temps de réflexion supplémentaire.

### A LA S.I.P.F.Pro :

A la fin de la période d'observation : le dernier jour, le jeune est reçu en présence du référent et du chef de service afin de recueillir son avis.

Le mardi suivant, en fin d'après-midi, mise en place d'une réunion de synthèse de la période d'observation.

La décision est prise, en fin de synthèse, par la Directrice, d'une admission immédiate, différée ou refus.

Le chef de service contact la famille par téléphone et organise une rencontre pour constituer le dossier (préparé en amont par le secrétariat).

INFORMATION DE L'ADMISSION TRANSMISE par le chef de service à la Directrice, aux équipes, à l'infirmierie et au secrétariat de direction (mise en place du taxi, repas, information au panneau d'information).

## 9 Accueil du jeune

Une visite médicale est mise en place par les infirmières le mercredi qui suit l'arrivée du jeune. La visite médicale a lieu en présence de la famille.

### *Liste des documents à l'admission :*

- *A faire remplir et signer :*
  - o Acceptation de l'admission
  - o Fiche de renseignements
  - o Règlement de fonctionnement
  - o AR règlement de fonctionnement
  - o Contrat de séjour
  - o Autorisation de soins
  - o Autorisation de publication de photo
  - o Autorisation de sortie
  - o Autorisation de transport
  - o Coordonnées des prises en charge extérieures  
(médecin, dentiste, orthophoniste...)
- *A remettre :*
  - o Charte des droits et libertés de la personne accueillie
  - o Livret d'accueil de l'association Altérité
  - o Options fondamentales de l'association
  - o Calendrier de fonctionnement
  - o Circulaire sur le fonctionnement de la coopérative

Les Projets  
auxquels on tient !



**LES SEJOURS**

Je me sépare de mes parents  
J'essaie de faire seul  
Je découvre un autre environnement  
avec mes copains !



**LES FETES ET LES SORTIES**

les fêtes d'anniversaire



Les Fêtes Institutionnelles

Lieu de Formation pour les étudiants

Les temps de partage et de réflexion entre professionnels

Initiation à l'autonomie dans les transports

Passage du APER

Les repas

Temps éducatif et de convivialité.

**LA COOPERATIVE SCOLAIRE**

Le conseil à la vie Sociale

**La section Locale**

**LES PROJETS COMMUNS  
AVEC LA SIFFPRO de la  
CERISAIE**



**Les Semaines  
Décloisonnées :**

- La semaine avant les petites vacances de l'IME
- Nous te proposons de ne pas suivre ton emploi du temps et de choisir tes activités

**LE JOURNAL DE LA CERISAIE**

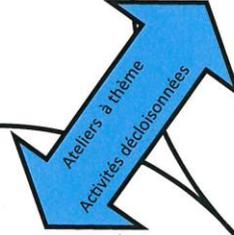


Mon Projet,  
C'est mon emploi  
du temps



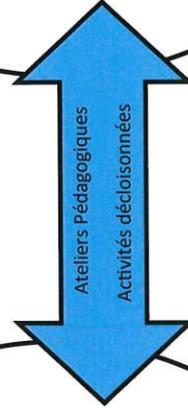
### EDUCATIF : Le Groupe

- En groupe : je fais partie d'un groupe en fonction de mon âge et de ma maturité. 1 éducateur pour 6 enfants max,
- J'ai un éducateur référent, il suit mon projet, il m'encourage à tenir compte de l'autre et à vivre ensemble, et me donne l'envie de faire seul
- Je fais partie d'un groupe : C'est un lieu d'accueil, de repère, un refuge parfois.
- J'ai des activités éducatives qui peuvent être orientées, guidées, spontanées, libres.



### THERAPEUTIQUE : Le Soin

- J'ai un suivi médical : L'infirmière et le médecin prennent soin de mon corps
- Je peux rencontrer les psychologues et le psychiatre dans un espace d'écoute et de parole.
- Si j'en ai besoin, la psychomotricienne peut me rencontrer autour de soins et/ou de rééducation psychomotrice : séance individuelle ou collective, exploration motrice, relaxation....
- Si j'en ai besoin, L'orthophoniste peut me proposer des séances autour de la communication, du langage, du raisonnement en individuel et/ou en groupe.



### PEDAGOGIQUE : La Classe

- Je fais partie d'un petit groupe classe selon mes besoins
- J'ai une maîtresse ou un maître (Enseignants spécialisés de l'Education Nationale)
- J'ai des temps de classe en fonction de mes besoins
- Je suis un élève, j'apprends à comprendre, à réfléchir, à lire, écrire et compter etc...
- Je reçois mon livret d'évaluation deux fois par an et mes parents peuvent rencontrer mon maître ou ma maîtresse

Ton Projet, au  
Cœur de nos  
rencontres

Et si on faisait  
le Point ?

### ENTRE LES PROFESSIONNELS

**Réunion de groupe éducatif** : temps de réflexion, de partage des observations de l'équipe pluridisciplinaire (chef de service, psychologues, enseignants, psychomotricienne, éducateurs, assistante sociale, infirmière, éducateur sportif, orthophoniste)

**Réunion d'équipe** : organisation, élaboration des projets communs

**Synthèse** : Pour chaque enfant, bilan de l'année passée et élaboration des propositions qui conduiront à son projet individualisé.

**Réunion médico-psychologique** : temps de réflexion, de partage des observations du pôle thérapeutique.

### LIENS AVEC LES PARTENAIRES

**PEDAGOGIQUE** : Inclusion scolaire possible dans des établissements de l'éducation nationale, enseignant référent.

**THERAPEUTIQUE** : CMPP, CMP  
CAMSP, SESSAD, Orthophoniste, psychomotricien en libéral, Centre de prévention (Centre de planification, dentaire....), Médecins, spécialistes.

**EDUCATIF** : Associations sportives, culturelles et artistiques, Associations d'action humanitaire,  
**ORIENTATION** : établissements medico-sociaux.

**Administratifs** : MDPH, ARS, MDS, Sécurité sociale, les sociétés de transport

### AVEC TOI ET TA FAMILLE

Lors de la **Signature du contrat de séjour** au moment de l'admission

Lors de la **Restitution de ta synthèse et de la présentation du projet individualisé réactualisé tous les ans.**

Lors d'**entretien** à la demande de ta famille, à ta demande et/ou à celle des professionnels.

Lors de **Réunion de Rentrée** : Présentation des différents projets de l'année

Au quotidien, **Le carnet de Liaison** est un moyen de communication entre nous.



## IME La Cerisaie

### 1 Bilan du projet pédagogique précédent

Objectifs atteints	Objectifs à poursuivre
<p><b>Fiche action 1 : le journal</b>                      1 numéro sorti par an.                      Mise en place d'un comité de rédaction commun aux 2 sections                      Ouverture sur différentes cultures, sur l'actualité                      Travail de production d'écrits et informatique                      Participation de tous les élèves de l'Institution à la rédaction du journal.</p> <p><b>Fiche action 2 : Sécurité routière</b>                      Projet en lien avec le pôle thérapeutique : psychomotricité /repères spatiaux.                      Travail de prise de repères, d'orientation, de mémorisation des panneaux                      Travail mené à l'IME et dans le quartier.                      Première étape vers l'autonomie dans les transports.</p> <p><b>Fiche action 3 : le foyer coopératif</b>                      Bonne participation générale.                      responsabilisation : foyer, vidéothèque, entraide                      Apprentissage du fonctionnement démocratique : élection des délégués des deux sections, constitution d'un bureau,</p>	<p><b>F1 : Le journal</b>                      Production d'écrits/lecture                      Ouverture sur le monde                      Informatique : saisie, mise en page, recherches documentaires sur internet                      Engagement sur un projet commun</p> <p><b>F2 : Sécurité routière</b>                      Vu la réorganisation des services, la suppression des sujétions <u>spéciales</u> (samedi matin) et le changement de l'équipe pédagogique (4 enseignants sur 5), ce projet n'est pas reconduit cette année à la S.I.P.F.Pro. Seule la préparation de l'APER est maintenue à la SEES cette année.</p> <p><b>F3 : Foyer coopératif</b>                      Ce projet est maintenu mais a dû être entièrement réorganisé (impossibilité de réunir le bureau et de faire la réunion plénière le samedi matin à cause de la suppression des sujétions spéciales).                      Il développe et enrichit le « vivre ensemble », l'esprit d'initiative, de coopération et d'entraide. Il est inscrit dans le projet d'établissement  <u>Objectifs visés</u></p>

<p>vote des élus pour les demandes de financement, représentation de tous les élèves au CVS                      Transmission des informations à tous les jeunes et à tous les professionnels de l'Institution lors d'une réunion plénière mensuelle.                      Mise en place d'actions de solidarité vers l'extérieur : « Pièces jaunes »,                      Organisation et participation du foyer coopératif aux différentes manifestations (fête des jeunes, Noël, sorties transferts...)                      Travail de numération (gestion, pièces jaunes, achats), de production d'écrits « les infos de la COOP »                      Travail de la langue orale : prise de parole devant un grand groupe.                      Développement d'un état d'esprit plus collectif et plus respectueux.                      Moins de dégradations.</p>	<p>Langue orale : être capable de s'exprimer devant un groupe                      Lecture : les demandes de financement, les projets                      Production d'écrits : « rédaction des infos de la COOP »                      Numération et calculs : gestion, courses, financement des demandes                      Informatique (logiciel de gestion et traitement de textes)                      Socialisation                      Responsabilisation</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 2 Priorités du projet d'établissement ou de service

<b>A1- axe 1 :</b>	Harmonisation des pratiques
<b>A2- axe 2 :</b>	Vivre ensemble
<b>A3- axe 3 :</b>	Ouverture culturelle

### 3 Constats pédagogiques

*Note: les constats doivent être légitimés par des données*

Domaines du socle	Difficultés	Obstacles (besoins)
Des langages pour penser et communiquer  Les méthodes et outils pour apprendre	<p><u>transfert</u> de connaissances</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Se projeter</li> <li>• S'organiser,</li> <li>• Se mobiliser sur la tâche</li> <li>• Réactiver les connaissances</li> <li>• Mise en mémoire</li> </ul>	<p>Permettre aux élèves de faire du lien entre les différents espaces d'apprentissages (classe, section)</p> <p>Anticipation Planification</p>
La formation de la personne et du citoyen	<p>Communiquer Gestion des émotions, des conflits Coopération Estime de soi, confiance en soi, sentiment de compétences</p>	<p><i>Apprendre à communiquer de manière adaptée</i></p> <p>Identifier ses émotions, et celles d'autrui Développer l'empathie Demander de l'aide Prendre conscience de ses compétences S'engager dans la tâche</p>
Les représentations du monde et l'activité humaine	<p>Trouver sa place dans les différentes sphères sociales (famille, établissement, société) Centres d'intérêts, curiosité, questionnement restreints</p>	<p>Appréhender, exister, avoir conscience du monde Élargir leurs centres d'intérêts et leurs connaissances</p>

### 4 Constats partenariat / institution

	Difficultés	Obstacles (besoins)
Relations qui relèvent de l'inclusion	<p>Difficultés à trouver des établissements pour nous accueillir et pérenniser les partenariats et inclusions.</p>	<p>Informer les établissements ordinaires et nous accompagner dans la mise en œuvre des classes externalisées. Manque de locaux disponibles, crainte d'accueillir un public en situation de handicap.</p>
Relations UE-famille	<p>Peu de rencontres, dû à la suppression des sujétions spéciales (absence des enseignant(e)s le samedi pour <u>les rdv</u> familles)</p>	<p>Réussir à mobiliser les familles dans le projet scolaire : Leur proposer des rdvs sur le temps de présence des enseignants, inclure le scolaire dans <u>les rdv</u> de signature des avenants.</p>
Relations interprofessionnelles hors de l'établissement		
Relations interprofessionnelles au sein de l'établissement	<p>Manque de temps de concertations et de régulation pour élaborer les projets.</p>	<p>Formaliser un temps de concertation en commun avec l'équipe pluridisciplinaire.</p>

## 5 Objectifs pédagogiques

Objectifs pédagogiques fixés à partir des besoins	Compétences du socle	Projet académique 2020	Objectif du projet d'établissement	Indicateurs
<b>OP1</b> Retrouver des méthodologies, des supports communs dans le but de transférer des compétences tout au long de la scolarité. Favoriser une continuité dans les apprentissages.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Choisir et s'appropriier des outils et des méthodes.</li> <li>Choisir et utiliser différents outils et techniques pour garder la trace de ses activités et/ou recherches et permettre un entraînement au travail personnel.</li> </ul>	Favoriser l'engagement individuel et collectif  Renouveler les approches didactiques et pédagogiques	En cours de rédaction	Autonomie dans l'utilisation des outils. L'appropriation des méthodologies et supports communs.
<b>OP2</b> Développer l'empathie, la communication, le respect et l'esprit critique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Expression de la sensibilité et des expressions, respect <u>des autres</u>.</li> </ul>	Encourager l'initiative, la créativité et le travail collaboratif		Évolution du langage et du comportement au quotidien. Apaisement des relations avec autrui.
<b>OP3</b> Prendre en compte son environnement proche et lointain. Développer des connaissances qui permettent de comprendre le monde, de développer sa créativité et la conscience de soi-même. Rechercher une expression personnelle à travers des connaissances culturelles communes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépasser certains à priori et stéréotypes culturels et artistiques.</li> </ul>	S'inscrire dans une politique de formation qualifiante et valorisante  Organiser une dynamique collective de formation-action et de coopération		Témoigner spontanément d'un intérêt en lien avec les apprentissages.

## 6 Fiches action

Voir fiches jointes.

## 7 Bilan du projet pédagogique 2021 - 2024

A la suite des trois années du projet d'UE :

	Objectif atteint	Objectif à poursuivre
OP1	Oui / non	Oui / non
OP2	Oui / non	Oui / non
OP3	Oui / non	Oui / non

Évaluation

L'évaluation finale du projet d'UE vise à vérifier l'atteinte des objectifs définis par l'équipe pour l'ensemble du projet.

Pour les objectifs, il s'agit pour l'équipe de décider s'ils sont suffisamment atteints ou s'ils doivent être repris dans le projet d'école suivant.

## 6 Fiches action n°1

### Fiche action n°1 (objectif OP1)

<b>Objectif OP1 :</b>	Retrouver des méthodologies, des supports communs dans le but de transférer des compétences tout au long de la scolarité. Favoriser une continuité dans les apprentissages.
<b>Compétence du socle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Choisir et s'approprier des outils et des méthodes.</li> <li>• Choisir et utiliser différents outils et techniques pour garder la trace de ses activités et/ou recherches et permettre un entraînement au travers d'un travail personnel.</li> </ul>
<b>Projet académique 2020</b>	Renouveler les approches didactiques et pédagogiques. Encourager l'initiative, la créativité et le travail collaboratif. S'inscrire dans une politique de formation qualifiante et valorisante. Organiser une dynamique collective de formation-action et de coopération.
<b>Objectif du projet d'établissement</b>	En cours de rédaction
<b>Indicateurs</b>	Autonomie dans l'utilisation des outils. L'appropriation des méthodologies et supports communs.
<b>Médiations</b>	Classeur PECS Borel Maisonni, Makaton Création d'un porte-vues de méthodologie commune à l'Unité d'Enseignements. Format de séances pédagogiques

### Fiche action n°2 (objectif OP1)

<b>Objectif OP1 :</b>	Développer l'empathie ; la communication, le respect et l'esprit critique.
<b>Compétence du socle</b>	Expression de la sensibilité et des expressions, respect des autres.
<b>Projet académique 2020</b>	Favoriser l'engagement individuel et collectif. Encourager l'initiative, la créativité et le travail collaboratif. Organiser une dynamique collective de formation-action et de coopération.

<b>Objectif du projet d'établissement</b>	En cours de rédaction
<b>Indicateurs</b>	Évolution du langage et du comportement au quotidien. Apaisement des relations avec autrui.
<b>Médiations</b>	Projet de groupes autour de la gestion des conflits et de la relation aux autres. Groupe coopérative Blog

### Fiche action n°3 (objectif OP1)

<b>Objectif OP1 :</b>	Prendre en compte son environnement proche et lointain. Développer des connaissances qui permettent de comprendre le monde, de développer sa créativité et la conscience de soi-même.
<b>Compétence du socle</b>	Dépasser certains à priori et stéréotypes culturels et artistiques.
<b>Projet académique 2020</b>	Favoriser l'engagement individuel et collectif. Encourager l'initiative, la créativité et le travail collaboratif. S'inscrire dans une politique de formation qualifiante et valorisante. Organiser une dynamique collective de formation-action et de coopération.
<b>Objectif du projet d'établissement</b>	En cours de rédaction
<b>Indicateurs</b>	Témoigner spontanément d'un intérêt en lien avec les apprentissages.
<b>Médiations</b>	Liaisons classe-atelier Sorties pédagogiques Blog news Contenus pédagogiques

Vous recopiez les éléments de la [partie 5](#) "objectifs pédagogiques".

### Première année

Année 20...-20...	Régulation
Descriptif synthétique de l'action : déroulement, modalités de mise en œuvre, personnes impliquées...	Résultats obtenus en termes d'apprentissage pour les élèves au regard de l'objectif annuel
Pratiques pédagogiques de l'équipe : modifications envisagées	Pratiques pédagogiques de l'équipe : modifications effectives
Place de l'inclusion et de la fonction ressource	Résultats obtenus dans le cadre de l'inclusion

### Seconde année

Année 20...-20...	Régulation
Descriptif synthétique de l'action : déroulement, modalités de mise en œuvre, personnes impliquées...	Résultats obtenus en termes d'apprentissage pour les élèves au regard de l'objectif annuel
Pratiques pédagogiques de l'équipe : modifications envisagées	Pratiques pédagogiques de l'équipe : modifications effectives
Place de l'inclusion et de la fonction ressource	Résultats obtenus dans le cadre de l'inclusion

### Troisième année

Année 20...-20...	Régulation
Descriptif synthétique de l'action : déroulement, modalités de mise en œuvre, personnes impliquées...	Résultats obtenus en termes d'apprentissage pour les élèves au regard de l'objectif annuel
Pratiques pédagogiques de l'équipe : modifications envisagées	Pratiques pédagogiques de l'équipe : modifications effectives
Place de l'inclusion et de la fonction ressource	Résultats obtenus dans le cadre de l'inclusion

Note : La régulation est le processus qui consiste à :

- faire un bilan,
- modifier éventuellement les actions en fonction de ce bilan.

Cette fiche permet de faire le bilan annuel des résultats obtenus. Il s'effectue au regard de l'évolution des données qui composent les indicateurs.

ANNEXE 7 : EVALUATION EXTERNE

I.M.E. LA CERISAIE

EVALUATION EXTERNE OCTOBRE 2014  
PLAN D'ACTION

ITEMS	Point à améliorer	Propositions/préconisations	CALENDRIER PREVISIONNEL	OBSERVATIONS
<b>La démarche d'évaluation interne</b>				
Modalités de mise en œuvre de la démarche d'évaluation interne	référentiel associatif trop général pour permettre d'identifier des axes d'amélioration	La culture autour de la démarche d'évaluation se construit peu à peu. Saisir l'opportunité de l'évaluation externe pour la renforcer et inscrire l'établissement dans un cycle d'amélioration continue. Pour cela, instaurer un groupe de travail dédié à cette démarche.	sept-16	Dès groupes sont en place pour mener un travail sur les outils de la loi 2002 et notamment le livret d'accueil qui est une porte d'entrée sur le projet d'établissement. Les actions sont liées et demandent à être poursuivies.
Modalités d'appropriation des recommandations		<b>La prise en compte des recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles publiées par l'Anesm relatives à l'ESSMS.</b> S'appuyer sur les capacités réflexives des équipes pour travailler sur les recommandations. La réflexion sur ces recommandations pourrait être animée par le groupe de travail mentionné ci-dessus.	sept-18	Dans la continuité des actions au sein des groupes de travail. Permettre aux professionnels de s'approprier ces outils
<b>Les conditions d'élaboration, de mise en œuvre et d'actualisation du projet d'établissement ou de service et l'organisation de la qualité de la prise en charge ou de l'accompagnement des usagers.</b>				
Elaboration du projet d'établissement	Il manque des données sur les caractéristiques du public accueilli.	Approfondir l'analyse des données sur les caractéristiques du public accueilli pour mieux mettre en évidence les liens entre les besoins des jeunes et les accompagnements proposés (tel que par exemple le projet Passerelle).	2014 ANAP	Éléments qui apparaissent dans le tableau de bord de la performance et qui seront à prendre en compte pour l'analyse du projet d'établissement 2014/2019 et la construction du prochain projet
	Le projet ne propose pas d'outils pour évaluer la réalisation de ses objectifs.	Identifier les objectifs prioritaires de l'IME sur une période de 3 à 5 ans et élaborer un plan d'action pour atteindre ces objectifs, avec des outils de suivi. Des outils de suivi seraient particulièrement utiles pour suivre l'évolution du projet Passerelle et anticiper ses effets aussi bien positifs que négatifs.	sept-17	Construction d'outils pour faire le bilan annuel du projet d'établissement. Élaboration du plan d'action et fiche de suivi des objectifs
	Mise en difficultés des équipes par ce dispositif	Le projet Passerelle pourrait présenter des risques pour la stabilité des équipes et sa poursuite doit être réfléchie et débattue en interne et avec les parties prenantes en externe. S'il devait être reconduit, des moyens supplémentaires doivent lui être attribués.	sept-16	Bilan du projet Passerelle nécessaire pour évaluer les besoins réels. Analyse des pratiques? Demande de moyens supplémentaires au BP, réflexion menée avec l'Association
<b>L'ouverture de l'établissement ou du service sur son environnement institutionnel, géographique, socioculturel et économique</b>				
Les collaborations interinstitutionnelles et partenariats	L'établissement a un réseau de partenaires dans les secteurs institutionnel, médico-social et socio-culturel, qui ont une perception positive sur la qualité des relations de partenariat avec l'IME. Plusieurs partenaires sont conventionnés.	Élargir le partenariat (orientation notamment) ; établir une cartographie des différents types de partenariats en lien avec les différents volets de l'accompagnement des jeunes (social, médical, préprofessionnel, de loisir)	sept-16	Travail sur le livret d'accueil et la plaquette, recherches et rencontres avec de nouveaux partenaires
	Les familles restent difficiles à mobiliser	Poursuivre le travail de collaboration avec les familles. Élaborer des outils pour recueillir la perception des familles sur l'IME (enquête ou autre).	sept-17	mise en place d'une enquête de satisfaction?
<b>Personnalisation de l'accompagnement</b>				
Capacité de l'établissement ou du service à évaluer avec les usagers leurs besoins et attentes dans le cadre du projet d'établissement ou de service en prenant en compte les interactions avec l'environnement familial et social de la personne		<b>L'expression et la participation individuelle et collective des usagers</b> Pour augmenter l'intérêt des familles pour le CVS : rendre les comptes-rendus plus attractifs en rapportant les débats qui ont eu lieu et en décrivant les actions mises en place.	CVS et St. déjà en place.	Apporter une nouvelle dynamique au CVS Existence de la section locale avec des actions proposées aux familles. Questionnement sur la mise en place d'un groupe de parole parents ou créer des rencontres à thèmes le samedi matin
Prise en compte de l'expression des usagers pour améliorer l'accompagnement	En dehors de leurs préoccupations directes avec le suivi de leur enfant, les familles s'investissent peu dans le fonctionnement de l'IME	<b>La garantie des droits et la politique de prévention et de gestion des risques</b> Revoir le format des documents destinés aux usagers afin de les rendre plus accessibles.	sept-16	travail sur les outils de la loi 2002 et notamment le livret d'accueil.

# GLOSSAIRE

A.E.D : Aide Educative à Domicile

A.E.M.O : Aide Educative en Milieu Ouvert

A.R.S : Agence régionale de santé

A.S.E : Aide Sociale à l'Enfance

C.A.S.F : Code de l'Action Social et des Familles

C.D.A.P.H : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

CMP : Centre Médico Psychologique

CMPP : Centre Médico Psychopédagogique

C.S.E : Comité Social et Economique

D.U.E.R.P : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

E.S.M.S : Etablissements et Services Médico-Sociaux

E.S.S : Equipe de Suivi de Scolarisation

E.P.M.R : Elévateur pour Personnes à Mobilité Réduite

H.A.S. : Haute Autorité de Santé

H.P.S.T : Hôpital, Patients, Santé, Territoires

I.M.E : Institut Médico Educatif

M.A.S : Maison d'Accueil Spécialisée

M.D.P.H : Maison départementale des personnes handicapées

P.D.C : Plan de Développement des Compétences

P.I.A : Projet Individuel Personnalisé

R.A.S.E.D : Réseau d'Aides spécialisées aux Enfants en Difficulté

R.G.P.D : Règlement Général sur la Protection des Données

S.E.E.S. : Section d'Enseignement et d'Education Spécialisé

S.E.G.P.A : Section d'Enseignement Général ET Professionnel Adapté

S.E.S.S.A.D : Service d'éducation spécialisée et de soin à domicile

S.I.P.F.Pro : Section d'Initiation et de Formation Professionnelle

U.L.I.S : Unité Local pour l'Inclusion Scolaire